



Plan stratégique
Horizon 2030
Axe 5

Rapport développement durable

2022





Remerciements

Ce rapport piloté par la Mission Transition Écologique (pôle PIRAT) a vu le jour grâce aux contributions des services. Qu'ils soient ici remerciés.

Crédits photos : Henri Derus, Jodie Way, Valentin Uta, ENGIE green

Illustration : Elza Lacotte,

Coordination : Rachel Corre,

Mise en page : Agence SO GOOD ID F.Grosliere

Avant-propos

Pour inciter les collectivités de plus de 50 000 habitants, à assurer la visibilité de leur contribution au développement durable, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les engage à présenter un rapport annuel sur leur situation.

Cette disposition a été complétée par le décret du 17 juin 2011 venu préciser le contenu du rapport qui doit faire état à la fois du « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité », et du « bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire », au regard des finalités du développement durable».

(Source Etd, Centre de ressources du développement territorial)



Sommaire

Avant-propos p.3

Sommaire p.4/5

Repères chronologiques 2022 p.6/7

Préambule et méthodologie p.8/9

A

Les transitions écologiques du Puy-de-Dôme : quatre niveaux de coopération

A.1 International et européen p.12

A.1.1 Une source unique de coopération : le patrimoine mondial

A.1.2 La transition à l'échelle du continent : la Mission Adaptation au Changement Climatique

A.2 National p.15

A.2.1 Les Départements en réseau pour favoriser les circuits courts : l'association Agrilocal

A.2.2 Une coopération nationale avec les membres de la Fabrique des transitions

A.3 Local p.17

A.3.1 Expérimenter avec les 4 territoires pilotes de la Fabrique départementale des transitions

A.3.2 Associer les collectivités avec le FIC et ses 3 bonus transition écologique

A.3.3 Étudier les besoins des territoires et tisser un réseau d'élus (le Cisca)

A.3.4 Soutenir un réseau d'initiatives citoyennes : le Budget Écologique Citoyen

A.4 Interne p.24

A.4.1 Repenser ses « croyances » professionnelles (thèse CIFRE)

A.4.2 Organiser une transition novatrice : les binômes de la transition écologique

A.4.3 Penser une nouvelle méthodologie pour les projets sur la base de leurs impacts



Être plus efficace et plus sobre avec l'énergie

- B.1 Les données :** **p.36**
 - B.1.1 Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre du Puy-de-Dôme (BEGES)
 - B.1.2 Le profil énergétique 2022 du patrimoine départemental
- B.2 Agir sur la performance énergétique du patrimoine** **p.38**
 - B.2.1 Accélérer la rénovation des bâtiments du Conseil départemental
 - B.2.2 Faciliter la stratégie énergétique des territoires
 - B.2.3 Amplifier la performance énergétique des logements
- B.3 Penser les déplacements de demain** **p.51**
 - B.3.1 Favoriser les déplacements décarbonés des agents
 - B.3.2 Encourager l'écomobilité dans les territoires



Favoriser une gestion raisonnée des ressources

- C.1 Soutenir l'émergence d'une filière structurée du réemploi** **p.64**
- C.2 Le réemploi, point de départ de nouvelles valeurs** **p.67**



Préserver nos ressources naturelles et notre cadre de vie

- D.1 Intégrer la météo dans le pilotage des politiques publiques** **p.72**
 - D.1.1 2022, une année de sécheresse
 - D.1.2 Adopter des dispositifs spécifiques aux aléas climatiques
- D.2 Faire de la gestion de l'eau une politique stratégique** **p.76**
 - D.2.1 Proposer une approche coordonnée avec un schéma et un observatoire
 - D.2.2 Prévoir une évolution durable des usages
 - D.2.3 Protéger le patrimoine en lien avec la ressource
- D.3 Favoriser la résilience alimentaire** **p.82**
- D.4 Préserver l'ADN du territoire** **p.87**
 - D.4.1 Avoir une approche durable de la gestion des sites patrimoniaux emblématiques
 - D.4.2 Préserver un cadre de vie sain et attractif pour un futur désirable

Conclusion **p.94**

2022

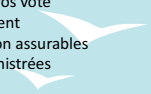
Repères chronologiques

Conseil départemental du Puy-de-Dôme

DÉC. JANV. FÉV. MARS AVRIL MAI JUIN

Décembre

Fonds d'urgence
de 1 000 000 euros voté par le Département pour les biens non assurables de communes sinistrées



9 Février Lancement du dispositif Scolae

Le Service de Conseil Local pour l'Amélioration Énergétique des écoles

Février
Territoire d'Énergie
Puy-de-Dôme prend la compétence Réseaux de chaleur ou de froid

11 Mars SESSION : - Présentation du Rapport développement durable 2021

- Vote d'une aide de 1,15 million pour les SAAD (Service d'Aide À Domicile) face à la hausse des carburants

31 Mars
Le Puy-de-Dôme lauréat du programme ACTEE pour la rénovation énergétique

Mars
BEC 2 organisation des 6 réunions publiques

22 Avril La Fabrique départementale des transitions

est créée autour de Beaumont, Combrailles Sioule et Morge et Billom communauté

5 Mai La 5^e édition du Défi collège

Remise des prix

26 au 28 Mai
Les 10 ans du **Panoramique des Dômes**

Mai
Clermont Auvergne Métropole intègre **Renov'actions 63**

2 Juin
Le Puy-de-Dôme participe au **Challenge mobilité** «Au travail j'y vais autrement»


4 Juin
Une tempête de grêle cause d'importants sinistres dans le nord du Puy-de-Dôme

Internationaux et nationaux

DÉC. JANV. FÉV. MARS AVRIL MAI JUIN

Janvier

Plusieurs mesures entrent en vigueur concernant :

- La lutte contre le gaspillage ;
 - La lutte contre le plastique à usage unique ;
 - La RE2020
- 

8 et 9 Février

La Loi 3DS est adoptée (différenciation, décentralisation, déconcentration, simplification)

24 Février
Invasion de l'Ukraine par la Russie

10 Mars

Publication de l'arrêté **SDAGE 2022-2027** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne

17 Mars
Déclaration de Querétaro (Mexique) pour la neutralité climatique adoptée par 10 villes du Réseau des villes Michelin dont Clermont-Fd

4 Avril

Rapport du GIEC sur les solutions face au réchauffement climatique

Mai

Déficit pluviométrique record (-60%) jamais enregistré auparavant en France

28 Juin

sous la présidence française du Conseil de l'Union européenne la feuille de route **Fit for 55** est adoptée (-55 % des émissions de GES en 2030 P/R à 1990)



JUILLET

AOÛT

SEPT.

OCT.

NOV.

DÉC.

3 Août
La SAS Puy d'Énergies
est présentée officiellement

Septembre
Chastreix
rejoint la Fabrique départementale des transitions

22 Septembre
Conférence
d'Arthur Keller
à Clermont-Fd

27 Septembre
Le Puy-de-Dôme intègre
la Mission Adaptation au Changement Climatique de l'Union Européenne
2022-2030

28 Septembre
SESSION :
Présentation officielle du
- **Plan stratégique Horizon 2030**
- **Plan Marshall des collèges**
- **nouveau logo du Département**

28/30 Septembre
TEPOS 2022
(12^e Rencontres nationales des Territoires à Énergie POSitive dans les Ardennes)

Octobre
Coup de pouce
pour certains collèges, face à la hausse des factures

14 Octobre
Inauguration à Laqueuille avec Engie green et l'INRAE
du démonstrateur agrivoltaïque vertical Camelia

25 Octobre
Signature par le Puy-de-Dôme et la FRTP du
Pacte d'engagement
en faveur du développement durable dans les travaux publics

28 Octobre
SESSION :
La Charte départementale pour
le développement du photovoltaïque
dans le Puy-de-Dôme est adoptée

Du 11 octobre au 19 janvier

14 réunions organisées par le Département pour présenter aux EPCI le Plan Stratégique – Horizon 2030

7 Novembre
GCK inaugure à Lempdes
son nouveau site en présence du Ministre délégué à l'industrie

9 et 10 novembre
Les Rencontres nationales de la Terre aux Territoires
organisées à Clermont-Fd

19 au 26 novembre
Célébration par le Puy-de-Dôme des
50 ans de la Convention du patrimoine mondial

6 Décembre
Inauguration du réseau
de chauffage urbain Energ'Iss à Issoire
avec raccordement des deux collèges

13 Décembre
SESSION :
Présentation :
- **Plan d'efficacité et de sobriété 2022/2024**
- **nouvelle politique agricole** du Département
- **FIC 2023-2026** et ses 3 bonus réemploi, bois local, énergie

JUILLET

AOÛT

SEPT.

OCT.

NOV.

DÉC.

1^{er} Juillet
interdiction de commercialiser les **chaudières fioul** traditionnelles

14 Juillet
Un Plan national de sobriété
est annoncé par le Président de la République

29 Juillet
Décret application loi REEN
(Réduire Empreinte Environnementale Numérique)

Déficit pluviométrique
record (-85%)

Août
Des événements climatiques graves
sont recensés partout en France

8 au 9 Août
Deux réserves d'eau agricoles géantes
sont dégradées en Vendée

27 Août
Un fonds vert
(2 milliards) est annoncé par le gouvernement pour les collectivités

20 Septembre
Matignon annonce un
Plan vélo mobilités actives (2022-2027)

28 Septembre
Rapport sénatorial sur la **compétitivité de la ferme France**

Octobre
Des mouvements de grève
entraînent une forte pénurie de carburant

21 Octobre
Le Plan France nation verte annoncé
(- 55% d'émissions de GES d'ici 2030)

24 Octobre
le projet
Exploitation de Mica Lithinifère par Imerys (EMILL)
est lancé à Échassières (03)

31 Octobre
Manifestation contre le projet de **méga-bassine**
(Deux-Sèvres)

Novembre
Le sénat maintient
l'IFER photovoltaïque
pour les Départements en 2023

6 au 18 Novembre
La COP 27
est organisée à Charm el-Cheikh

28 Novembre
Réouverture centrale charbon Saint Avold
(Moselle)

Décembre
Selon l'Agence Internationale de l'Énergie,
la consommation mondiale de charbon a augmenté de 1,2%
en 2022 par rapport à 2021

20 Décembre
La COP 15 Kunming Montréal
Conférence sur la biodiversité



Préambule et méthodologie

Un an après l'élection de la nouvelle assemblée et un travail d'observation et de fondation, l'exécutif du Conseil départemental a souhaité s'engager en 2022 dans un Plan Stratégique- Horizon 2030 représentant près de 780 millions d'investissements et structuré autour de cinq axes :

AXE 1 - Être l'aménageur – trait d'union de tous nos territoires en équité et solidarité

AXE 2 - Impulser une politique sociale juste et responsable

AXE 3 - Accélérer la modernisation de notre institution pour un service efficace utile et apprécié

AXE 4 - Porter haut et transmettre la fierté de notre identité Puy-de-Dôme

AXE 5 - Faire de la transition écologique une ambition collective équitable, partagée et créatrice de valeur

En 2022, compte tenu de la conjoncture, l'énergie est devenue un enjeu majeur pour le Département qui a impulsé de nouvelles mesures avec un plan Marshall pour la rénovation et la modernisation des collèges (143 millions) et un plan d'efficacité et de sobriété énergétique.

Après la mise en œuvre du Master Plan pour la transition écologique du Puy-de-Dôme (2020-2022), la stratégie du Département s'est affinée à travers le Plan Départemental des Transitions Écologiques, partie intégrante du Plan Stratégique-Horizon 2030 et volet opérationnel de son axe 5 avec une vision des priorités de travail et des partenariats qui doivent être engagés.

Les coopérations qui se sont nouées au niveau international (Unesco, Union européenne), national (État, Fabrique des transitions, Agrilocal) et local (citoyens, collectivités, Aduhme, Université, Rectorat, monde économique, etc.) ont révélé le rôle de connecteur que peut jouer le Département. Après la création de l'association Agrilocal, dont on célèbre cette année le 10^e anniversaire, ce rôle est visible avec les territoires engagés dans la Fabrique départementale des transitions : Beaumont (résilience alimentaire), Combrailles Sioule et Morge (énergie mobilité), Chastreix (tourisme quatre saisons) et Billom communauté (déplacements, économie circulaire, projet alimentaire).

Une démarche territoriale novatrice, complémentaire de celle proposée dans le cadre du Budget Écologique Citoyen, budget participatif de deux millions d'euros, dont la 2^e édition a de nouveau rencontré le succès en 2022, avec 77 lauréats répartis dans tout le Puy-de-Dôme.

En interne, dans son fonctionnement, la collectivité s'est appliquée à créer une logique d'articulation entre les orientations politiques définies par le nouvel exécutif et la nouvelle feuille de route de l'administration marquée par le projet de réorganisation.

Ce projet accorde une place prépondérante à la notion de transversalité, incarnée par l'équipe des 12 agents pilotes de la transition écologique qui ont finalisé cette année une grille des impacts et des critères qui pourrait être appliquée

aux projets du Département de leur naissance, à leur évaluation, par exemple, pour le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Sociologiquement et Écologiquement Responsables).

Il mobilise également à plusieurs niveaux les fonctions ressources, car il nécessite d'adopter de nouveaux process et d'innover au niveau technologique (logiciels Energisme, Easilys, Simeo, etc.). Les données recueillies viendront nourrir le pilotage stratégique et les documents réglementaires de la collectivité.

Combinées à la vision politique, ces évolutions permettront de conforter la position de trait d'union des transitions écologiques du Département et de faire du Puy-de-Dôme un territoire à énergie positive d'ici 2050.

Méthodologie

Ce rapport a été conçu par la Mission Transition Écologique sur la base des travaux réalisés par les services départementaux et les équipes dédiées à la transition écologique.

Il reprend les 67 actions du rapport développement durable 2021, expliqués selon les impacts et les critères d'évaluation des projets travaillés durant l'année par les 12 pilotes de la transition et présente les actions nouvelles initiées en 2022.

À noter



Dans le rapport :

- les actions estampillées BEGES (Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre) font partie du plan d'actions du Département pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre ;



- les actions estampillées PES (Plan d'Efficacité et de Sobriété) font partie du plan d'actions du Département pour améliorer la sobriété énergétique.

Les 5 pôles administratifs du Conseil départemental mentionnés dans le document :

PIAAT Pôle Infrastructures, Aménagement et Accompagnement des Territoires
PRAT Pôle Rayonnement et Attractivité du Territoire
PEPH Pôle Éducation, Patrimoine et Habitat
PSS Pôle Solidarités Sociales
PIRAT Pôle Innovation, Ressources, Appui aux Transitions

2022

une année
de planification et d'ancrage
pour «aller vers»
les territoires et les citoyens

Mars Rapport développement durable 2021

Échanges avec les élus
en session, présentation
des 67 actions en faveur
du développement
durable du territoire



Juillet Plan départemental des transitions écologiques

Présentation et échanges avec les élus de la commission 5
sur les orientations proposées par l'équipe dédiée à la
transition écologique (MTE et pilotes de la transition écologique).
Ce plan est la déclinaison opérationnelle et partie intégrante
du Plan stratégique-Horizon 2030 à travers son axe 5 :
« Faire de la transition écologique une ambition
collective équitable, partagée et créatrice de valeur »



La 5^e commission transition écologique du Département

Constituée en octobre 2021,
elle est coprésidée par
Jean-Philippe Perret et Pierre Riol

Les élus membres :
Grégory Bonnet, Pascale Brun,
Lionel Chauvin, Eric Dubourgnoix,
Eric Gold, Sylvie Léger,
Anne-Marie Maltrait, Karina Monnet,
Gilles Petel, Hervé Prononce,
Patrick Raynaud



Septembre Plan stratégique-Horizon 2030

Présentation du plan stratégique aux conseillers départementaux
en assemblée le 28 septembre puis à l'ensemble des élus du
Puy-de-Dôme lors de 14 rencontres organisées sur le territoire



Décembre Plan d'efficacité et de sobriété énergétique 2022-2024

Présentation le 13 décembre en session des 87 actions
qui constituent ce plan évolutif en fonction
du contexte et de l'actualité.

A

Les transitions écologiques du Puy-de-Dôme : quatre niveaux de coopération

Afin de construire sa transition écologique, d'anticiper les conséquences du dérèglement climatique et les impacts de la crise énergétique, le Puy-de-Dôme a poursuivi en 2022 son travail d'ancrage au plan international, national et local. Les actions et projets présentés dans cette première partie reviennent sur la naissance ou les évolutions de ces « coopérations » qui vont permettre au Département de structurer des réponses systémiques.



Les transitions écologiques
du Puy-de-Dôme :
quatre niveaux de coopération

International

A

1

Action 1

Évaluation périodique de l'inscription de la Chaîne des Puys-faille de Limagne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Pôle et agent référent :

PRAT /Cécile OLIVE-GARCIA et Vivien SCHELLES

Services concernés :

EMG / Équipe Mixte de Gestion
PNRVA / Parc Naturel Régional Volcans d'Auvergne
MTPM Mission Tourisme et Patrimoine mondial,
service Agriculture et Forêt, services déconcentrés de l'État
(DREAL et DDT), SDIS, et Ministère de la Transition Écologique.

Descriptif de l'action et son déroulé :

En tant que dépositaire officiel et principal gestionnaire du bien patrimoine mondial Chaîne des Puys-faille de Limagne, le Conseil départemental a dû se soumettre en 2022 à son premier exercice d'évaluation internationale. Tous les 6 ans et selon une rotation par grandes régions géoculturelles, les États sont tenus de soumettre des **rapports sur l'état de conservation de tous leurs biens inscrits** sur la liste du patrimoine mondial et sur les mesures de préservation.

Ces rapports autodéclaratifs, co-rédigés par l'État et les gestionnaires des biens, permettent au Comité du patrimoine mondial d'évaluer la situation des sites et juger de la nécessité de prendre des mesures pour régler les problèmes récurrents, y compris l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Par les données qu'il nécessite de rassembler (230 questions), dans un délai de 7 mois et avec une approche pluripartite, ce travail permet de faire un état des lieux depuis que le Département s'est engagé et de diagnostiquer des marges de progression au regard des attendus de l'UNESCO.

A.1.1 Une source unique de coopération : le patrimoine mondial

Ainsi, l'apparition dans le questionnaire 2022 de demandes sur le changement climatique et le développement durable invite à articuler le projet à celui de la transition départementale.

Cette évaluation est un outil qui peut servir de point de départ à une réflexion sur les transformations territoriales souhaitées à l'appui de cette reconnaissance internationale ; comme des nouvelles ambitions, manières de faire et partenariats qui pourraient en découler.

De ce point de vue, l'un des axes qui va être développé dans le prochain plan de gestion est celui du « bien vivre » autour d'actions visant à favoriser l'amélioration du cadre de vie (plan paysages), la convivialité (programmation événementielle et culturelle, communauté des « ambassadeurs ») et la création de nouvelles richesses (valorisation des ressources locales, soutien aux circuits courts, tourisme durable). Les attendus de l'UNESCO portent également sur la coopération internationale, sur l'égalité homme – femme et sur l'accès de tous au patrimoine, à la nature et à la culture, ce qui incite à accentuer les efforts en la matière dans les prochains programmes d'actions du plan de gestion patrimoine mondial.

Ce travail sera porté dès 2023 par le nouveau Pôle Rayonnement et Attractivité du Conseil départemental et les élus du Département membres du groupe de travail patrimoine mondial qui va être mis en place pour relancer le projet sur la base des conclusions de l'évaluation périodique.

Date de première mise en œuvre :

Nouveauté 2022, le processus a commencé en septembre 2022 et se terminera en mai 2023. Il est appelé à être reconduit tous les 6 ans.

Budget consacré en 2022 :

12 900 euros en 2022,
coût total **29 700 euros**
(renfort temporaire dédié à temps plein).

L'action vient répondre

à une obligation statutaire internationale liée à l'inscription au patrimoine mondial.



Célébration des 50 ans de la Convention du patrimoine mondial

Pôle et agent référent :
ex.PAAST / Cécile OLIVE-GARCIA

Services concernés :
Cabinet / Communication interne et externe / DGSP / MTPM
DADCT / service Agriculture et Forêt, EMG / PNRVA

Descriptif de l'action et son déroulé :

Les 50 ans de la Convention du patrimoine mondial ont donné lieu en 2022 à de nombreuses manifestations dans le monde. Le Puy-de-Dôme a souhaité s'inscrire dans ce large mouvement et s'en faire le relai local dans le cadre de l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne sur la liste du patrimoine mondial en juillet 2018.

L'objectif poursuivi était de s'appuyer sur cet événement pour réenclencher la réflexion et la dynamique départementales autour de l'inscription. Dans cette perspective, les enjeux assignés à cette manifestation étaient de :

- faire prendre aux élus et au grand public la mesure de l'importance de ce statut international ;
- relancer la dynamique locale en remobilisant des partenaires de l'inscription ;
- renouer avec l'international, le Centre du patrimoine mondial, les soutiens étrangers et les sites similaires en lien avec l'association pour les biens naturels habités ;
- relier le projet aux autres politiques du Département et favoriser des temps d'échanges.

Cela a donné lieu à une programmation complète de 5 conférences, 2 sorties terrain, 2 ateliers, une projection et une exposition et de nouveaux partenariats ont été noués pour l'élaboration transversale de cette programmation avec :

- les différents services de la collectivité pour faire le lien avec les autres politiques du Département ;
- l'Office de Tourisme Terra Volcana (préfiguration de nouveaux projets d'animation conjoints) ;
- l'interventions d'invités nationaux (Saline d'Arc et Senans, Centre du patrimoine mondial) et internationaux (représentant du Mexique à l'UNESCO) qui pourraient ouvrir la voie à de nouvelles coopérations.

Date de première mise en œuvre :
nouveauté 2022 et événement ponctuel
du 19 au 26 novembre.

Budget consacré en 2022 :
29 676 euros.



Les transitions écologiques
du Puy-de-Dôme :
quatre niveaux de coopération

International

A

1

Action 2

Le 29 septembre 2021, la Commission européenne a officiellement lancé 5 Missions. Pilotées par Horizon Europe - programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation - les Missions visent à générer des initiatives autour de grands défis en l'occurrence l'adaptation au changement climatique dans une logique de transversalité (entre secteurs et disciplines) et de co-conception (avec les citoyens, les acteurs locaux...).

Les objectifs de la Mission :

- 1 - Créer une base de données sur l'adaptation et la résilience climatique ;
- 2 - Mettre en réseau les territoires participants ;
- 3 - Faire la démonstration de solutions innovantes et concrètes.

Cette mission se déroule en 3 étapes de 2022 à 2030. La phase opérationnelle s'intègre dans la mandature du Département.

A.1.2 La transition à l'échelle du continent : la Mission Adaptation au Changement Climatique

Les points clés qui font de cet engagement une véritable opportunité pour le Département :

- 2 programmes de financements sont mis à disposition des signataires de la charte :
 - études d'évaluation des vulnérabilités du territoire face au changement climatique (50 projets financés jusqu'à 300 000 euros) ;
 - projets d'innovation et solutions en réponse aux risques liés aux changements climatiques (100 projets financés jusqu'à 300 000 euros).
- Une visibilité internationale et une mise en réseau avec des territoires européens pionniers dans la transition écologique (en cohérence avec les liens du Département avec la Fabrique des transitions nationale) ;
- Un rayonnement et un pouvoir d'action du local au global par la création d'une chaîne territoriale de la transition écologique (la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Clermont Auvergne Métropole sont également signataires) ;

La charte a été signée et validée lors de la commission permanente du Conseil départemental du 27 septembre 2022.

Info+

L'Europe, le premier continent climatiquement neutre

Le 21 octobre 2022, la France a dévoilé sa stratégie de planification écologique « France Nation Verte » qui doit s'inscrire dans le cadre des objectifs européens du Green deal : une baisse de 55% des émissions (par rapport à 1990) d'ici 2030 (objectif de la feuille de route FIT FOR 55).

Le 25 novembre 2022, la Première ministre française Elisabeth Borne et le chancelier allemand Olaf Scholz ont signé à Berlin une déclaration commune sur la solidarité énergétique entre les deux pays avec des possibilités accrues de livraisons réciproques de gaz et d'électricité. À Bruxelles, les deux pays se sont mis d'accord sur un plafond pour le prix du gaz.

En janvier 2023, pour les 60 ans du Traité de l'Elysée, les deux pays ont précisé leurs positions communes autour de trois axes stratégiques :

- la guerre en Ukraine ;
- le renforcement de la souveraineté européenne ;
- le changement climatique.

La France et l'Allemagne ont annoncé vouloir faire de l'Europe "le premier continent climatiquement neutre"



Les transitions écologiques du Puy-de-Dôme : quatre niveaux de coopération

National

A

2

A.2.1 Les Départements en réseau pour favoriser les circuits courts : l'association Agrilocal

Action 3



L'association AGRILOCAL.FR a été créée en juillet 2013 par deux Départements, la Drôme et le Puy-de-Dôme.

Elle a pour vocation de **promouvoir les circuits courts, le développement de l'agriculture de proximité et de l'artisanat des métiers de bouche** et le renforcement de l'économie locale via la **restauration collective**. L'association met au service des acteurs du territoire une plateforme Internet de mise en relation, respectueuse du code des marchés publics, favorisant les échanges entre **les acheteurs et les fournisseurs** de produits agricoles.

38 Départements sont adhérents. Ils œuvrent au quotidien pour favoriser un approvisionnement local pour nos restaurants collectifs et donner accès à tous à une alimentation saine et de qualité. Agrilocal, c'est aussi le moyen de faire découvrir le patrimoine gastronomique des départements, et le talent de celles et ceux qui y contribuent chaque jour, en continuant d'éduquer les plus jeunes au plaisir de la table.

Depuis 10 ans, Agrilocal c'est une solution pertinente pour passer des discours aux actes. Aujourd'hui, ce sont près de 3 500 acheteurs de la restauration collective et plus de 5 800 fournisseurs locaux qui participent au déploiement de la plateforme.



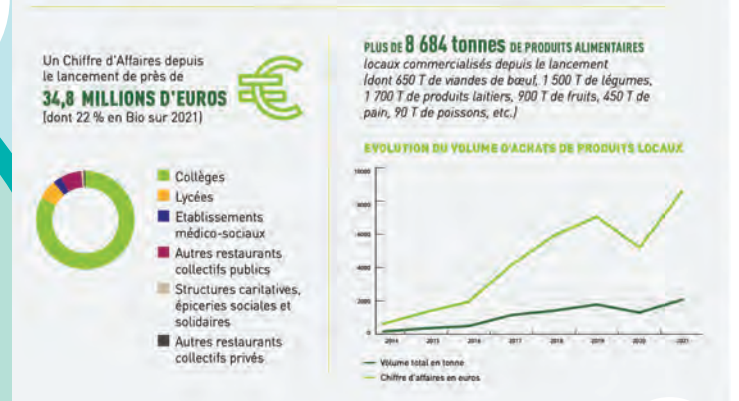
Info+

Un projet de ferme départementale

Le Département ambitionne de créer une Ferme départementale maraîchère et/ou arboricole pour approvisionner les collèges. Ce projet vient répondre aux objectifs de loi Egalim et de la loi climat et résilience

Calendrier :

- 2022/2023 /Études des besoins et de la consommation en fruits et légumes des collèges. Projection sur les besoins en surface de production et benchmark pour connaître les initiatives existantes
- 2024/2025 /Études opérationnelles sur les étapes de construction, animation du comité de pilotage
- 2026/2027/Début des travaux



Les transitions écologiques du Puy-de-Dôme : quatre niveaux de coopération

National

A

2

Action 4

Pôle et agent référent :

PIRAT/ MTE/ DSTEP, Sébastien DEFIX
Aude VAN HAERINGEN, Virginie BERTHIAUD-CHAPUT

Services concernés :

Le partenariat avec la Fabrique des transitions engage tous les pôles de compétence du Conseil départemental dans une démarche intrinsèquement transversale.

Descriptif de l'action et son déroulé :

La coopération avec la Fabrique est engagée depuis février 2021 et formalisée par une convention avec l'association de promotion de la Fabrique des transitions (APFDT). Ce partenariat positionne le Département comme territoire pilote et allié de la Fabrique des transitions au niveau national pour développer une nouvelle façon d'appréhender les politiques publiques.

Objectif : conduire vers une société plus durable et solidaire, grâce à une stratégie de changement.

Un avenant a été signé en juin 2022 afin de poursuivre les travaux engagés, comprenant plusieurs axes qu'on peut résumer en trois grands volets :

Date de première mise en œuvre :

Février 2021 : signature de la convention cadre fixant les grands objectifs ;

Juin 2022 : signature de l'avenant permettant de poursuivre le partenariat et les expérimentations engagées

Budget consacré en 2022 :

40 000 euros

Impacts : Ce partenariat permet de construire une vision systémique de la transition écologique et de développer à la fois une gouvernance et des outils adaptés pour développer une politique de transition écologique, voire une politique «des transitions» (environnementales, sociales, économiques, démocratiques).

A.2.2 Une coopération nationale avec les membres de la Fabrique des transitions

1

Expérimenter avec les territoires

(se reporter à la fiche action Fabrique départementale des transitions)

L'exécutif et la direction générale et politique ont souhaité ancrer la Fabrique des transitions, ses méthodes de conduite du changement, ses principes opératoires auprès de territoires expérimentaux. **La Fabrique départementale des transitions a ainsi été créée en avril 2022**, avec la signature de 4 conventions d'application entre le Département, la Fabrique des transitions et les EPCI ou communes volontaires (Beaumont, Combrailles Sioule et Morge, Billom communauté et Chastreix). Expertise et méthodologie sont apportées à chaque territoire à partir de leurs projets concrets, en contribuant à créer un réseau local de territoire (partage d'expérience, interconnaissance, échanges entre pairs etc.) et un nouveau cadre de dialogue territorial.

2

Accompagner le Département dans son processus

de transformation interne pour répondre aux enjeux de transition (exécutif, management interne/transversalité, coopération avec les acteurs externes et partenaires).

3

Développer le rayonnement de l'action du Département au niveau national

- **Mise en relation** avec des territoires « inspirants » ;
- **Valorisation du Département**, lui-même territoire « inspirant » au niveau national : avec la présence du Puy-de-Dôme aux 12^e Journées TEPOS ou la valorisation au niveau national de la démarche managériale pour contribuer au rayonnement du territoire et contribuer à une modélisation ;
- **Intégration aux dispositifs nationaux** élaborés par la Fabrique des transitions avec d'autres partenaires (journées d'initiation ADEME, parcours d'accompagnement d'autres territoires pilotes au niveau national, etc.)

A.3.1 Expérimenter avec les 4 territoires pilotes de la Fabrique départementale des transitions

Action 5

Pôle et agent référent :
PIRAT, MTE , Margaux PIERROT

Services concernés :
Pilotes de la transition écologique,
Affaires Juridiques,
Service aménagement et développement

Descriptif de l'action et son déroulé :
À l'instar de l'association nationale « Association de Promotion de la Fabrique des transitions », le Département souhaite associer des territoires volontaires de territoires volontaires, pour les accompagner dans leurs démarches de transition écologique.
La première étape est de réaliser un diagnostic, un état des lieux, pour étudier les points faibles et les points forts de chaque territoire.
L'objectif est de s'appuyer sur ces conclusions pour engager une transition écologique systémique au sein de la collectivité concernée, en réalisant un projet emblématique pour ce territoire.
À l'issue de ces diagnostics, chaque collectivité s'intéresse à la thématique de la transition écologique de son choix (mobilités, énergie, agriculture) et définit un projet avec les acteurs socio-économiques, au regard des enjeux du territoire.

Quatre collectivités participant :
les Communes de Beaumont et Chastreix,
et les Communautés de Communes Combrailles,
Sioule et Morge et Billom Communauté.

Impacts : Le projet "Fabrique départementale des transitions" encourage la transition écologique des territoires et la réalisation de projets à forts impacts pour l'environnement. L'objectif est d'avoir un impact sur les pratiques des collectivités, afin d'aborder la transition écologique avec plus de transversalité et de manière innovante, grâce à l'expérimentation et à la sensibilisation.

Date de première mise en œuvre :
Signature des conventions avec les 3 premiers territoires en avril 2022 (Billom communauté, Combrailles Sioule et Morge et Beaumont) et la commune de Chastreix en septembre 2022.

Budget des 3 diagnostics intégré au budget convention Fabrique des transitions global (40000 euros) et 5000 euros à l'association RURENER, alliée de l'APFDT.

Les transitions écologiques du Puy-de-Dôme : quatre niveaux de coopération

Local

A

3

Action 6



Pôle et agent référent :

PIAAT/ Annabelle ACHARROK

DAT / Anne-Pascale AMEIL, François LOCUSSOL

Le nouveau Fonds d'Initiatives Communales (FIC) vient de prendre effet au 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 4 ans. Une communication a été organisée notamment pour attirer l'attention des communes sur ces trois bonus : bois local, réemploi, énergie.

À la date de rédaction du présent document, les communes sont dans la phase de construction de leur programmation (recensement des projets pour lesquels elles solliciteront l'aide financière du Département). Ainsi, en l'État, les informations et les intentions des élus sont peu connues mais les réunions de territoire

A.3.2 Associer les collectivités avec le FIC et ses 3 bonus «transition écologique»

font remonter beaucoup d'interrogation prouvant leur intérêt pour la question.

À noter que les bonus bois local et énergie sont les pendants départementaux des bonus intégrés dans la DETR*, aide de l'Etat. Ceci résulte de la volonté du Département de proposer aux communes un FIC lisible et facilitant l'accès aux co-financements.

Le bonus réemploi est pour l'instant envisagé comme étant un premier jalon qui traduit la volonté de la collectivité de structurer la filière sur le territoire. En créant ce bonus, elle entend sensibiliser les communes et les inciter à envisager cette question dans la conception de leurs projets (aménagement et bâtiment).

*DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Info+

Un Fonds vert de 2 milliards pour les collectivités

Une circulaire du 18 janvier 2023, est venue préciser les contours du Fonds vert annoncé par la Première ministre en 2022. Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ce fonds est destiné aux projets visant :

- La performance environnementale ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Créé par la loi de finances 2023, le Fonds vert est doté de 2 milliards d'euros, complétés par 1 milliard de prêt de la Banque des territoires et 207 millions de subventions pour l'ingénierie territoriale. Parmi les deux milliards, 500 millions sont fléchés pour les Départements et les EPCI dont la CVAE** a été supprimée. Le fonds est coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et les mesures seront mises en œuvre par les préfets sauf celles relatives aux biodéchets, aux friches et à la biodiversité gérées au niveau régional.

Parmi les mesures qui peuvent être financées :

Les bâtiments tertiaires : rénovation énergétique des bâtiments publics ;

Les espaces naturels : renaturation des villes, Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030 (SNB) ;

La neutralité carbone à horizon 2050 : développement des zones à faibles émissions, covoiturage, rénovation des parcs de luminaires ;

L'artificialisation des sols : recyclage des friches (fin de l'artificialisation des sols à horizon 2031) ;

Les déchets : renforcement du tri à la source, valorisation des biodéchets pour réduire à moins de 50% de déchets dangereux non inertes en 2025 et à 10% de déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030.

Les risques : prévention des inondations, des incendies ;

Les points noirs de la trame verte et bleue : rétablissement des continuités écologiques.

**CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

A.3.3 Étudier les besoins des territoires et tisser un réseau d'élus (le Cisca)

Action 7

Pôle et agent référent :
PIRAT / MTE / Valérie LAHACHE
ou Emmanuelle TEITELBAUM

Services concernés :
Mission Transition Écologique

Descriptif de l'action et son déroulé :
Après avoir signé une convention partenariale en 2022, le CISCA* accompagnera en 2023 le Département dans une démarche d'analyse des enjeux et des besoins des élus en charge de la transition écologique. Il s'agira de l'accompagner dans l'identification des élus ciblés, dans l'élaboration et la diffusion d'un questionnaire à destination des élus, dans l'animation d'un temps de travail entre élus, dans l'identification des bonnes pratiques et actions à déployer puis enfin dans l'animation d'une journée de restitution et la livraison d'un rapport global.

*Le CISCA : Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne

Date de première mise en œuvre :
Délibération en décembre 2022.
déploiement du questionnaire et des livrables :
1^{er} semestre 2023

Budget total :
6 000 € en 2023

Impacts : L'action n'a pas à proprement parlé d'impact précis puisqu'il s'agit pour l'instant d'un questionnaire destiné aux élus afin d'appréhender au mieux les enjeux et les besoins en matière de transition écologique.

Cela devrait, dans un 2^e temps, permettre au Conseil départemental du Puy-de-Dôme d'influer, d'aider, d'accompagner les élus.

Info+

3 instances nouvelles de débat citoyen

La commission citoyenne du BEC est l'instance mise en place par le Département afin d'assurer une gouvernance participative tout au long du projet. Elle est garante du respect des objectifs du BEC mettre (Budget Écologique Citoyen). Elle valide le règlement, travaille sur les critères de la transition, analyse les projets déposés et valide la liste des projets qui pourront être soumis au vote des citoyens. Paritaire, elle est composée de 31 citoyens (1 par canton) et de 5 élus conseillers départementaux (1 par groupe).

Le Conseil des jeunes en protection de l'enfance créé en 2021 par le Département a pour ambition de mieux prendre en compte les aspirations des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Le Puy-de-Dôme est le deuxième Département à mettre en place un conseil après la Gironde. Composé de 40 enfants et jeunes majeurs confiés, de 8 à 21 ans, il s'est réuni pour la première fois le 16 mars 2022. Véritable instance consultative, ses membres sont désignés sur la base du volontariat, pour un mandat d'un an, renouvelable une fois. Le 3 novembre, les enfants ont eu l'opportunité de rencontrer Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'Enfance qui souhaite assister à la restitution de leurs propositions au printemps prochain.

Le Conseil départemental des collégiens a été créé en juillet 2022 pour donner la parole aux collégiens et mieux les associer aux politiques qui les concernent. Cet exercice leur permet d'appréhender l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté et leur offre un espace où s'exprimer sur leurs préoccupations, y compris sur des propositions et politiques de la collectivité. Le Département envisage de les consulter sur des questions spécifiques, leur rôle étant de représenter les élèves de leur canton et d'être les porte-parole de l'Assemblée junior dans leur collège.

Les transitions écologiques du Puy-de-Dôme : quatre niveaux de coopération

Local

A

3

Action 8



Pôle et agent référent :
PIRAT / Sarah COMMUNAL

Services concernés :
implication des services via les pilotes
de la transition et la direction de la communication

Descriptif de l'action et son déroulé :
Le 17 décembre 2021, le Conseil départemental a approuvé la deuxième édition du Budget Écologique Citoyen (BEC2) : une enveloppe de deux millions d'euros et une ingénierie départementale au service de la participation citoyenne et des projets de transition écologique.

L'originalité de ce dispositif réside dans la place accordée aux citoyens :

- acteurs de la gouvernance avec l'instance de la commission citoyenne ;
- acteurs dans l'action car ils choisissent les projets lauréats via leur vote ;
- maîtres d'ouvrage des projets lauréats.

Au mois de mars 2022, 6 réunions publiques se sont déroulées à Lezoux, Mozac, Vertolaye, Clermont-Ferrand, Trémouille-Saint-Loup et Augnat.

Ces soirées ont permis de :
- présenter la démarche du BEC2 ;
- recueillir des candidatures pour faire partie de la commission citoyenne (instance renouvelée) ;
- travailler sur le référentiel de la transition (qu'attend-on d'un projet de transition écologique ?).

Les comptes-rendus des soirées et documents produits sont accessibles sur la plateforme :

<https://budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr/>

Date de première mise en œuvre
1^{ère} édition en 2020-2021

Budget consacré en 2022 :
enveloppe de 2 millions d'euros d'investissement
pour la période 2022-2023

A.3.4 Soutenir un réseau d'initiatives citoyennes : le Budget Écologique Citoyen

La commission citoyenne, composée de 31 citoyens (1 par canton) et de 5 conseillers départementaux (1 par groupe politique) s'est réunie en plénière à 4 reprises :

- **31 mars** : constitution du groupe pour faire connaissance, identifier les compétences et les attentes ;
- **9 avril** : validation du règlement et du référentiel de la transition écologique ;
- **8 juillet** : organisation du travail d'analyse des projets ;
- **24 septembre** : validation par la commission citoyenne de la liste des projets soumis au vote : 81 projets sélectionnés sur 98 déposés.

La phase de vote s'est déroulée du 1^{er} au 31 octobre.
La liste des 77 projets lauréats a été publiée le 15 novembre.

Les impacts du BEC :

1/ Impact sanitaire et social

Bien être qualité de vie : avec les jardins partagés (etc.)
Lien social, mixité, inclusion : de nombreux projets font intervenir des personnes en insertion ou travaillent sur le lien social (tournee solidaire) ou le handicap (épicerie inclusive, mobilité pour les handicapés)

2/ Impact économique

Valorisation de l'économie circulaire :
par l'incitation à acheter local, ou via la Doume et à acheter des objets issus du ré-emploi

3/ Impact sur les pratiques et les usages

Implication citoyenne et sensibilisation :

Un partenariat a été tissé avec l'ESC Clermont-Fd sur la faisabilité de 10 projets. Une expérimentation s'est déroulée avec la commission citoyenne afin d'impliquer ses membres dans l'analyse des projets (6 commissions de citoyens se sont tenues en septembre). La commission a également créé un référentiel de la transition (cf. : l'arbre de la transition p. 21).

4/ Impact environnemental

Préservation de la biodiversité : plusieurs projets ont cette visée (chemin éco-sonore Cébazat, orchidées sauvages à Champeix, protection des abeilles au collège Albert-Camus, etc.)

Lutte contre le dérèglement climatique : avec les projets de plantation de forêts-jardin, vergers (etc.)

Gestion durable des ressources : via la constitution d'une communauté pour mutualiser et se prêter les investissements financés par le BEC. Incitation à l'achat d'occasion, fabriqué soi-même, réparé (etc.).

L'ARBRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

BUDGET ÉCOLOGIQUE CITOYEN DU PHU DE DÔME 2022-2023

Ce référentiel est le fruit d'une démarche collective menée à partir des contributions des citoyens et citoyennes rencontrés au cours des 6 soirées de lancement du Budget écologique citoyen du 10 au 23 mars 2022. Les participants étaient invités à réfléchir à ce qu'est un projet de transition écologique et à définir des repères qui permettraient de le caractériser.

Les contributions ont été retravaillées et mises en forme par les membres de la Commission citoyenne du BEC 2 lors d'un atelier qui s'est tenu le 9 avril 2022.

Ce référentiel est un outil de repère pour aider les citoyens et citoyennes dans la construction de leur projet - il apporte des points de questionnement. Cela ne veut pas dire que le projet doit répondre à tous ces items.

Ce référentiel constitue également un socle commun sur la transition écologique partagé entre les membres de la Commission citoyenne. Il servira de cadre aux échanges notamment lors de la phase d'analyse des projets. Ainsi un projet dont le contenu ou la mise en œuvre viendrait heurter fortement l'un des repères du référentiel pourra, après débat, être écarté de la liste des projets soumis au vote. À l'inverse, les projets particulièrement vertueux pourront être mis en avant. Ce référentiel est donc aussi un outil pour guider dans leur choix les personnes qui seront amenées à voter pour les projets.

LA CANOPEE
LA SINGULARITE ET LE RAYONNEMENT
DU PROJET - SA CAPACITE A POLLINISER



C'est un projet qui dans sa mise en œuvre et dans son fonctionnement présente de faibles émissions de gaz à effet de serre et contribue à lutter contre le réchauffement et le dérèglement climatique. Il s'agit par exemple de réduire ses déplacements, d'avoir recours à des énergies renouvelables, d'utiliser des produits locaux ou des matériaux biosourcés...

LE CLIMAT

LE VIVANT

C'est un projet qui améliore la qualité de vie, le bien-être des citoyens et celui de la planète. Il favorise la biodiversité et les écosystèmes menacés, protège les espèces et leurs habitats. Il s'attache à réduire l'ensemble des pollutions (plastiques, chimiques, lumineuses, sonores...).

ESSAIMAGE

C'est un projet qui doit pouvoir servir à d'autres, être reproductible et adapté en fonction des spécificités de chaque terrain. Pour cela la démarche doit être transparente et ouverte, elle doit pouvoir se raconter et se transmettre afin de « faire des petits ».

CÉLÉBRER
FÊTER

C'est un projet qui prend le temps de rassembler les gens pour célébrer tout au long de la démarche car chaque petit pas compte. Les moments de convivialité permettent de souder les collectifs et de communiquer positivement sur les projets. Cela crée du lien social, des rencontres entre les générations, entre des personnes de différents milieux sociaux. Cela permet d'animer les territoires.

CHANGER
LES HABITUDES

C'est un projet qui transforme les habitudes de manière pérenne. Accepter de changer ses habitudes permet souvent de faire mieux avec moins. Le changement des habitudes est une garantie de pérennité à mettre en lien avec les actions de pédagogie et de mobilisation des citoyens par des chantiers participatifs (« faire ensemble »).

LE TRONC COMMUN
MANIERE DE FAIRE ENSEMBLE
CE QUI FAIT LA FORCE DU PROJET

PARTENARIATS
RÉSEAUX

C'est un projet qui génère des interactions, des partenariats, de la coopération avec d'autres acteurs associatifs, techniques, institutionnels. Il est possible aussi d'imaginer de la mutualisation entre acteurs.

MOBILISATION
ET « FAIRE ENSEMBLE »

C'est un projet qui informe le grand public pour toucher, sensibiliser, « embarquer » les citoyens, « infuser » dans le territoire. Il est important d'éviter l'entre-soi associatif, de parler à tout le monde et de ne pas être élitiste. « Le BEC doit permettre d'élargir la citoyenneté ». Les chantiers participatifs sont une dimension importante de ce « faire ensemble » en pensant à inclure tous les publics.

BRICOLAGE

C'est un projet dans lequel on fabrique soi-même (récupération, réparation, fabrication lors d'ateliers collectifs par exemple) plutôt que d'acheter tout fait.

FORMATION

C'est un projet qui inclut un volet de formation et d'apprentissage collectif au cours de la démarche. Il s'agit « d'apprendre en faisant ».

BIEN COMMUN
UNE NOTION CENTRALE

Un projet de transition écologique, c'est un projet qui génère un bien commun dont l'intérêt est partagé par l'ensemble des membres de la communauté. On parle d'un intérêt collectif et non de celui d'un porteur de projet privé unique. C'est ne pas faire pour soi, mais pour et avec les autres, pour préserver et améliorer nos écosystèmes écologique et social.

QUESTIONNER
LES BESOINS

Il s'agit de déconstruire les solutions toutes faites et de s'interroger sur les besoins réels, essentiels, spécifiques au territoire auxquels nous voulons répondre. C'est à partir de là que pourront être imaginées des réponses nouvelles et appropriées.

PÉRÉNNITÉ

C'est un projet pour lequel on prend le temps de la concertation et de la réflexion pour s'assurer qu'il soit porté et suffisamment « mûr ». Ce temps de travail est à prendre en compte dans le calendrier de réalisation du projet qui doit être achevé au plus tard le 31 décembre 2023. C'est aussi intégrer dès la conception du projet les conditions de son fonctionnement dans la durée, de sa viabilité. Que deviendra notre projet dans 5 ou 10 ans ? Avec quels moyens allons-nous assurer sa continuité ?

GESTION
DES
RESSOURCES

-C'est un projet qui, en priorité, utilise le moins de ressources possible. C'est ensuite réemployer, recycler, acheter d'occasion, réparer. Il doit y avoir une cohérence entre le résultat, les moyens utilisés et les finalités de la transition.

-C'est un projet qui utilise des ressources locales (parfois mésestimées), qu'elles soient matérielles (objets, matériaux...) ou immatérielles (savoir-faire, services, énergies...), alimentaires ou non alimentaires. Il s'agit de production locale sinon à défaut d'achat local.

S'INSPIRER
ET OSER

C'est un projet qui apporte une solution nouvelle, une alternative à ce qui existe déjà, parfois même une rupture. Pour cela, il convient de s'ouvrir à ce qui marche ici ou ailleurs; ne pas hésiter à se rapprocher des lauréats du premier Budget écologique citoyen.

RACINES LOCALES
ORIGINE ET ANCRAGE
CE QUI FONDE LE PROJET



Conception : Anne Perrot / Illustrations : Lisa Bouché

BUDGET ÉCOLOGIQUE CITOYEN

2022 2023



LES 77 LAURÉATES ET LAURÉATS

bravo!



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES PROJETS :
budgetecocitoyen.puy-de-dome.fr



Les transitions écologiques
du Puy-de-Dôme :
quatre niveaux de coopération

Interne

A

4

Action 9

Pôle et agent référent :

PIRAT/ Sébastien DEFIX

MTE/ Emmanuelle TEITELBAUM

et Aude VAN HAERINGEN

Un travail de recherche a été imaginé dès décembre 2019, afin d'améliorer les conditions de réussite du projet de transition écologique du Puy-de-Dôme, qui supposait de nouvelles formes de travail et d'organisation.

Cette recherche fait l'objet d'un partenariat entre le Département et le laboratoire Clermont Auvergne Management (CLERMA, IAE Clermont Auvergne) et a débuté en mars 2021. Elle est menée par Emmanuelle Teitelbaum, doctorante en Sciences de Gestion, dans le cadre d'une convention CIFRE (convention triennale liant l'Université, le Département et le Ministère de la Recherche), sous la direction scientifique de Pascal Lièvre (Professeur Emérite de l'Université d'Auvergne) et sous la tutelle d'Aude van Haeringen (MTE).

Quel est l'objet de la recherche ?

Dans le cadre de cette recherche, on considère que la démarche du Conseil départemental place les acteurs en situation d'exploration. Dans ce contexte, il est essentiel, pour les acteurs, de créer des échanges qui vont leur permettre de maintenir leur capacité à apprendre ensemble en situation. Ces « boucles d'échanges » prennent différentes formes et évoluent dans le temps. L'objectif de cette recherche intervention est de les identifier afin de concevoir un dispositif d'appui au pilotage de la situation d'exploration.

Une recherche intervention pour des savoirs actionnables

Ce travail est une recherche-intervention : chercheurs et praticiens collaborent dans le but de produire des connaissances actionnables sur le terrain. La transition écologique du Département implique des innovations (managériales, techniques et technologiques, démocratiques...) qu'il est intéressant de documenter et d'accompagner pour mieux comprendre l'action publique en situation d'exploration.

A.4.1 Repenser ses « croyances » professionnelles (thèse CIFRE)

**Un dispositif d'appui au pilotage de la situation d'exploration :
recherche et participation**

La recherche comprend 2 volets : une partie académique et une participation active au sein de la Mission Transition Écologique. Ces travaux ont été présentés lors de cinq colloques et conférences :

- **Association de Science Régionale** de Science Française (ASDRLE, Poitiers 10-11 mars 2022) ;
- **Symposium ADIMAP** "Le Management public à l'épreuve de la durabilité" (18 mai 2022, en visio) : Lauréate Jeune Chercheur du Prix «Savoirs Francophones» de l'Association Universitaire Francophone ;
- **Colloque international** et séminaire doctoral de l'Institut de Socio-économie des entreprises et des organisations, (Lyon, 9-10 juin 2022) ;
- **Colloque AGECSO** «Ecosystèmes, connaissances, innovation et territoires » (Nice 24-27 juin 2022) ;
- **Colloque Réseau International** des Organisations en Développement Durable, (Aubervilliers, 17/18 novembre 2022).

Ces travaux font également l'objet de séminaires réguliers en laboratoire (un séminaire mensuel) et font parfois l'objet de présentation, notamment lors de rencontres avec les membres de la Fabrique des transitions.

*CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche

A.4.2 Organiser une transition novatrice : les binômes de la transition écologique

Action 10

Pôle et agent référent :

PIRAT/ Sébastien DEFIX
MTE/ Valérie LAHACHE
et Aude VAN HAERINGEN

Services concernés :

l'équipe des pilotes de la transition

est une organisation transversale où sont représentés
tous les pôles de compétences.

Les pilotes : Loic Andraud, Anne-Pascale Ameil,
Marie José Breton, Marie Chirol, Christophe Defain,
Céline Françon, Brigitte Gagnevin, Bénédicte Paris,
Nicolas Portas, Marie-Hélène Sertilange,
Marion Robinet, Emmanuelle Texier.

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'organisation transversale et expérimentale
de la transition poursuit son évolution en 2022,
après le recrutement de 6 binômes chargés
des thématiques issues du Master Plan.

Cette démarche est coordonnée
par la Mission transition écologique.

**En 2022, après une période de prise de fonction
et d'appropriation de leur thématique, les pilotes ont :**

- initié des groupes travail transversaux (notamment sur la mobilité et le réemploi) ;
- contribué à des projets en apportant un regard nouveau aux chefs de projet « métiers »
(pour le lac Chambron et les îlots de fraîcheur dans les collèges) ;
- participé à l'élaboration du Plan Départemental des Transitions Écologiques, feuille de route du vice-président ;
- révélé les projets existants dans la collectivité et pas toujours connus ;
- élaboré un système d'analyse des projets par le prisme de la transition écologique : la grille des critères et impacts ;
- participé à des forums et colloques ;
- consolidé leur rôle, inédit dans une collectivité qui fonctionne plutôt en silos « métiers » ;
- été partie prenante d'une démarche qui porte les valeurs de la transition.

Cette démarche innovante a été régulièrement mise en valeur au niveau national
par la Fabrique des transitions et aux rencontres TEPOS* 2022.

Date de première mise en œuvre :

le recrutement des binômes a eu lieu en mai 2021,
cette organisation expérimentale s'est consolidée
et déployée en 2022

Budget consacré en 2022 :

chaque pilote consacre une journée par semaine
à cette mission complémentaire (coût RH).

Impacts : la finalité de cette organisation
est de généraliser la prise en compte des impacts
de la transition écologique dans le plus grand
nombre possible de projets de la collectivité.

* Les TEPOS : Les Territoires à énergie positive. Le réseau TEPOS rassemble des acteurs engagés en faveur de la transition écologique.

Les transitions écologiques
du Puy-de-Dôme :
quatre niveaux de coopération

Interne

A

4

Action 11

Pôle et agent référent :

PIRAT/ Sébastien DEFIX
MTE/ Valérie LAHACHE
et Aude VAN HAERINGEN

Les 12 pilotes de la transition écologique ont été retenus après un entretien avec les chargés de projet pour être associés à la démarche. Ils travaillent en binôme sur l'une des six thématiques identifiées par le Département sur l'eau, l'alimentation, l'énergie, les déplacements, le patrimoine et la transition démocratique et sociale.

Pendant 18 mois, ils ont exploré, contribué à révéler des projets, initié de nouvelles actions qui ont été reprises par la stratégie départementale en 2022. Chaque binôme a également rédigé une fiche stratégique, des fiches projets et élaboré différentes productions écrites à l'attention du vice-président et de l'encadrement (critères d'évaluation des projets).

Parallèlement, ils ont conçu collectivement une grille de 12 critères de la transition écologique sur laquelle s'appuient déjà d'autres démarches internes à la collectivité, puisqu'elle a été eprise dans le SPASER (Schéma pour la Promotion des Achats Sociologiquement et Écologiquement Responsables) et d'autres projets d'envergure tels que le projet de réaménagement du Lac Chambon.

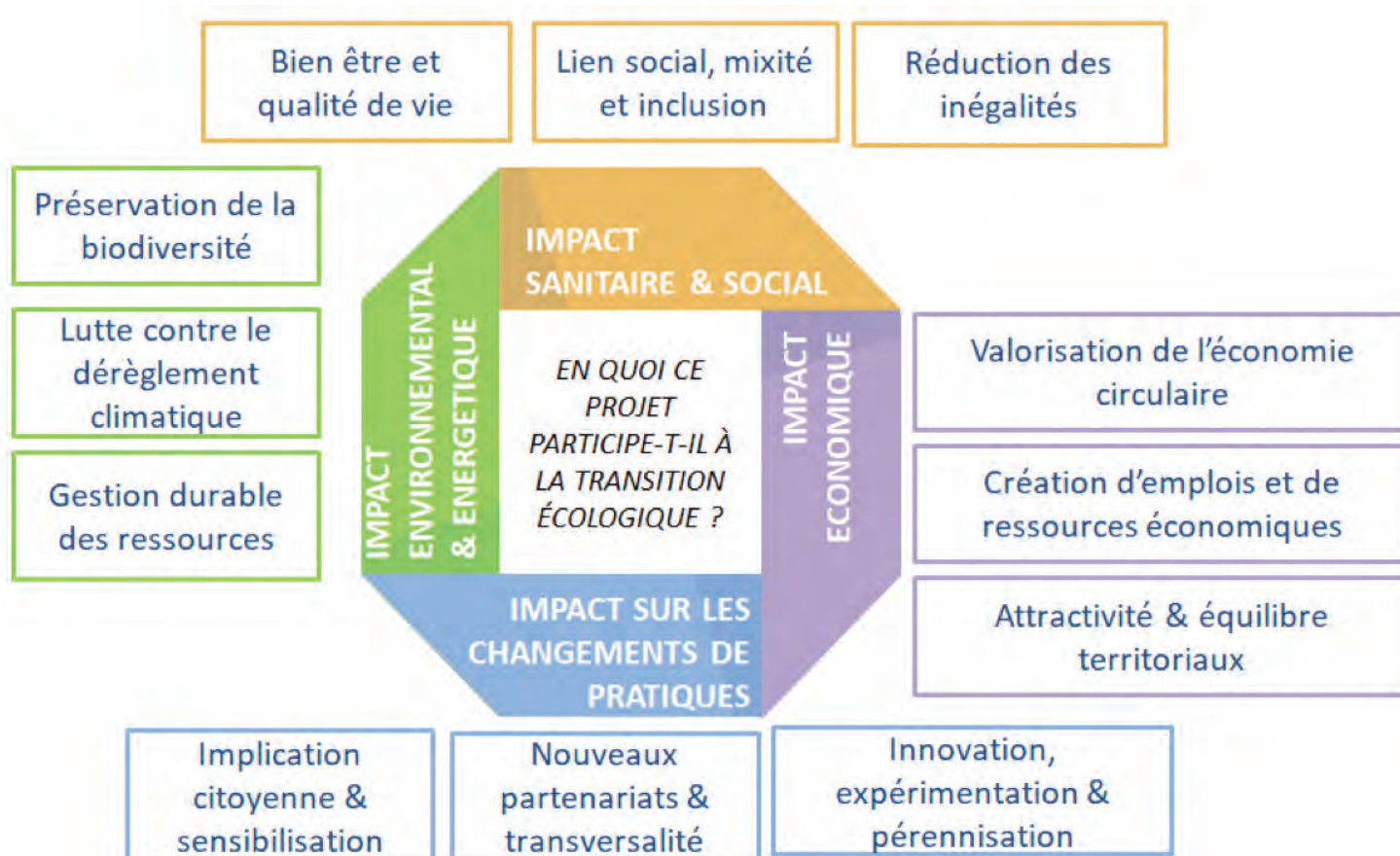
A.4.3 Penser une nouvelle méthodologie pour les projets sur la base de leurs impacts

Les pages qui suivent vous présentent :

- 1 - la grille des impacts et des critères élaborée par les pilotes de la transition
- 2 - le tableau utilisé pour évaluer les projets avec l'exemple du Bus santé
- 3 - le radar pour visualiser le projet en fonction des notes obtenues pour chaque impact

1 - La grille des impacts et des critères de la transition écologique

La transition écologique est le mécanisme par lequel l'humanité va réussir à se transformer par le renouvellement de ses façons de consommer, de produire, de travailler, d'urbaniser, de se déplacer et de remettre au cœur de la matrice sociétale, la préservation du vivant et des ressources.



2 - Exemple de projet évalué selon la grille des critères de la transition écologique : le Bus santé

▮▮ Le but de cette grille de critères est d'aider chaque porteur à appréhender son projet avec une approche systémique afin de participer plus efficacement à la transition écologique pour laquelle chacun de nous est acteur du changement.
Selon l'objet de votre projet, les critères prennent en compte différents types d'acteurs : les agents de la collectivité, les usagers, les bénéficiaires ou les habitants (etc.).
Enfin, les réponses aux critères doivent correspondre au projet tel qu'il est envisagé aujourd'hui (et non tel qu'il pourrait être). ▮▮

Les 12 pilotes de la transition écologique

GRILLE DES CRITÈRES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

IMPACT SANITAIRE ET SOCIAL	Bien être et qualité de vie	
	Le projet participe à maintenir ou améliorer les conditions de vie matérielles et/ou immatérielles (service à la personne, environnement de travail)	
	Il préserve le cadre de vie et/ou les conditions sanitaires (aménagement extérieurs construits avec des matériaux sains/environnement naturel préservé...)	
	Il favorise l'accès aux services (administratif, culturel, santé, sportif, éducatif, alimentaire...)	
	Il participe à l'épanouissement ET/OU l'accomplissement personnel ET/OU l'autonomie	
	Lien social, mixité et inclusion	
	Il favorise le pouvoir d'agir localement : il crée une communauté de liens ET/OU une dynamique citoyenne ET/OU favorise la cohésion sociale	
	Il favorise l'intégration de tous les citoyens, il favorise le lien social ET/OU il participe à l'équité	
	Il favorise l'inclusion (accès aux personnes les plus empêchées) ET/OU il va à la rencontre des personnes	
	Il réduit les difficultés des plus fragiles ET/OU il développe la solidarité entre différents acteurs	
	Réductions des inégalités	
	Il favorise l'accès aux droits et services essentiels aux personnes qui en sont le plus éloignées (alimentaire, éducatif, sanitaire, administratif, culturel, sportif, énergétique...)	
	Il contribue à diminuer voire éradiquer la précarité ou la pauvreté : il permet l'accès aux ressources (travail, formation...) de manière stable, dans la durée	
	Il contribue au développement des compétences ou des savoirs pour une plus grande autonomie : il favorise le développement personnel.	
	Il lutte contre les discriminations ET/OU il favorise l'équité	
	EVALUATION DE L'IMPACT (calcul automatique)	

	Réponse OUI (O) NON (N) NON CONCERNE (NC)	COMMENTAIRES EVENTUELS	EVALUATION Saisir manuellement la notation dans la case vide en fonction des indicateurs mis à votre disposition
			3
	O	personnes les plus éloignées d'un centre de soin	* Impact négatif -1 : dégradation de la qualité de vie et du bien-être * Non concerné ou neutre 0 * Impact modéré 1 : Respecte 1 à 2 items * Impact positif 2 : Respecte 3 items * Impact très positif 3 : respecte tous les items
	O		
	O	Bus valorise les actions de la culture (pub festival...), lecture...	
	O		
			3
	O		* Impact négatif -1 : dégradation de la qualité de vie et du bien-être * Non concerné ou neutre 0 * Impact modéré 1 : Respecte 1 à 2 critères * Impact positif 2 : Respecte 3 critères * Impact très positif 3 : respecte tous les items
	O		
	O	une voiture en complément permet d'aller chercher les mamans non véhiculées	
	O		
			3
	O		* Impact négatif -1 : dégradation de la qualité de vie et du bien-être * Non concerné ou neutre 0 * Impact modéré 1 : Respecte 1 à 2 items * Impact positif 2 : Respecte 3 items * Impact très positif 3 : respecte tous les items
	O		
	O		
	O		
			9

IMPACT ECONOMIQUE	Valorisation de l'économie circulaire	
	Il favorise la commercialisation ou les échanges de productions locales (circuits courts) OU la production française (si la production locale est impossible ou inexistante).	
	Il anticipe la réparabilité pour allonger la durée d'usage ET le recyclage des éléments du projet	
	Il utilise des matériaux ou des ressources issus du recyclage ET/OU du réemploi	
	Il participe ou promeut la mutualisation des ressources (matières, énergie, eau, infrastructures, biens, services)	
	Il participe ou promeut les circuits de réparation ET/OU Il utilise des produits réparables ET/OU Il prévoit le recyclage des déchets	
	Création d'emplois ou de ressources économiques	
	Il crée OU augmente une valeur économique locale ou de la valeur ajoutée (création d'emplois, intervention des acteurs économiques locaux, développement d'une production locale, de services...)	
	Il favorise des formations nouvelles ET/OU répond aux nouveaux services ET/OU il participe à la formation pour des emplois locaux ET/OU Il favorise l'insertion	
	Il favorise de nouvelles voies professionnelles, il développe des ressources supplémentaires (filières d'avenir)	
	Attractivité et équilibres territoriaux	
	Il renforce le maillage territorial de proximité (implication des entreprises locales, des associations, des habitants...). Il favorise la mise en réseaux de manière durable.	
	Il accroît l'offre de services et en favorise l'accès (mobilité diversifiée, développement du réseau de services marchands, sociaux, sanitaires, sportifs, culturels, touristiques...)	
	Il porte l'identité du territoire ou valorise l'image du territoire concerné (mise en récit ou campagne de communication ou autre support)	
	EVALUATION DE L'IMPACT (calcul automatique)	

IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET ENERGETIQUE	Préservation de la biodiversité	
	Il préserve les espèces animales et végétales (hors espèces exotiques/exogènes) et les habitats naturels ou les corridors écologiques (la trame noire / maintien l'obscurité nocturne, ou verte / bande enherbées, haies ou forêts, ou la trame bleue / ruisseau, rivière, zones humides)	
	Il participe à la reconquête des espaces de biodiversité partout où cela est possible : il améliore l'état écologique existant (rétablit les continuités écologiques, restaure les milieux...) OU il permet la recolonisation d'espèces locales	
	Il réduit les pollutions sur les milieux naturels (plastiques et/ou chimiques et/ou lumineuses et/ou sonores...)	
	Il améliore la recherche et/ou la diffusion des connaissances et/ou la formation, l'éducation, la sensibilisation dans les domaines de l'environnement naturel.	
	Lutte contre le dérèglement climatique	
	Il limite l'artificialisation des sols OU il réduit des surfaces imperméabilisées existantes OU il réutilise ou réhabilite un espace artificialisé ou dégradé ET/OU il limite le risque d'inondation	
	Il limite ou éradique l'usage de produits à risques sanitaires	
	Il contribue à la réduction des gaz à effets de Serre (GES) : il favorise les mobilités douces ET/OU l'usage des transports en commun ET/OU réduit des distances de transport etc...	
	Il favorise les comportements vertueux tendant vers la sobriété : il économise l'énergie dans le bâti (isolation des bâtiments ...) voire produit de l'énergie renouvelable (bâtiment à énergie positive...)	
	Gestion durable des ressources	
	Il favorise l'usage de ressources ET/OU des matériaux durables (matériaux biosourcés) ET/OU des produits issus du réemploi ET/OU du recyclage non polluants	
	Il préserve les ressources naturelles (eau, terres, sable, minerais, milieux naturels...) ET/OU il limite ou éradique l'usage des produits transformés énergivores (ciment, béton...)	
	Il induit des comportements vertueux vis-à-vis de la préservation des milieux	
	EVALUATION DE L'IMPACT (calcul automatique)	

				1
		O	Bus de fabrication française	<ul style="list-style-type: none"> * Impact négatif -1 : Va à l'encontre de l'économie circulaire * Non concerné 0 * Impact modéré 1 : projet intégrant 1 à 2 items de l'économie circulaire * Impact positif 2 : projet intégrant 3 items * Impact très positif 3 : respecte tous les items
		N		
		N		
		O	mutualisation des services	
		NC		
				2
		O	2 chauffeurs embauchés	<ul style="list-style-type: none"> * Impact négatif -1 : Perte d'emplois et/ou projet en concurrence avec des initiatives existantes et/ou projet consommateur de ressources non locales * Non concerné ou neutre 0 * Impact modéré 1 : projet respectant 1 des items * Impact positif 2 : projet respectant 2 des items * Impact très positif 3 : respecte tous les items
		O	nouveau service aller vers	
		N		
				3
		O		<ul style="list-style-type: none"> * Impact négatif -1 * Non concerné ou neutre 0 * Impact modéré 1 : projet respectant 1 des items * Impact positif 2 : projet respectant 2 des items * Impact très positif 3 : respecte tous les items
		O		
		O		
				6

				0
		NC		<ul style="list-style-type: none"> * Impact négatif -1 * Non concerné 0 : projet n'affectant pas la biodiversité * Impact modéré 1 : projet respectant 1 à 2 des items énoncés * Impact positif 2 : projet respectant 3 des items énoncés * Impact très positif 3 : respecte tous les items
		NC		
		N		
		N		
				0
		O	évite la construction de nouveau bâtiment mais émet des GES	<ul style="list-style-type: none"> * Impact négatif -1 : Augmentation de la surface polluée/ imperméabilisée, nuisance à l'environnement, utilisation de matériaux non réutilisables et / ou polluants, production de déchets * Non concerné ou neutre 0 * Impact modéré 1 : respecte 1 à 2 des items énoncés * Impact positif 2 : respecte 3 des items énoncés * Impact très positif 3 : respecte tous les items
		N		
		O		
		N		
				0
		N		<ul style="list-style-type: none"> * Impact négatif -1 : aucun critère n'est respecté * Non concerné ou neutre 0 * Impact modéré 1 : 1 critère est respecté * Impact positif 2 : 2 critères sont respectés * Impact très positif 3 : respecte tous les items
		N		
		NC		
				0

IMPACT SUR LES PRATIQUES ET USAGES	Implication citoyenne et sensibilisation	
	Il est doté de moyens et/ou d'outils pour sensibiliser, informer, former le public et/ou Il développe la transmission des savoir-faire	
	Il est co-construit avec les citoyens et/ou il développe des modes de coopération et/ou il favorise les échanges	
	Il met en place des actions transformatrices pérennes dans une dynamique d'implication des agents, usagers et/ou des citoyens : Il provoque un changement d'imaginaire.	
	Nouveaux partenariats et transversalité	
	Il crée de la transversalité en interne (collaboration de plusieurs services, directions pôles du Département) et/ou il recherche la mutualisation d'outils et/ou de moyens	
	Il intègre les thématiques de la transition écologique (démarche systémique) à savoir les enjeux environnementaux et énergétiques, les enjeux sanitaires et sociaux, les enjeux économiques et ceux du changement de pratique	
	Il participe à la mise en œuvre de partenariats externes à la collectivité (associations, entreprises, collectifs...) et/ou il recherche la mutualisation d'outils et/ou de moyens	
	Innovation, expérimentation et pérennisation	
	Il utilise des techniques inédites et/ou expérimentales pour le territoire	
Il innove en favorisant le changement de pratiques		
Il est adaptable OU peut être réajusté		
Il est reproductible : il peut être déployé sur d'autres territoires ou dans d'autres domaines		
EVALUATION DE L'IMPACT (calcul automatique)		
<p>Nous vous remercions d'avoir pris le temps de vous prêter à cet exercice. Est-ce que cette analyse vous a permis d'observer votre projet avec un angle différent ? De révéler des impacts que vous n'auriez pas perçus ?</p> <p>Ces questions intéressent la mission transition écologique, envoyez vos réponses ou toute autre observation au contact suivant : celia.dossantos@puy-de-dome.fr</p>		

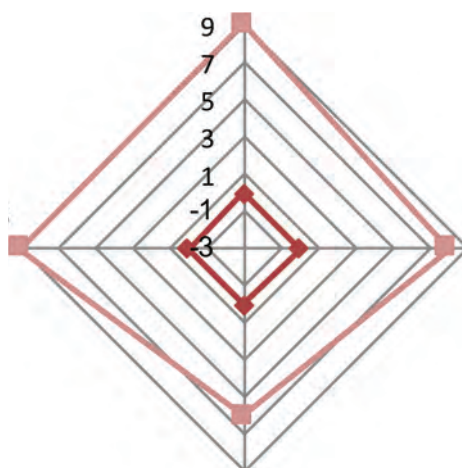
3 - le radar pour visualiser le projet en fonction des notes obtenues pour chaque impact

BUS SANTÉ

IMPACT SANITAIRE & SOCIAL

IMPACT SUR LES PRATIQUES & USAGES

IMPACT ÉCONOMIQUE



IMPACT ENVIRONNEMENTAL & ÉNERGÉTIQUE

				2
		O	prévention (mois sans tabac)...	<ul style="list-style-type: none"> * Impact négatif -1 : Pas d'information, pas de concertation, pas de partenaire * Non concerné ou neutre 0 : Gouvernance classique * Impact modéré 1 : projet respectant 1 item énoncé * Impact positif 2 : projet respectant 2 des items énoncés * Impact très positif 3 : respecte tous les items
		O	les mamans avaient été interrogées dans le cadre d'un stage en 2013 / projet d'équipe	
		N		
				2
		O	dispensaire, culture (halte jeu, action de lectures...)	<ul style="list-style-type: none"> * Impact négatif -1 : Projet en silo, sans transversalité * Non concerné ou neutre 0 * Impact modéré 1-1 item respecté * Impact positif 2 – 2 items respectés * Impact très positif 3 : respecte tous les items
		N		
		O	mairie	
				2
		N		<ul style="list-style-type: none"> * Impact négatif -1 : le projet n'est pas innovant, il a déjà été mis en œuvre et ne peut pas être reproduit * Non concerné ou neutre * Impact modéré 1 : 1 à 2 des items sont respectés * Impact positif 2 : projet respectant 3 des items énoncés * Impact très positif 3 : respecte tous les items
		O	aller-vers	
		O		
		O		
				6

Projet : BUS SANTÉ

Sarah KIKSNICK, Sylvie DURIEUX, Emma, Thomas SERTAUR, les 2 pilotes

NOTATION		
IMPACT SANITAIRE ET SOCIAL	9	Problèmes rencontrés
Bien être et qualité de vie	3	
Lien social, mixité et inclusion	3	
Réduction des inégalités	3	
IMPACT ENVIRONNEMENTAL	-1	Problèmes rencontrés
Préservation de la biodiversité	0	
Lutte contre le dérèglement climatique	0	
Gestion durable des ressources	-1	
<i>dérèglement : neutralité / limite l'imperméabilisation des sols mais augmente les GES</i>		
IMPACT SUR LES PRATIQUES ET USAGES	6	Problèmes rencontrés
Implication citoyenne et sensibilisation	2	
Nouveaux partenariats et transversalité	2	
Innovation, expérimentation et pérennisation	2	
<i>Prise en compte des usagers (projet de longue date / stage en 2013 : questionnaire auprès des mamans), le projet répond à un besoin. Enfance priorité mais élargissement des actions sur de la prévention, vaccinations, lecture...</i>		
IMPACT ECONOMIQUE	6	Problèmes rencontrés
Valorisation de l'économie circulaire	1	
supplémentaires	2	
Attractivité et équilibre territoriaux	3	



Agrivoltaïsme

Le démonstrateur Camelia inauguré le 14 octobre 2022, regroupe 252 panneaux bifaciaux installés en haies par ENGIE Green à Laqueuille.

En partenariat avec l'INRAE, l'objectif est d'étudier leurs impacts sur les sols, la production des fourrages, le bien-être des animaux (etc.)

B

Être plus efficace et plus sobre avec l'énergie

L'année 2022 s'est achevée en laissant derrière elle le souvenir de températures records et des incertitudes concernant la hausse des prix de l'énergie et les risques de pénurie. Au second semestre, face à cette conjoncture, le Puy-de-Dôme s'est engagé dans un plan d'efficacité et de sobriété énergétique. Cette stratégie dont la cible prioritaire est le chauffage (+70% des consommations d'énergie) est orientée autour de deux axes : énergie et patrimoine et énergie déplacements/transport. Si certaines des actions de 2022 sont dans la continuité des investissements du Département, de nouveaux projets ou process permettront d'accélérer la performance énergétique du patrimoine. Outre l'objectif de réduction des consommations préconisé par le décret tertiaire, le résultat visé doit permettre une baisse des émissions de gaz à effet de serre.



Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Les données

B

1

Action 12



Pôle et agent référent :

PIRAT/ Sébastien DEFIX

MTE/ Bénédicte PARIS et Aude VAN HAERINGEN

Le BEGES est une obligation réglementaire pour les collectivités pour connaître leurs sources d'émissions des gaz à effet de serre et prendre des mesures pour les réduire. Pour le Puy-de-Dôme, le bilan a été réalisé en 2018 avec un plan d'actions à mener de 2020 à 2023. En 2023, un nouveau bilan sera réalisé avec un nouveau plan d'actions pour 2024 à 2026. En 2018, le BEGES du Département s'élevait à 28 163 t CO₂e émises par les activités du Conseil départemental.

Les intrants (les matières achetées) :

Avec plus de 10 000 t CO₂e, les intrants constituent le premier poste d'émissions du Département (38%).

L'essentiel correspond aux repas dans les cantines des collèges avec 5 664 t CO₂e, soit environ 20% des émissions du Département. Les repas servis au restaurant administratif (AIGOS) pour les agents sont à l'origine de près de 318 t CO₂e.

Les matériaux de construction sont très émetteurs avec 4 743 t CO₂e. Les enrobés représentent 60% des émissions de ces matériaux : ainsi les 65 500 tonnes d'enrobés génèrent plus de 2 800 tonnes d'émissions. Le sel de déneigement génère près de 25 t CO₂e.

L'énergie dans les bâtiments :

Avec 8 347 t CO₂e, la consommation énergétique des bâtiments génère 30% des émissions de la collectivité, ce qui est considérable. 75% de ces émissions sont imputables aux collèges. L'essentiel est imputable aux combustions sur place, c'est-à-dire l'utilisation d'énergie dans les chaudières utilisant du fioul ou du gaz dont l'empreinte carbone est importante. Les consommations électriques sont importantes mais ne représentent que 11% des émissions en raison du faible poids carbone de l'électricité en France.

Info+

«C'est pas Versailles ici ! »

On l'ignore souvent mais les gardiens de l'Hôtel du Département veillent sur nos consommations d'électricité. S'ils constatent une panne, ils la signalent au service maintenance des bâtiments et vérifient chaque soir lors de la fermeture l'extinction des lumières. Ils sont aidés en cela par les personnes chargées du nettoyage des locaux qui doivent fermer les portes des bureaux pour éviter un déclenchement des détecteurs lors de la ronde des gardiens.

B.1.1 Le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre du Département (BEGES)

Les déplacements de personnes :

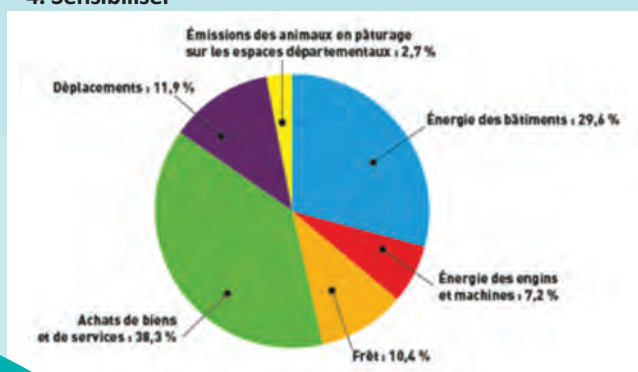
Avec 3 338 t CO₂e, les déplacements des agents (professionnels et domicile-travail) génèrent 12% des émissions. L'essentiel est le fait des déplacements domicile-travail effectués en voiture. La moyenne des déplacements domicile-travail effectués en voiture par les agents est de 17 km aller.

Les agents parcourent chaque année plus de 10 millions de kilomètres en voiture contre moins de 200 000 km en train. Le parc véhicules légers du Département est très fortement dieselisé avec 124 372 litres de gasoil consommés annuellement contre 9 139 litres d'essence. Par une consommation moindre, les véhicules diesel émettent légèrement moins de gaz à effet de serre que les véhicules essence (259 gCO₂e/km en essence contre 251 g CO₂e/km en diesel), en revanche les véhicules diesel sont à l'origine d'émissions de particules fines et de polluants atmosphériques.

Le plan d'actions pour réduire les gaz à effet de serre 2020-2023

4 axes / 14 actions :

1. Réduire les consommations d'énergie
2. Diminuer l'empreinte carbone de l'alimentation
3. Optimiser les mobilités
4. Sensibiliser



Sources : Cabinet Mosaïque / 2018

B.1.2 Profil énergétique du patrimoine départemental (environ 170 sites)

Données du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Action 13

Pôle et agent référent : PEPH / Fabrice RIBET
DBPE / David Tiveyrat

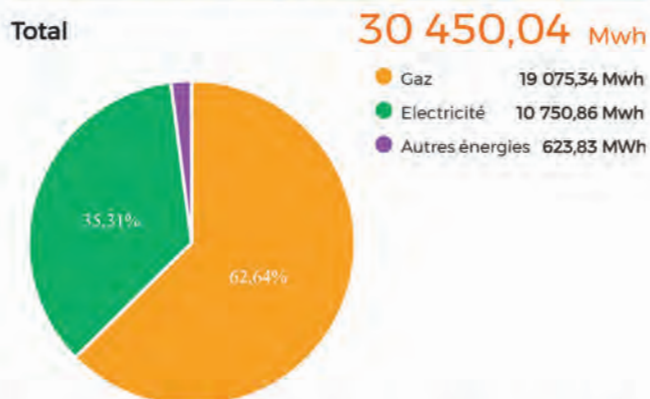
Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Les données

B

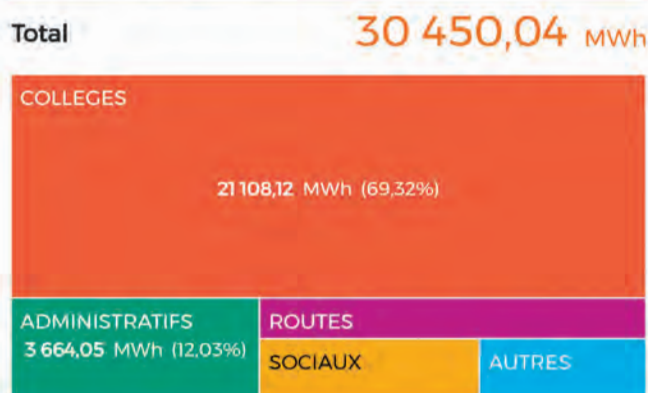
1

Consommation par type d'énergie

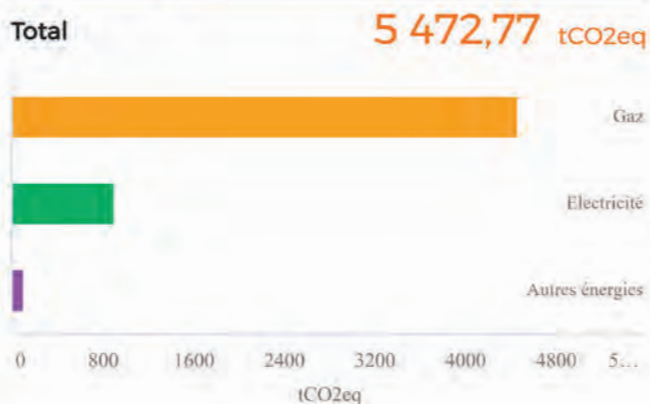


Les autres énergies sont : Fioul, Bois, GPL, Réseaux de chaleur.

Répartition par type de site



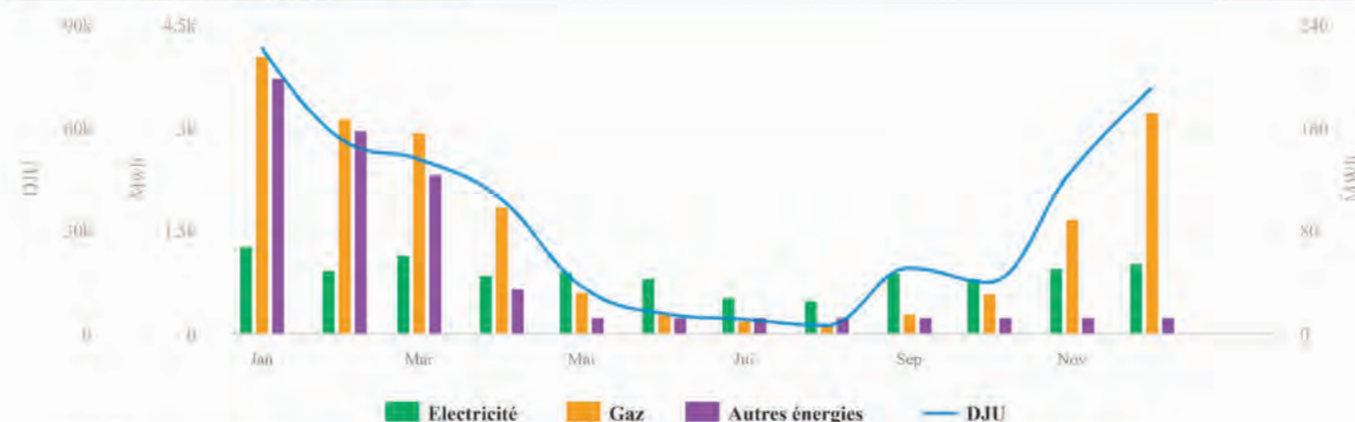
Emissions de CO2



Note

Les données de consommations de gaz et d'électricité sont calculées à partir des données fournies par les gestionnaires de réseaux (Enedis et GRDF).
Les données de consommations de bois, de fioul, de GPL et de chaleur (réseaux) sont calculées à partir des factures. Elles ne sont à ce jour pas complètes pour les mois de novembre et décembre 2022.

Evolution mensuelle des consommations



Le DJU (Degré Jour Unifié) représente la différence entre la température extérieure et une température de référence (19°)

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

Pôle et agent référent :
PIRAT / Sébastien DEFIX

Services concernés :
Mission Transition Écologique :
Rachel CORRE et Aude VAN HAERINGEN
DBPE (Direction des Bâtiments et de la Performance
Écologique) : Lionel FATOUX, Sébastien BRUNET
Cabinet / Christine MONTOLY

**“L'objectif
est de réduire
d'au moins 10%
nos consommations
énergétiques
d'ici fin 2024”**

Jean-Philippe PERRET,
Vice-président
chargé de la transition écologique
et de l'innovation territoriale

Date de première mise en œuvre :
octobre 2022 pour les mesures
concernant le chauffage

Périodicité : 2022 – 2024
pour la mise en œuvre globale

L'action est dans la continuité de la circulaire
du 25 juillet de la Première ministre concernant
la sobriété de l'administration française.
Au-delà d'un certain nombre de lois qu'il est censé
refléter le plan préconise de respecter les consignes
réglementaires de chauffage :
19° quand les bâtiments sont occupés,
16° le week-end et 8° quand le bâtiment
est inoccupé pour une durée plus longue.

B.2.1 Accélérer la rénovation des bâtiments du Conseil départemental

Action 14

Plan d'efficacité et de sobriété énergétique 2022-2024



Descriptif de l'action et son déroulé :

Le 25 juillet 2022, face à la crise énergétique, le gouvernement publie une circulaire relative à la sobriété énergétique et l'exemplarité de l'administration française. Le sujet est évoqué le 26 août lors du CODIR du Conseil départemental et en exécutif.

Le Président indique qu'il souhaite engager la collectivité dans un plan de sobriété et invite les vice-présidents à s'associer dans le cadre de leur délégation. La même demande est formulée auprès des Directeurs.

Lors de la session du 13 décembre, Jean-Philippe PERRET, Vice-président chargé de la transition écologique annonce le plan global avec ses 87 actions à court, moyen et long terme.

Ce plan a été réalisé par la Mission Transition Écologique avec l'appui des vice-présidents, des élus de la commission 5, des différents services et de l'équipe des 12 pilotes de la transition écologique.

Il s'inspire également des actions proposées par l'ADEME et l'association négaWatt.

Il s'inscrit dans le Plan stratégique-Horizon 2030 et dans la réflexion concernant le plan de réorganisation des services départementaux.

Des mesures d'urgence ont été observées dès l'automne pour le chauffage (+70 % des consommations) avec une mise en eau des chaudières différée au 3 novembre (avec un mois ½ de décalage par rapport à 2021) après des températures exceptionnelles pour un mois d'octobre (température moyenne de 17,2° de 3,5° supérieure à la normale).

Point significatif, ce plan conjugue deux approches non contraintes :
l'efficacité et la sobriété.

L'efficacité pour réduire les consommations en améliorant les performances des équipements et des bâtiments (en isolant, en modernisant).

La sobriété pour inspirer de nouvelles pratiques et mieux consommer, au besoin moins consommer. La sobriété relève d'une volonté collective et individuelle et peut se concevoir selon trois types de temporalités :

- 1. Conjoncturelles**, pour contenir, face à l'urgence, les augmentations de prix et les risques énergétiques par des actions aux impacts rapides et visibles sur 6 mois ;
- 2. Moyen terme**, en améliorant les actions en cours, avec des arbitrages budgétaires sur les 2 ans ;
- 3. Long terme**, relatives à des transformations qui demandent des études, des budgets importants, des arbitrages, des partenariats, des stratégies.

L'objectif de ce premier plan d'efficacité et de sobriété est d'économiser 10% des dépenses énergétiques du Conseil départemental d'ici 2024.

Ce plan est évolutif. Il fera l'objet d'amendements en fonction du contexte et de l'actualité à venir.

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

B.2.1 Accélérer la rénovation des bâtiments du Conseil départemental

Action 15



Structuration d'une stratégie patrimoniale pour les bâtiments du Département

Pôle et agent référent :
PEPH / Matthieu GÉRARD

Services concernés :
DBPE (Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique)
SPAD (Service Pilotage et Appui à la Direction)
SMPE (Service Maintenance et Performance Énergétique)
SAAT (Service Accompagnement, Architecture et Travaux)

Descriptif de l'action et son déroulé :
Après avoir engagé un état des lieux en 2021,
la feuille de route 2022 du Département
a été structurée autour de 4 axes :

Énergétique avec la mise en place d'Energisme
(logiciel pour la centralisation et l'automatisation
des consommations des bâtiments) ;

Réglementaire avec Algae (déclaration relative au décret tertiaire
réalisée sur la plateforme OPERAT pour nos bâtiments
à réaliser avant le 31 décembre 2022) ;

Patrimonial avec un état des lieux piloté par le cabinet OXAND,
ayant abouti à l'établissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ;

Fonctionnel avec le CEREMA et la réalisation d'un diagnostic multicritères
sur les 20 sites les plus importants.

Date de première mise en œuvre :
démarche engagée en 2021
elle a aboutie en 2022

Budget :
295 888 euros au total,
dont 186 600 euros mandatés en 2022

- **Algae** : 16 200 euros mandatés en 2022
- **Energisme** : 29 531 euros dont 19 687 euros mandatés en 2022
- **Oxand** : 203 416 euros dont 150 713 euros mandatés en 2022 (budget géré par la DRIN)
- **Cerema** : 46 740 euros
(rien n'a été mandaté en 2022)

Info+

OPERAT

La loi ELAN a introduit l'obligation, pour les propriétaires privés et publics de bâtiments de plus de 1000 m² de mettre en place **des programmes d'amélioration énergétique**.
Le Décret du 23 juillet 2019, dit décret tertiaire vient spécifier que la réduction de la consommation d'énergie finale de ces bâtiments devra atteindre **au moins 40 % en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050**.

La première échéance oblige les propriétaires à saisir dans la plateforme OPERAT (hébergée sur le site de l'ADEME) les données de consommation de ces bâtiments et de désigner une année de référence (entre 2010 et 2019) à partir de laquelle seront ensuite évalués les efforts pour diminuer leur consommation.

Cette procédure oblige les collectivités à connaître leurs consommations et à indiquer ces données avant le 31 décembre 2022.

À savoir : les bâtiments publics représentent
48 % des bâtiments tertiaires en France.
70 % des consommations énergétiques des communes sont attribuables aux bâtiments publics.



OPERAT
Observatoire de la Performance Énergétique
de la Rénovation et des Actions du Tertiaire

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

Info+

Le contexte des achats d'énergies pour le Département en 2022

Le Département coordonne pour le territoire deux groupements de commandes pour la fourniture de gaz (206 membres) et d'électricité (80 membres).

L'année 2022, a été marquée par une crise des prix de l'énergie.

Le prix du MWh d'électricité est passé en quelques mois de 60 euros à 1130 euros, et celui du gaz de 30 euros à 297 euros.

Il est redescendu fin septembre, mais en se stabilisant à des niveaux élevés par rapport aux années antérieures.

En dehors du lot à Haute Valeur Environnementale (coté en 2021 pour 3 ans), plusieurs marchés du Département ont dû être conclus dans ce contexte très tendu.

Cette crise a nécessité une communication importante à destination des membres des groupements pour les prévisions budgétaires.

Il a fallu s'adapter afin d'obtenir des propositions satisfaisantes des fournisseurs de plus en plus frileux à répondre aux appels d'offres.

Le risque de pénurie, très présent en milieu d'année 2022 est désormais écarté pour 2023. Les prix très élevés ont conduit le Département à réduire ses consommations et à s'interroger sur sa dépendance à ces marchés.

Il souhaite désormais s'orienter vers la production d'énergie et l'autoconsommation.

B.2.1 Accélérer la rénovation des bâtiments du Conseil départemental

Action 16



Un plan Marshall pour les collèges

En 2021, le Département a dressé un état des lieux des 57 collèges puydômois afin de prioriser les projets de la mandature.

Un plan Marshall des collèges de plus de 143 millions a été adopté en septembre 2022.

Parmi les travaux fléchés on peut citer la rénovation énergétique du collège de Murat-le-Quaire et du collège Gérard-Philippe à Clermont-Ferrand, la réfection de la toiture du collège d'Aubière (etc.).

L'objectif de ce plan est d'améliorer le confort des élèves en réhabilitant le patrimoine bâti et en priorisant la sobriété écologique.

Ce plan sera accompagné par un projet départemental d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de certains bâtiments et une végétalisation/réaménagement des cours de récréation dont certaines seront repensées pour devenir des îlots de fraîcheur l'été.

Un projet exemplaire : la remise à niveau du collège des Ancizes

Pôle et agent référent :

PEPH – Thierry JULIEN

Services concernés :

DBPE - SAAT

Descriptif de l'action et son déroulé :

ce projet de rénovation programmé en 2022 devra inclure la construction d'un préau, la construction d'une salle multi activités, la transformation de la restauration actuelle en self collaboratif, la création de vestiaires agents et la relocalisation des services administratifs.

Le marché sera lancé sous forme de Marché Public Global de Performance, avec des objectifs élevés de performances énergétique, environnementale, sanitaire fonctionnelle et technique.

Recrutement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en 2022.

Recrutement du prestataire en 2023 et un démarrage des travaux prévu en juillet 2024 pour une durée de 2 à 3 ans.

Date de première mise en œuvre :

les études ont été engagées en 2022.

Budget :

300 000 euros votés pour les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le montant total voté au budget 2023 dans le cadre du plan stratégique sera d'environ 13 millions d'euros.

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

B.2.1 Accélérer la rénovation des bâtiments du Conseil départemental

La rénovation énergétique du collège Marcel-Bony, à Murat-le-Quaire

Pôle et agent référent :
PEPH – Thierry JULIEN

Services concernés :
DBPE / SAAT

Descriptif de l'action et son déroulé :

Ce projet a permis de rénover les toitures terrasses du bâtiment, le remplacement des menuiseries extérieures et le traitement de l'ensemble du bâti par la rénovation des façades, avec la mise en place d'une isolation par l'extérieur. Les travaux ont débuté à l'été 2022 pour un achèvement prévu fin 2023.

Date de première mise en œuvre :

Le premier budget a été voté en 2017, mais le projet a considérablement été revu avec une révision à la hausse des objectifs de performance énergétique.

Budget consacré en 2022 :

2 612 000 euros de budget total mais seulement 1 538 euros mandatés sur 2022 car les travaux ont démarré en milieu d'année.

Remplacer les menuiseries et Isolation Thermiques par l'Extérieur (ITE) de l'Hôtel du Département et du collège Gérard-Philippe, à Clermont-Ferrand

Pôle et agent référent :
PEPH – Régis Girard

Services concernés :
DBPE / SAAT - SMPE

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'objectif de l'opération était de remplacer les menuiseries sur la totalité des bâtiments et ITE sur le bâtiment Nord de l'Hôtel du Département et de remplacer les menuiseries et 1^{ère} tranche d'ITE du collège Gérard-Philippe.

Date de première mise en œuvre :

Démarrage des travaux le 15 mars 2022. Concernant l'Hôtel du Département, la première tranche devrait être terminée en mars 2023 ; la tranche optionnelle vient d'être affermie et les travaux ont débuté le 3 janvier. Concernant le collège Gérard-Philippe, l'opération est en train de s'achever.

Budget consacré en 2022 :

Hôtel du Département :
Budget total de 3 870 000 euros TTC,
dont 1 163 000 euros ont été mandatés en 2022

Collège Gérard-Philippe :
Budget total de 1 415 000 euros TTC
dont 1 110 000 euros mandatés en 2022

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

B.2.1 Accélérer la rénovation des bâtiments du Conseil départemental

Action 17

Substitution des chaudières fioul dans les Centres d'Intervention Routiers



Pôle et agent référent :

PEPH / Fabrice RIBET
DBPE / Lionel FATOUX / Benjamin DOUAUD

Services concernés :

DBPE – SMPE - SAAT

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'objectif du Département est de remplacer progressivement toutes les chaudières fioul des CIR par des énergies renouvelables :

- Au CIR Marat-Olliegues par une pompe à chaleur ;
- Aux CIR la Tour d'Auvergne et de Saint-Germain-l'Herm par une chaudière granulés bois.

Cette opération, outre ses bénéfices environnementaux, permet d'offrir de meilleures conditions de travail pour les agents du Département grâce à l'amélioration des performances énergétiques de leurs lieux de travail.

Date de première mise en œuvre :
action nouvelle en 2022

Budget consacré en 2022 :
214 000 € TTC

CIR La Tour-d'Auvergne : 84 000 euros TTC
CIR de Marat Olliegues : 96000 euros TTC
CIR Saint-Germain-l'Herm : 34000 euros TTC
Soit un total de 214 000 euros TTC
Et 23100 euros de «coup de pouce» TOTAL ÉNERGIE.

Action 18

«Coup de pouce» chauffage dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Pôle et agent référent :

PIRAT / MTE / Bénédicte PARIS

Services concernés :

PEPH / DBPE / Sébastien BRUNET

Descriptif de l'action et son déroulé : Dans le cadre du remplacement des chaudières au fioul des Centres d'Intervention Routiers de La Tour d'Auvergne, Olliegues et Saint-Germain-l'Herm, le Département a signé avec TOTAL ÉNERGIE des conventions COUP DE POUCE (Dispositif en lien avec les CEE). Il s'agit du remplacement des équipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire au fioul au profit d'équipements ne consommant ni charbon ni fioul.

Date de première mise en œuvre :
signature des conventions le 31 décembre 2021

Budget consacré en 2022 :
la prime «coup de pouce»
associée à la convention à la fin des travaux (2023) :

LA TOUR D'Auvergne : 15 433 euros
OLLIEGUES : 1 041 euros
SAINT-GERMAIN-L'HERM : 6 636 euros

Le changement des chaudières des CIR est inscrit dans le plan d'action du BEGES et permet de répondre aux obligations du décret tertiaire.

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

B.2.1 Accélérer la rénovation des bâtiments du Conseil départemental

Action 19



La SAS Puy d'Énergies : le patrimoine départemental un atout pour les énergies renouvelables

Pôle :

PIRAT / Sébastien DEFIX

Agent référent :

Mission Transition Écologique
Margaux PIERROT et Aude VAN HAERINGEN

Services concernés :

Affaires Juridiques, DBPE et Territoire d'Énergie 63 et l'Aduhme

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'objectif de la SAS Puy d'Énergies est d'encourager le développement des énergies renouvelables. La société a été créée par le Département du Puy-de-Dôme et Territoire d'Énergie 63 (nouvelle dénomination du SIEG). Dans un premier temps, il est prévu que le Département identifie son foncier disponible et le mette à disposition de la SAS, pour solariser les toitures.

La SAS est une holding, dont l'objet est la prise de participation dans des sociétés de production d'énergie renouvelable (des SAS projets). Elle pourra réaliser des appels à manifestation d'intérêt pour trouver un partenaire avec lequel s'associer pour créer chaque société de projet.

Les premiers projets devraient permettre de solariser les toitures des collèges et des centres d'intervention routiers du Département.

Date de première mise en œuvre :

la société a été immatriculée en juillet 2022

Budget : 200 000 euros (part du Département)
et 200 000 euros (Territoire d'Énergie 63)

Les impacts :

Dans le cadre de la solarisation des toitures appartenant au Département, si l'électricité produite est consommée sur place, cela limitera le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité.

Si ce n'est pas le cas, si cette électricité est revendue et injectée sur le circuit, cela représentera une source de revenus supplémentaires pour la collectivité.

Ce projet permettra d'augmenter le mix énergétique et de tendre vers la souveraineté du territoire en encourageant une gestion durable des ressources en énergie accessibles à un prix garanti.

Action 20

L'Aduhme et le Département aux côtés des communes

Pôle et agent référent :

PIRAT / MTE Bénédicte PARIS / PIAAT Nicolas PORTAS
PEPH / Maison de l'Habitat Léna CHALVON

Descriptif de l'action et son déroulé :

Une convention a été signée le 1^{er} février 2021 entre le Département et Aduhme (agence locale des énergies) pour la mise en œuvre de grandes orientations concernant la stratégie du Département et le développement d'actions en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique à l'échelle des communes.

La convention a pour vocation

d'accompagner le mix énergétique vert par :

- **L'appui** au déploiement de la filière photovoltaïque ;
- **L'animation** d'un groupe de travail sur les nouvelles stratégies de couverture des besoins en énergie (développement local d'installations ENR pour l'autoconsommation) ;
- **L'optimisation** des contrats d'exploitation pour répondre aux objectifs du décret tertiaire.

Date de première mise en œuvre :

1^{er} février 2021 pour 3 ans
(2021 – 2022 – 2023)

Budget consacré en 2022 : 167 402 euros

Partenaire privilégié du Département, l'Aduhme a aidé en 2022 à amplifier l'attractivité du territoire par la mise en œuvre du dispositif Sante (rénovation thermique des établissements médico-sociaux) et du dispositif Scolae (rénovation thermique des écoles).

Face aux effets du changement climatique elle :

- **Initie des actions d'information** et de conseil auprès des collectivités sur les enjeux énergie-climat, sur l'acte de construire et d'aménager ;
- **Participe à la mise en œuvre** de Renov'Actions63 (Service public de la performance énergétique de l'habitat).

La convention avec l'Aduhme est l'un des axes stratégiques du plan d'efficacité et de sobriété à travers l'animation de la filière bois énergie dans le Puy-de-Dôme et le pilotage de l'opération COCON 3 visant la conversion de chaudières fioul/propane.

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

B.2.2 Faciliter la stratégie énergétique des territoires



Action 21

Le dispositif SANTÉ

Pôle et agent référent :

PEPH /DGA/ Virginie RUILHAC / Karine PAULHAC

Services concernés :

PEPH et ADUHME (groupe chef de projet)

Comité de Pilotage rassemblant : PSS / Pôle Solidarités Sociales DBPE / Direction des Bâtiments et de la performance écologique Directions de l'achat public et des affaires juridiques Cabinet / Karell RIX

Les vice-président(e)s associé(e)s : Jean-Philippe Perret, en suivi de SANTÉ, Martine BONY, Éléonore SZCZEPANIAK, et Laurent BESSEYRE.

Descriptif de l'action et son déroulé :

SANTÉ est un dispositif déployé par le Département et l'Aduhme (en coopération avec la Gironde), avec le soutien financier de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre du programme ACTEE 2 (appel à projets CHARME).

L'ambition est d'accompagner **20 établissements sociaux et médico-sociaux** (ESMS) dans leur projet de rénovation en vue de répondre aux obligations du décret tertiaire.

SANTÉ cible majoritairement les EHPAD. 20 établissements puydômois ont été retenus* (sur 70 ESMS) dans le cadre de l'AMI et **disposent**

désormais d'un profil énergétique avec des pistes de travail d'optimisation. Le Département coordonne également un groupement de commandes constitué de 10 ESMS pouvant bénéficier d'un accompagnement en vue d'engager une rénovation globale, et mutualiser les démarches de consultation entre les porteurs de projet. 2023 est l'année du suivi des audits pour valider les scénarios de rénovation.

* La Gironde partenaire du Puy-de-Dôme a également sélectionné 20 établissements.

Date de première mise en œuvre : 2021

Le Puy-de-Dôme coordonne les flux financier et redistribue les aides perçues par la FNCCR à ses partenaires. Pour 2022 :

- **Dépenses :** 117 986 euros (ingénierie des économies de flux pour le groupement).
- **Recettes :** 151 412 euros (aide de la FNCCR) dont 29 061 euros pour le Département pour le poste d'économiseur de flux (prise en charge à 60%)

Budget total sur l'ensemble du programme : 647 100 euros pour le Puy-de-Dôme et la Gironde

Action 22

Soutien au déploiement de Solaire Dôme

Pôle et agent référent :

PIAAT/DAT/SAD-E/Anne-Pascale AMEIL

Descriptif de l'action et son déroulé :

Afin d'inciter les communes à envisager la diversification énergétique de leur patrimoine bâti, Solaire Dôme facilite le déploiement de centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments publics. L'ambition affichée pour ce projet est d'installer au moins 1 MWc de puissance solaire, soit environ 100 installations sur tout le territoire. A terme, toutes les communes du Puy-de-Dôme disposeront d'une analyse de l'Aduhme.

Chaque territoire peut bénéficier d'une aide forfaitaire de 5 000 euros (limitée à un bâtiment).

Ces installations de production-vente d'électricité renouvelable constituent un premier positionnement des communes et intercommunalités sur la question de la diversification énergétique. Si cette action de sensibilisation porte ses fruits, les territoires auront par la suite plus facilement le réflexe "photovoltaïque en toiture" pour l'ensemble de leurs projets bâtimentaires.

Date de première mise en œuvre : 2020

Budget total et budget consacré en 2022 : montant total AP : 750 000 euros

Montant total des subventions accordées : 425 000 euros dont 220 000 euros en 2022

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

B.2.2 Faciliter la stratégie énergétique des territoires

Action 23



COCON 3 : un dispositif pour remplacer les chaudières fioul des collectivités

Pôle et agent référent :

PIRAT / MTE Bénédicte PARIS / PEPH / DBPE Matthieu GÉRARD

Services concernés :

Direction de l'achat public et Aduhme

Descriptif de l'action et son déroulé :

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les équipements neufs installés pour le chauffage ou la production d'eau chaude doivent respecter un plafond d'émissions de gaz à effet de serre de 300 g CO₂eq/kWh PCI. Cette mesure réglementaire exclut l'installation d'équipements neufs au fioul.

Sur le principe des premières opérations COCON initiées par le Département pour favoriser l'amélioration thermique des bâtiments publics, COCON 3 a cette fois pour objectif d'accompagner les communes et EPCI qui disposent d'une chaudière fioul ou propane en vue d'une conversion vers une solution alternative de production de chaleur renouvelable.

Date de première mise en œuvre :

lancement de l'opération COCON3 en octobre 2022 avec un recensement complet des installations de chauffage des collectivités.

Elle n'a pas nécessité de budget en 2022.

En partenariat avec l'Aduhme, le but est d'engager une conversion massive de ces systèmes avec l'objectif de supprimer à l'horizon 2030 le fioul du patrimoine des collectivités puydômoises, bâtiments du Département inclus. Cette opération permettra de valoriser les ressources énergétiques locales pour permettre au Puy-de-Dôme d'être moins dépendant des marchés de l'énergie, tout en suscitant des dynamiques favorables aux entreprises locales, en mutualisant les démarches via la constitution de groupements de commandes.

Action 24



SCOLAEé, un Service de Conseil Local pour l'Amélioration Énergétique des Écoles

Pôle et agent référent :

PIAAT / DAT / SAD-E / François LOCUSSOL-WELZBACHER

Services concernés :

ADIT / Service Marché /DBPE-Service Accompagnement, Architecture et Travaux
Secrétaire général du PIAAT/Pôle Finances

Descriptif de l'action et son déroulé :

SCOLAEé est un dispositif porté par le Département et l'Aduhme. Il vise à accompagner vingt communes dans la rénovation énergétique de leur école en leur apportant toute l'ingénierie nécessaire ainsi que des financements. L'ensemble des études sera mené sur 2023 pour une réalisation des travaux entre 2024 et 2025.

Les impacts

Plusieurs écoles du projet sont soumises au décret tertiaire. Pour celles-ci, la rénovation permettra d'atteindre ce niveau et, pour celles qui sont en dessous du seuil, elles bénéficieront des mêmes objectifs de performance.

Date de première mise en œuvre :
2021

Budget consacré en 2022 :

Dépenses : 586 850 euros
(hors charges de personnels)
dont 100 000 euros en 2022

Recettes : 385 673 euros dont 100 000 euros en 2022

En incitant les communes à rénover leur école, le Département concourt à offrir aux élèves un cadre d'apprentissage de qualité.

Les bénéfices économiques sont réels avec vingt opérations de rénovations pour lesquelles les communes auront recours aux entreprises locales pour les travaux ; l'investissement envisagé étant d'environ 30 millions d'euros.

La définition des besoins et la conduite de projet sont particulièrement participatifs, ils ont été réalisés en mettant autour de la table tous les points de vue : les agents en charges du patrimoine, les élus, les enseignants et d'autres partenaires comme le CAUE* ou encore les Parcs Naturels.

La liste des 20 écoles retenues :

Sallèdes, Saint-Jean-d'Heurs, Marsat, Saint Anthème, Enval, Lempdes, Jumeaux, Vertaizon, Chanonat, Volvic, Pérignat-les-Sarlièves, les Ancizes Comps, Dorat, Lapeyrouse, Châteaugay, Saint Saturnin, Saint-Etienne-sur-Usson, Clermont-Ferrand, Cournon, Saint-Germain-Lembron

* CAUE : Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

Date de première mise en œuvre :

mis en œuvre le 1^{er} janvier 2021

* Fusion avec le dispositif

de Clermont Auvergne Métropole le 1^{er} juillet 2022

*Fin 2022, 11 000 personnes ont été renseignées
à travers plus de 20 000 conseils personnalisés.

Budget consacré en 2022 :

2,5 millions d'euros dont 800 000 € en 2022.

B.2.3 Amplifier la performance énergétique des logements

Action 25

Mise en place de Renov'actions63



Pôle et agent référent :

PEPH – Marie CHIROL, Nicolas PERETON

Services concernés :

Direction de l'Habitat

Descriptif de l'action et son déroulé :

Renov'actions63 (le service public pour la performance énergétique de l'habitat) est porté par le Département et par l'ensemble de ses 14 EPCI.

Quatre points essentiels ont guidé sa structuration :

- une couverture totale du département pour fédérer autour d'un même projet ;
- une animation de proximité, ancrée dans les territoires ;
- une mutualisation des moyens et une gouvernance forte entre le Département et les EPCI,
- une adaptation aux réalités locales tout en garantissant une cohérence départementale.

En terme d'emplois, Renov'actions63 ce sont 17 postes de conseillers techniques financés par le Département et positionnés dans les territoires, ainsi qu'un poste de coordinateur (Nicolas Pereton).

Leur mission est :

- **d'informer et conseiller les ménages**, quel que soit leur niveau de ressources, sur les questions de rénovation de l'habitat ;
- **d'accompagner les ménages** non éligibles aux aides de l'ANAH* dans leur projet de travaux ;
- **d'informer et conseiller** le petit tertiaire privé ;
- **de participer à l'économie locale** en lien avec les artisans et professionnels de l'immobilier.

L'accompagnement a été renforcé par une aide départementale aux travaux pour les propriétaires accompagnés par les conseillers de Renov'actions63 avec plusieurs niveaux :

- **4 000 euros par logement si atteinte du niveau BBC Réno ;**
- **2 000 euros par logement si atteinte d'un gain énergétique de 35 % ;**
- **300 euros pour la réalisation d'un audit énergétique réalisé par un bureau d'études spécialisé ;**
- **1 500 euros pour les missions de maîtrise d'œuvre.**

Au total, le Département alloue à ces aides un budget de 1,8 million d'euros.

ANAH * : Agence Nationale de l'Habitat

Info+

**Loi climat et résilience
(adoptée le 22 août 2021)**

À partir de 2023, les loyers des logements classés F et G (mal isolés) seront gelés et pour avoir le droit de les augmenter il faudra effectuer des travaux d'amélioration de l'isolation.

En 2025, la mise en location des logements classés G sera interdite, 2028 pour les logements classés F et 2034 pour ceux classés E.

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

B.2.3 Amplifier la performance énergétique des logements

Action 26



Réhabilitation thermique des logements communaux et sociaux

Pôle et agent référent :

PEPH – DIRECTION DE L'HABITAT

Léna CHALVON, Isabelle OLIVIER, Akim BARA

Services concernés :

en lien avec Clermont Auvergne Métropole/AURA HLM/
Bailleurs sociaux/EPCI/COMMUNES

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le parc social comprend de nombreux logements sociaux anciens avec des loyers faibles et un profil énergétique insatisfaisant. Ces logements sont occupés par des familles aux revenus modestes, exposées à la précarité.

L'engagement du Département et des bailleurs sociaux a deux objectifs principaux :

- Parvenir après travaux à un logement BBC réno ;
- Améliorer significativement l'étiquette énergétique des bâtiments, en éradiquant les passoires thermiques (étiquettes E, F et G).

Face à cet enjeu, deux actions ont été mises en place en relation avec l'AURA HLM qui établit chaque année un recensement sur notre département en lien avec les bailleurs sociaux :

1) La réhabilitation thermique des logements sociaux hors Clermont Auvergne Métropole

Depuis plusieurs années le Puy-de-Dôme subventionne les bailleurs sociaux en vue de l'amélioration de ces logements.

Il est à préciser que la mise en œuvre de ce programme doit être assortie d'une convention entre le Département et les bailleurs sociaux indiquant :

- Les modalités de réalisation de constat thermique avant et après travaux ;
- La mise en place des outils d'évaluation et de suivi des consommations après travaux sur trois ans ;
- Une proposition de lisibilité des volumes de consommation des charges énergétiques ;
- L'engagement d'une action d'information et de sensibilisation auprès des locataires pour qu'ils s'approprient cette démarche d'économies d'énergie et d'amélioration de qualité de vie.

Année	Nombre logements réhabilités	Budget annuel
2020	151	349 867 €
2021	155	348 000 €
2022	377	954 000 €

2) La réhabilitation thermique des logements sociaux sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole

La programmation proposée pour les années 2023-2024 prévoit la réhabilitation thermique de 1 168 logements sur 2 ans avec rattrapage des opérations 2022 qui correspondent à une année blanche.

Il est à noter que le montant des subventions accordées par le Conseil départemental est identique pour Clermont Auvergne Métropole.

Les deux collectivités investissent à parts égales dans ce projet, soit 1 907 100 million d'euros chacune et 3 814 200 millions d'euros au total.

Une seconde programmation pour les années 2025-2026 sera prévue ultérieurement.

Les opérations bénéficiant d'un financement du Département et de Clermont Auvergne Métropole au titre de la 1^{ère} tranche sont indiquées dans le tableau suivant :

Année	Nombre logements réhabilités	Budget annuel par collectivité
2022	427	781 000 €
2023	370	535 300 €
2024	371	590 800 €
Total 1 ^{ère} tranche	1168	1 907 100 €

Info+

Passoires énergétiques

29% des logements du Puy-de-Dôme (environ 389 711) ont été construits entre 1971 et 1990.

En 2022, dans le Puy-de-Dôme, on recensait 70251 passoires énergétiques, c'est-à-dire 22% de résidences principales classées F (39070) ou G (31181).

Entre 2018 et 2022 ce chiffre a augmenté de 5,8 %. 10885 sont classées G+ c'est-à-dire très énergivores (plus 450 kWh par m² par an).

Le Puy-de-Dôme est le département le mieux classé de l'ex.Région Auvergne en comparaison avec le Cantal (32,4%) l'Allier (27,8%) et la Haute-Loire (26,1%).

(Source Fideli 2020, base des DPE décembre 2021-mars 2022 de l'Ademe)

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

Date de première mise en œuvre :
le programme existe depuis 2012,
une convention avec l'ANAH a été renouvelée
au 1^{er} janvier 2022 pour 3 ans.

Budget consacré en 2022 :
le budget des aides est un budget
hors budget départemental, l'impact budgétaire
est celui de la masse salariale.

L'action vient répondre
à l'arrêté du 21 décembre 2022
Mon accompagnateur Rénov

B.2.3 Amplifier la performance énergétique des logements

Action 27

Réhabilitation de l'habitat privé dans le cadre du PIG départemental



Pôle et agent référent :

Marie CHIROL, Stéphane LAROCHE/ François BANVILLET/
Yann JEGO – Direction de l'Habitat - PEPH

Services concernés :

Service Habitat durable en collaboration avec les autres services de la Direction de l'Habitat, les référents autonomie de secteurs et tous les travailleurs sociaux du territoire, l'ADIL, l'ADUHME et en lien direct avec les EPCI.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Dans le cadre du Programme d'intérêt Général Amélioration de l'Habitat privé, une équipe pluridisciplinaire accompagne les usagers dont les ressources très modestes respectent les plafonds de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), dans leur projet de rénovation thermique, adaptation à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne.

L'accompagnement vise à déterminer le choix du projet, à monter un plan de financement et suivre les travaux. À chaque demande, un dossier est déposé par l'équipe auprès de l'Anah afin que l'usager puisse percevoir une aide financière, l'équipe dépose également des demandes d'aides auprès d'autres financeurs.

Dans le cas de situations complexes, une collaboration étroite avec les partenaires est construite : Maires, ARS (Agence Régionale de Santé), travailleurs sociaux, Comité locaux de santé, service d'aides à domicile. L'accompagnement social est dans ces cas-là fondamental.

Info+

LES POINTS CLÉS DE LA RE2020

Pour les constructions neuves, un plafond d'émissions des gaz à effet de serre fixe à :

- ▶ 4 kg CO₂ eq / m²/an pour les maisons individuelles
- ▶ 14 kg CO₂ eq / m²/an pour les logements collectifs

De nouvelles normes pour favoriser le confort d'été dans le logement.

L'introduction de la notion de calcul du cycle de vie des matériaux pour :

- ▶ Encourager l'utilisation de matériaux biosourcés comme le bois, le liège, le chanvre, la cellulose
- ▶ Diminuer l'usage du béton et de l'acier dans les constructions

La réduction d'au moins 30 % des émissions des secteurs industriels en 2023.

La mise en place d'un indice carbone dynamique avec un objectif de réduction de :

- ▶ 15 % en 2024
- ▶ 25 % en 2027
- ▶ 30 à 40 % en 2030

SeLoger

La RE 2020 vise à abolir le gaz dans les constructions neuves

Le but de la RE 2020 entrée en vigueur début 2022, est de mettre un terme à l'utilisation du gaz dans les constructions neuves. Dans un souci d'atteindre la neutralité carbone, la nouvelle norme introduit un plafond d'émissions de GES pour les maisons individuelles, fixé à 4 kgCO₂eq/m²/an, dès l'entrée en vigueur de la réglementation.

En revanche, le plafond dans les logements collectifs 75 % à être chauffés au gaz est fixé à 12 kgCO₂eq/m²/an dès l'entrée en vigueur de la RE 2020, puis descendu à 6 kgCO₂eq/m²/an dès 2024.

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

B.2.3 Amplifier la performance énergétique des logements

Action 28

Fonds Habitat Colibri



Pôle et agent référent :

PEPH – Direction de l'Habitat Marie CHIROL,
Nathalie BRUNET-ENDRIVET

Services concernés :

DH - Service Habitat Durable (Cellule PIG et Cellule Colibri)

Descriptif de l'action et son déroulé :

La création du Fonds Habitat Colibri relève d'une stratégie issue des évaluations de la politique de l'habitat et marque l'engagement fort du Département en faveur de l'amélioration des conditions de logement des Puydômois.

Il a pour objectifs de :

- **massifier le nombre de travaux** de rénovation énergétique ;
- **gagner en confort de vie** dans les logements et diminuer les factures ;
- **anticiper les situations** de précarité ou de non-décence dans les logements ;
- **maintenir à domicile et adapter** les logements au vieillissement et au handicap ;
- **redynamiser les centre-bourgs** et lutter contre la vacance ;
- **soutenir et dynamiser** l'artisanat local.

Il regroupe les aides départementales en faveur de l'amélioration de l'habitat des particuliers

pour simplifier l'accès aux dispositifs avec un dossier unique et permet de mettre en œuvre un système de garanties pour les artisans et les propriétaires.

Date de première mise en œuvre :

16 décembre 2016 : création du fonds
Juillet 2022 : révision du règlement intérieur

Budget total et budget consacré en 2022 :

AP 2023 de 5,3 millions d'euros

Action 29

Expérimenter un Habitat Alternatif et Innovant



Pôle et agent référent :

DH Direction de l'Habitat
PEPH – Marie-Cécile SERVOUSE

Services concernés :

Service Prospective et Habitat Innovant

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'Habitat Participatif favorise la construction et la mise à disposition de logements ainsi que la mise en valeur d'espaces collectifs.

L'Habitat léger regroupe un large panel de formes d'habitats alternatifs au modèle classique.

Leur développement récent en France et dans les pays développés marque l'émergence de modes d'habiter différents de la norme sociale sédentaire ancrée dans le logement en dur de type maison et appartement.

En opposition à l'habitat traditionnel, l'habitat léger apparaît comme l'une de ces formes alternatives. Il représente une forme d'habitat choisi par certains de ses utilisateurs comme une alternative au mode de vie classique.

Sa dimension mobile et éphémère alimente ainsi les désirs individuels ou collectifs de liberté, de propriété et de respect de l'environnement.

C'est dans ce cadre que le Département a décidé de créer le Fonds pour l'Habitat Participatif (FHAP) et le Fonds pour Habitat Innovant Léger et Ephémère (HABILE) afin de lancer une nouvelle dynamique sur le territoire et de soutenir le développement de nouvelles formes d'habiter.

Date de première mise en œuvre :

décembre 2020

Budget total et budget consacré en 2022 :

250 000 euros par an pour l'habitat léger,
250 000 euros pour l'habitat participatif.

L'action vient répondre à l'obligation
de la Zéro Artificialisation Net des sols (ZAN)
(Loi climat et Résilience).

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Agir sur la performance
énergétique du patrimoine

B

2

B.2.3 Amplifier la performance énergétique des logements

Action 30

Le Mobili'Dôme



Pôle et agent référent :

PEPH / DH / Marine CARIOU et Chrystelle DEAT

Services concernés :

PEPH / DH et PSS / Direction de l'autonomie

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Mobili'Dôme est un espace de sensibilisation, d'information et de démonstration portant sur trois thématiques : les économies d'énergie et la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie des personnes vulnérables.

Ce dispositif itinérant se déplace au plus près des ménages, des propriétaires et des locataires principalement dans les territoires ruraux, en complémentarité avec la Maison de l'Habitat et l'Espace Autonomie, dans une dynamique « d'aller vers ». Il propose des temps d'animations et de partenariat avec les services départementaux territorialisés, Rénov'actions63, les ergothérapeutes de la Maison départementale pour les personnes en situation de handicap, le CLIC, les mairies et CCAS. En 2022, une expérimentation a testé les visites à domicile chez des ménages ayant été renseignés grâce au Mobili'Dôme.

A cette occasion, des mousseurs, ampoules LED, rideaux thermiques, bancs de baignoire ont été posés afin d'améliorer la situation du logement dans l'attente de réalisation de travaux plus pérennes et afin d'évaluer la réalité des travaux à réaliser.

Date de première mise en œuvre : 2019

Le budget des aides est un budget hors budget départemental, l'impact budgétaire est celui de la masse salariale : **70 000 euros** (dont 6000 euros de recette EDF)

Date de première mise en œuvre :

2022, avec un accompagnement et suivi de 20 projets de chaufferies bois et de 13 projets de réseau chaleur. De nouvelles orientations politiques ont été définies en décembre 2022 avec la mise en place d'un nouveau dispositif d'aides.

Budget : 5 702 998 millions d'euros alloués au développement de la filière dont 251 173 euros sur 2022 pour le financement des 13 projets. 198 chaufferies bois ont été réalisées depuis le lancement dont :

- 123 chaufferies de collectivités ;
- 27 chaufferies industrie ;
- 48 chaufferies privées pour plus de 110 MW.

Action 31

Un nouvel élan pour la filière bois-énergie

Pôle et agent référent :

PIAAT / Nicolas PORTAS

Services concernés :

Ensemble des Pôles (PIRAT, PSS, PIAT, PEHC)
PIAAT : DG – DAT – Service Agriculture et Forêt
PIRAT: DG - MTE – DSTEP

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Département a initié une aide aux études permettant de développer l'utilisation du bois-énergie et une aide à la réalisation de chaufferies collectives (chaufferies et/ou réseaux de chaleur) avec la mise en place d'une mission d'accompagnement. L'objectif est de contribuer à :

- promouvoir les énergies renouvelables en valorisant la ressource locale ;
- encourager la valorisation énergétique des sous-produits de la filière forêt-bois ;
- permettre la création d'emplois ;
- limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Penser les déplacements
de demain

B

3

B.3.1 Favoriser les déplacements décarbonés des agents

Action 32



Poursuivre l'évolution du télétravail

Pôle et agent référent :

Pôle PIRAT

Dossier porté par la DRH / SGAP / Stéphanie CHEMINAT

Services concernés :

Nombre total de postes impactés :

potentiellement, tous les postes incluant des missions éligibles au télétravail (estimés à 1500 environ).

Descriptif de l'action et son déroulé :

La récente crise sanitaire ayant contraint à un déploiement massif du travail à distance de crise, de nombreux agents ont pu mesurer l'attrait de ce mode d'organisation et ont souhaité s'inscrire durablement dans ce dispositif qui permet plus de flexibilité, favorise le bien-être au travail et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Département a été précurseur en mettant en place ce dispositif en 2008. Depuis, le nombre de télétravailleurs a plus que doublé.

La collectivité comptait :

- 480 télétravailleurs fin 2019 ;
- 825 télétravailleurs fin 2020 ;
- 1100 contrats de télétravailleurs fin 2022.

La collectivité a engagé en 2021 un dialogue social afin d'aboutir à un dispositif propre au Puy-de-Dôme.

Ce règlement a été adopté en mars 2022 et a permis :

- d'augmenter la dotation en équipements numériques nomades et ergonomiques ;
- d'offrir la possibilité de télétravailler plus, de manière régulière ou ponctuelle ;
- d'indemniser les coûts éventuels (mobilier, équipements permettant une meilleure ergonomie du lieu de télétravail, coûts divers induits par le télétravail).

Date de première mise en œuvre :

2008

En 2022 :

31 164,50 jours télétravaillés ont été indemnisés pour un coût de 77 911 euros

Info+

Le Parc départemental

Gère et entretient les 1000 véhicules en lien avec les compétences départementales dont 13 véhicules électriques et 2 SUV hybrides. Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022/2027 prévoit d'investir 7,4 millions d'euros par an pour le renouvellement de ses véhicules.

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Penser les déplacements
de demain

B

3

B.3.1 Favoriser les déplacements décarbonés des agents

Action 33

Le Plan de Déplacement des Établissements (PDE)

Pôle et agent référent :

PIRAT / Sébastien DEFIX, DRH / Myriam DESAMAIS

Services concernés

Direction des Ressources Humaines (gestion du PDE)
Service de Gestion Administrative du Personnel
(mise en paiement du PDE sur fiches de paie des agents concernés)
Service Étude Prospective et Pilotage : suivi du budget du PDE

Descriptif de l'action et son déroulé :

Un Plan de Déplacement des Établissements (PDE) ou Plan de Mobilités est avant tout une démarche d'ordre environnemental, qui s'inscrit dans le cadre de la politique d'amélioration de la qualité de vie en ville ou sur un territoire.

Il propose un éventail de mesures permettant de favoriser les modes de transports alternatifs (transports collectifs, covoiturage et modes doux comme le vélo et la marche à pied) à la voiture individuelle, pour les déplacements domicile-travail et professionnels.

Les impacts :

Pour les agents, il s'agit d'améliorer l'accessibilité aux sites de l'hypercentre tout en prenant en compte les travaux, difficultés de stationnement, zones piétonnes (etc.) mais aussi toutes les opportunités qui nous sont données (proximité des lignes de bus, du tramway et de la SNCF).



L'action vient répondre au décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Date de première mise en œuvre :

délibération du 25 septembre 2007.

Nouveauté 2022 : Mise en œuvre du Forfait Mobilité

Durable au sein du Conseil départemental (cf. fiche action correspondante p.53).

Budget 2022 remboursement frais de transport

agents : 49 720 euros

Fournitures PDE : 8 000 euros

Soit un total de 57 720 euros pour 2022

Budget réalisé 2022 : 46 325 euros

Fournitures PDE : 0 euro

soit un réalisé pour 2022 de 46 325 euros

Action 34

La mise en place d'une solution de vélopartage

Pôle et agent référent :

PIRAT / MTE - Bénédicte PARIS

Services concernés

L'ensemble des agents de la collectivité

Descriptif de l'action et son déroulé :

Dans le cadre de l'axe 3 du plan d'actions du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre "Optimiser les mobilités", la Mission Transition Écologique a mis en œuvre une offre de vélo partage.

Cette offre permet aux agents de se déplacer dans le cadre des déplacements domicile-travail ou déplacements intersites.

Trois sites du Département ont été équipés d'une station de 5 Vélos à Assistance Électrique : l'Hôtel du Département, le site Georges-Couthon et la Maison des solidarités (MDS) à Riom.



Le suivi des emprunts de ces vélos montre un bilan positif du service avec en moyenne 63 locations par mois. Chaque utilisateur peut noter son trajet et la note maximale de 5 est attribuée par plus de 85 % des utilisateurs.

Cette offre devrait être proposée en 2023 aux Archives départementales et à la MDS (Maison des solidarités) à Issoire.

Date de première mise en œuvre : 2021

Budget : environ 40 000 euros l'année

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Penser les déplacements
de demain

B

3

B.3.1 Favoriser les déplacements décarbonés des agents

Action 35



Mise en œuvre du Forfait Mobilité Durable

Pôle et agent référent :

PIRAT, Sébastien DEFIX, DRH / Myriam DESAMAIS

Services concernés :

Direction des Ressources Humaines (gestion du PDE)

Service de Gestion Administrative du Personnel

(mise en paiement du PDE sur fiches de paie des agents concernés)

Service Étude Prospective et Pilotage :

suivi du budget du Forfait Mobilité Durable

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Forfait Mobilité Durable (FMD) est un nouveau dispositif issu de la Loi d'Orientation des Mobilités - permettant de bénéficier de l'aide de l'employeur pour les déplacements domicile/travail réalisés en vélo personnel ou covoiturage. Il vient remplacer l'indemnité kilométrique vélo (non mise en place au Conseil départemental).

Le Conseil départemental réaffirme ainsi sa volonté de promouvoir les mobilités durables.

Les agents remplissant les conditions peuvent obtenir la prise en charge de leurs frais. Au cours d'une même année, le vélo et le covoiturage peuvent être utilisés alternativement.

Tous les agents peuvent être bénéficiaires à l'exclusion des agents bénéficiant :

- d'un logement de fonction sur leur lieu de travail ;
- d'un véhicule de fonction ;
- d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ;
- de la prise en charge de 50 % des frais d'abonnement de transport public ou de service public de location de vélos prévus par le décret 2010-676 du 21 juin 2010.

Il convient aux agents de justifier de l'utilisation de l'un de ces modes de déplacement pour une durée minimum de 100 jours d'usage effectif.

Le nombre minimal de jours et le montant sont également modulés à proportion de la durée de présence de l'agent (les jours de télétravail seront décomptés).

La justification de l'éligibilité est fondée sur une déclaration sur l'honneur de l'agent qu'il doit transmettre, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. L'utilisation effective peut faire l'objet d'un contrôle de l'employeur (pour le vélo : factures d'achat, d'assurance ou entretien, pour le covoiturage : un relevé de paiement d'une plateforme de covoiturage, pour les passagers un relevé de facture).

Ce dispositif n'est pas cumulable avec la prise en charge des frais d'abonnement de transport public ou de service public de location de vélos.

Le versement de 200 euros, est effectué sur la paie de février ou de mars, en une seule fraction au titre de l'année écoulée.

Date de première mise en œuvre :

Dispositif adopté en session le 5 juillet 2022.

Budget réalisé :

pour 2022 : En cours d'évaluation.

À déterminer en 2023 (mise en paiement du Forfait Mobilité Durable en mars 2023)

L'action vient répondre au Décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du Forfait Mobilité Durable dans la fonction publique territoriale.

Info+

Le covoiturage

Le gouvernement a dévoilé, le 13 décembre 2022, un plan destiné à massifier le partage des trajets quotidiens en voiture.

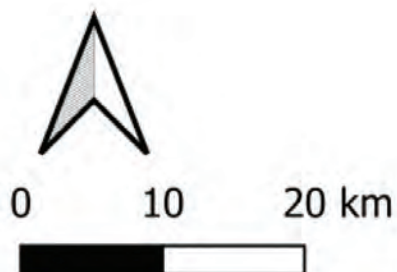
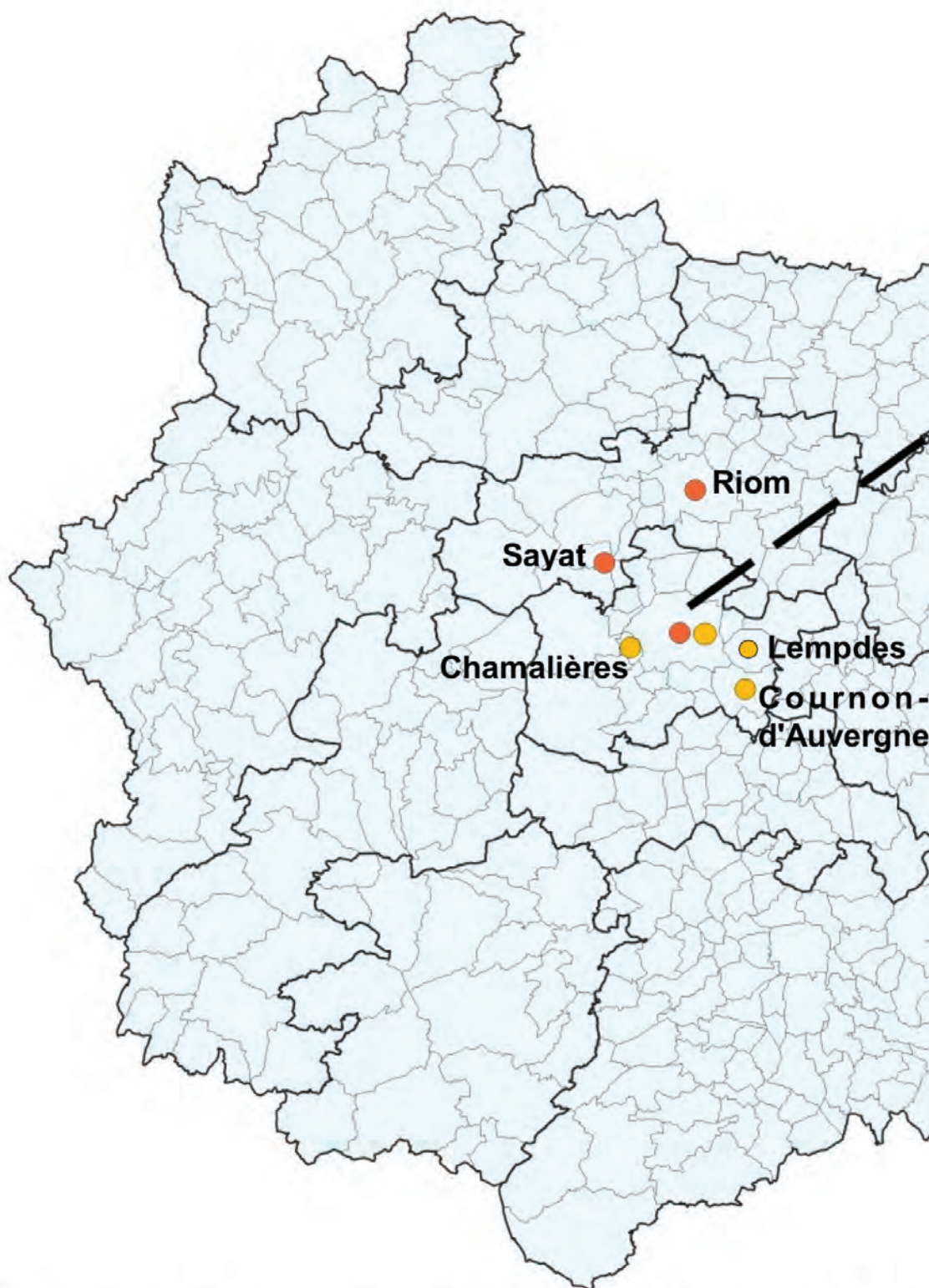
À la clé, 100 millions d'euros destinés aux collectivités mobilisées. Alors que la voiture représente 17 % des émissions de GES, réduire l'automobile est un levier indispensable de décarbonation des transports.

Les villes où l'on covoiture le plus, sont celles où les collectivités sont impliquées. Elles ont le pouvoir d'aménager des infrastructures (aire de covoiturage, voie dédiée) et d'organiser la communication. Depuis le premier Plan covoiturage de 2019, elles peuvent subventionner les trajets de façon à ce que les passagers voyagent gratuitement ou presque, tandis que les conducteurs gagnent entre 2 et 4 euros par trajet.

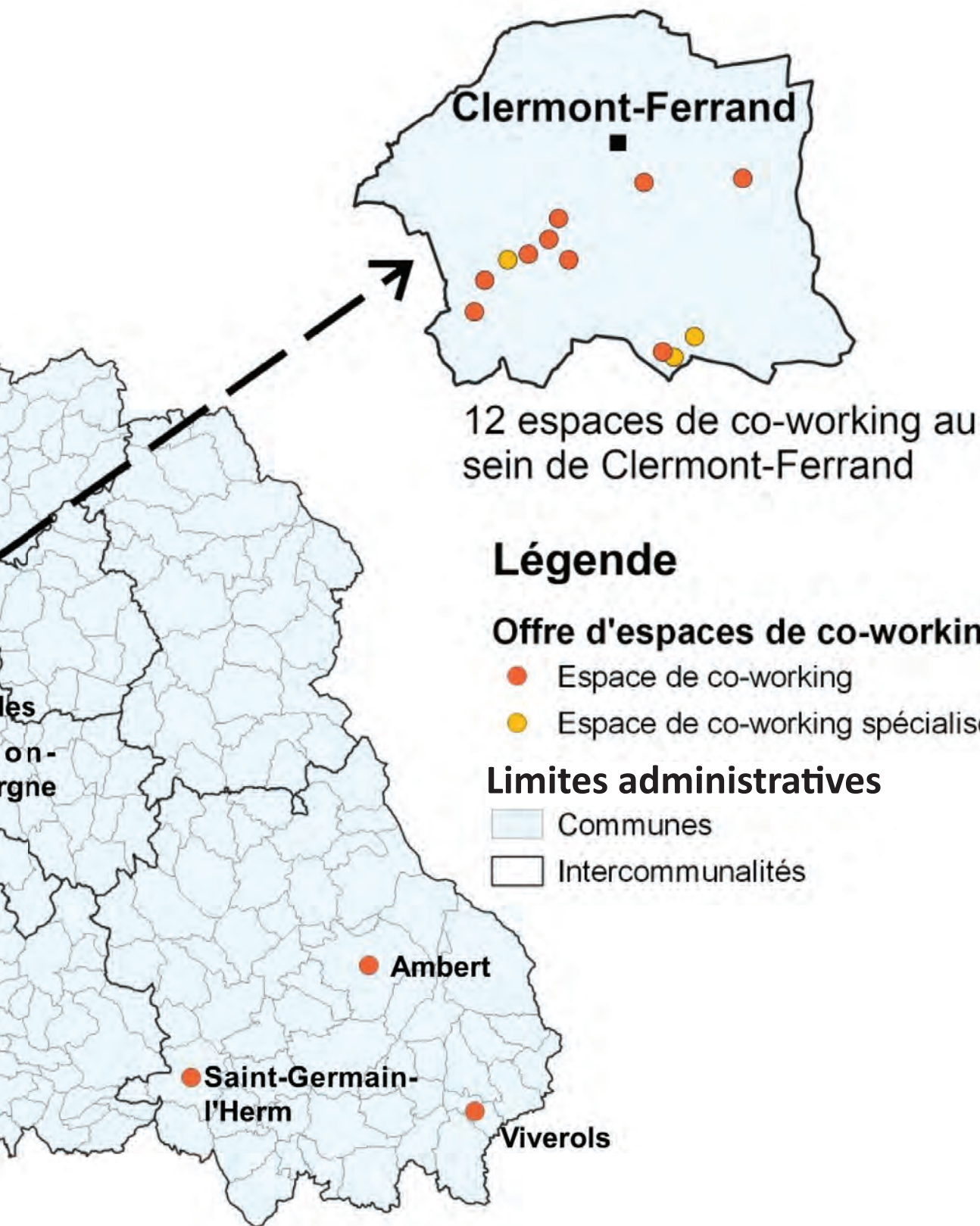
L'une des mesures phare du plan, sera de coopérer avec les applications de covoiturage et d'accorder un bonus de 100 euros aux primo-conducteurs inscrits.

Une première tranche de 25 euros sera versée dès le premier voyage et le solde au dixième, à condition qu'il soit réalisé dans les trois mois suivants. La mesure sera financée à hauteur de 50 millions d'euros par des producteurs ou distributeurs d'énergie, grâce au dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Carte départementale des espaces de co-working Mai 2022



Source : CD63 ; Réalisation : DAT / Mai 2022 **20 espaces de c**



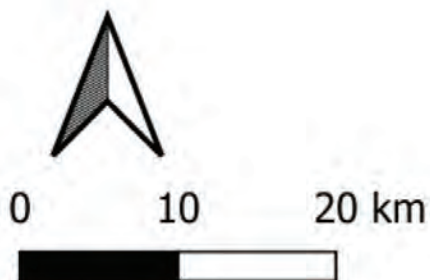
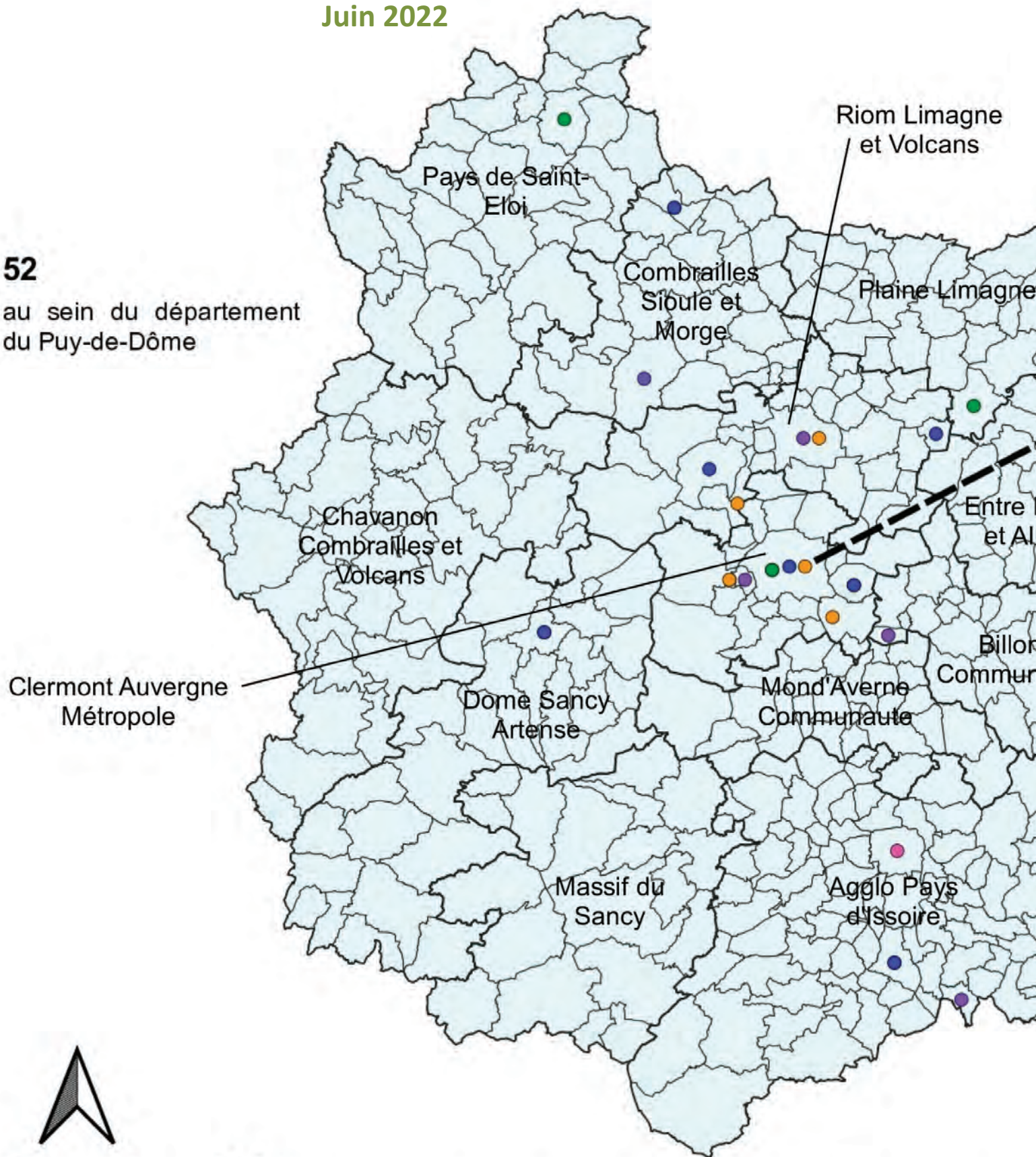
le co-working au sein du département du Puy-de-Dôme

Carte départementale de l'ensemble des espaces d'activités partagés

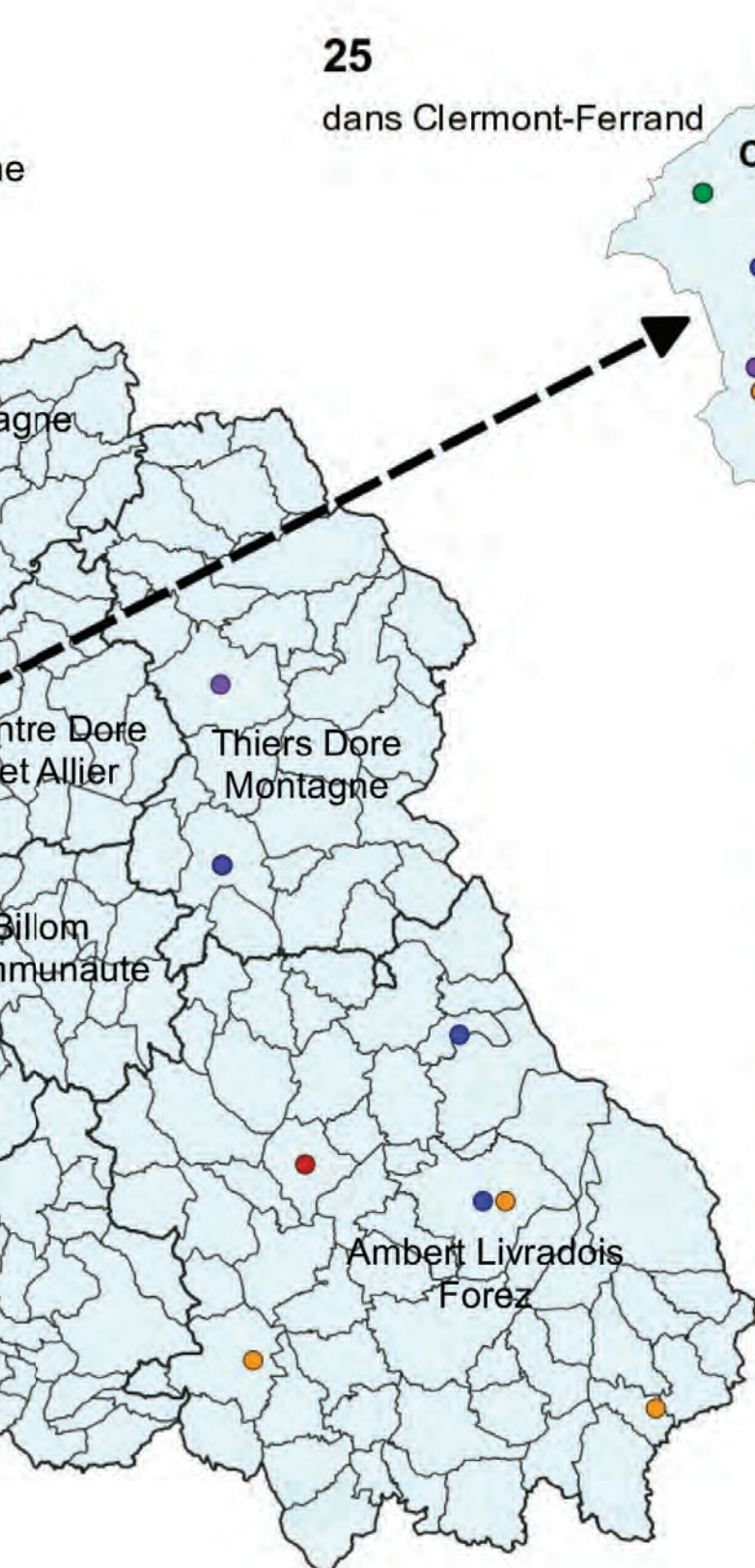
Juin 2022

52

au sein du département du Puy-de-Dôme



Source : CD63 / ANCT / HINAURA ; Réalisation : DAT / Juin 2022



Légende

- Espaces de co-working
- Cafés associatifs
- FabLabs
- Ressourceries
- Tiers-lieu itinérant
- Autres tiers-lieux

Limites administratives

- Communes
- Intercommunalités

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Penser les déplacements
de demain

B

3

B.3.2 Encourager l'écomobilité dans les territoires

Action 36

Mise à jour du Schéma Départemental des Aires de Covoiturage



Pôle et agent référent :
PIAAT / Bruno ESPINASSE

Services concernés :
DSR / Direction des Services Routiers / DR, Direction des Routes
SCDE / Service Chaussées Dépendances et Environnement

Descriptif de l'action et son déroulé :

Après un travail d'échange et de conventionnement avec les communes et les communautés de communes, un schéma départemental a permis de labelliser en 2012, près de 100 aires de covoitages réparties dans le Puy-de-Dôme. Ce travail nécessite une mise à jour afin d'évaluer la fréquentation des aires et des pistes d'améliorations (signalétique, nouveaux équipements).

Le covoiturage permet une réduction du trafic routier et par conséquent une diminution de la pollution de nos déplacements.

L'utilisation de véhicules électriques étant en progression, des bornes de recharge électrique pourraient être installées sur des aires de covoitages.

On peut également imaginer à terme des parkings de covoiturage intelligents, qui grâce à des capteurs, informeraient les usagers quant à la disponibilité de places de stationnement.

Le gouvernement souhaite tripler le nombre de trajets réalisés en covoiturage du quotidien d'ici 2027, ce qui représenterait une économie de 4,5 millions de tonnes de CO2 par an.

Des actions pour promouvoir le covoiturage au sein de la collectivité sont régulièrement organisées par les Ressources Humaines (Challenge Mobilité, Forfait Mobilité Durable).

Date de première mise en œuvre : 2012.

L'action vient répondre à la loi d'orientation des mobilités promulguée le 24 décembre 2019 et qui définit plusieurs mesures pour le covoiturage et au nouveau Plan national «covoiturage du quotidien» (2023-2027) sera doté d'un budget de 100 millions.

La répartition des aires sur le département a pour but de permettre un maillage fin du territoire et de réduire les inégalités. Les partenaires du Département sont la Région, les EPCI, les communes et l'association Covoiturage Auvergne.

Action 37

Plateforme Territoriale d'Aide à la Mobilité (PTAM 63)

Pôle et agent référent :
PSS / Thierry BAZIN

Services concernés :
la Direction Solidarités et Cohésion Sociale
et le Service des Mobilités Solidaires.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Depuis 2012, le Département conduit une action d'insertion visant à apporter des réponses aux difficultés de mobilité des personnes les plus fragiles. Celle-ci se traduit par la mise en œuvre d'une Plateforme Territoriale d'Aide à la Mobilité (PTAM 63) pour lever les freins liés à la mobilité, accompagner les publics, permettre la location de véhicules, diagnostiquer les réparations, offrir un soutien pédagogique à l'obtention du permis de conduire code ou/et conduite en auto-école sociale associative. Depuis 2019, ce dispositif s'inscrit dans un parcours d'insertion professionnelle « rSa » et jeunes des Missions Locales.

Il est complété depuis 2021 avec le plan départemental d'urgence en faveur de la jeunesse (+ 40 000€).

En 2021, 695 personnes ont pu être accompagnées sur les 1504 demandes d'accompagnement qui ont été formulées.

Date de première mise en œuvre : 2021

Budget : le Puy-de-Dôme est le financeur historique de la Plateforme Mobilité. Il mobilise le Fonds Social Européen (FSE) à hauteur de 450 000 euros en 2021. Les données 2022 seront consolidées en avril 2023.

Budget initial 2022 (pour 12 mois, du 28 février 2022 au 27 février 2023) : 600 000 euros.

Consommation au 31 novembre 2022 :

454 175 euros soit 75 % de l'enveloppe globale.

Il reste 3 mois à facturer (décembre 2022, janvier et février 2023).

Le marché prendra fin en février 2024.

Une réflexion est engagée en 2023 pour préparer les nouvelles modalités du futur marché.

Des aides au permis de conduire pour les jeunes ont été reconduites au BP 2023.

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Penser les déplacements
de demain

B

3

B.3.2 Encourager l'écomobilité dans les territoires

Action 38



Favoriser les déplacements décarbonés dans le cadre des manifestations culturelles

Pôle et agent référent :

exPRAT, Annabelle ACHARROK
Anne-Gaëlle CARTAUD / Jean-Denis PARIS
Pierre-Emmanuel DECROIX

Services concernés :

Service Territoires et Actions culturelles
Direction Culture et Sport

Descriptif de l'action et son déroulé :

Une réflexion permanente invite les services du Département à s'interroger sur le bilan carbone de leurs activités. Les services culturels notamment ont proposé un éventail de pistes dont la pertinence a été confirmée par la hausse des prix de l'énergie et les pénuries de carburant.

Parmi les plus impactantes, on peut évoquer :

- La diminution des distances parcourues par les spectateurs, les artistes et les prestataires engagés ;
- La mutualisation des tournées et du nombre de représentations sur un site ;
- Un allongement de la durée de présence des compagnies ;
- L'organisation d'une offre de transports collectifs (ou de covoiturage) à l'image des Bus des Montagnes pour inciter les spectateurs à ne pas prendre leur véhicule.

Date de première mise en œuvre :
poursuite en 2022.

Budget consacré en 2022 :
190 000 euros

Action 39

Vers une mobilité douce sur le plateau de Gergovie

Pôle et agent référent :

PRAT / DGSP / Valérie SAFI

Services concernés :

Service des Sites Archéologiques / DRAT Val d'Allier

Descriptif de l'action et son déroulé :

Dans le cadre du projet de mise en valeur du plateau de Gergovie et des sites arvernes, le Département a signé une convention de partenariat avec l'Université Clermont Auvergne sous le label de l'opération I-SITE CLERMONT CAP 20-25 pour la réalisation d'une étude de « Faisabilité technique, étude de marché et conditions d'acceptabilité en vue de la mise en place d'un mode d'accès innovant au plateau de Gergovie ».

L'étude a fait intervenir différents laboratoires de l'Université et de l'ESC (École Supérieure de Commerce) et elle comprenait 3 volets :

- La faisabilité technique ;
- La réalisation d'une étude de marché ;
- Les conditions d'acceptabilité.

Une étudiante de l'ESC en alternance pour 2 ans au Département a travaillé plus spécifiquement sur le volet étude de marché et expérience utilisateur.

Les impacts :

La mise en œuvre de ce projet aura des impacts aussi bien sur les pratiques et les usages des visiteurs, qu'économiques ou environnementaux. Ces impacts seront plus ou moins importants en fonction du choix du lieu de départ de la navette.

En effet, le plateau de Gergovie est un lieu emblématique qui concentre des enjeux de préservations et de valorisation. De fait, à la demande de l'État, propriétaire quasi-exclusif du plateau à l'exception de 3 parcelles privées et de la route départementale (RD800), le Conseil départemental a assuré la maîtrise d'ouvrage du projet de mise en valeur du plateau cette opération étant inscrite au Contrat de Plan État Région (CPER) 2015/2020.

Il est à noter que ce site archéologique et touristique est particulièrement sensible, pour cette raison il est classé au titre des Monuments Historiques et des Sites et Monuments Naturels.

Date de première mise en œuvre :
cette étude s'est déroulée sur 2 ans de 2020 à fin 2022

Être plus efficace
et plus sobre avec l'énergie

Penser les déplacements
de demain

B

3

B.3.2 Encourager l'écomobilité dans les territoires

Action 40

Charade, circuit des mobilités de demain

Pôle et agent référent :

PIRA / MTE / Margaux PIERROT

Services concernés :

Pilotes de la transition écologique, Direction des Bâtiments
et de la performance énergétique,
Achat Public, Affaires juridiques

Descriptif de l'action et son déroulé :

En 2021, le Département propriétaire du circuit a cédé sa gestion à la société GCK CHARADE.

L'objectif de la société GCK CHARADE est de pérenniser l'activité du circuit, en plaçant la transition écologique au cœur de son développement, en l'orientant le circuit vers les mobilités de demain en prenant appui sur un technopôle, futur centre de recherche.

Une seconde société a été créée : la SAS CHARADE ÉNERGIE pour développer les énergies renouvelables sur le circuit, notamment l'énergie solaire avec un champ photovoltaïque et des toitures solarisées. La société a également vocation à produire et distribuer de l'hydrogène.

Date de première mise en œuvre :

l'exploitation du circuit a été reprise
par GCK CHARADE en 2021

Budget total et budget consacré en 2022 :

En 2022 un marché de communication
de **142 000 euros** a été acté pour associer l'image
du Département à celle du circuit ;
l'assemblée départementale a également
débattu du manque à gagner durant la crise
et évoqué une réduction partielle du loyer
de la société GCK Charade.

Action 41

Réalisation du 4^e schéma cyclable du Département (2023-2032)



Pôle et agent référent :

PIAAT / Bruno ESPINASSE

Services concernés :

DSR/DR/SCDE

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Département élabore le quatrième schéma cyclable du Puy-de-Dôme en partenariat avec les EPCI et quelques communes du Département.

L'objectif de cette planification est d'augmenter les mobilités douces et les déplacements pendulaires à vélo. Sa réussite est conditionnée à la volonté des élus, aux changements de mentalité des habitants et à la capacité à mettre en œuvre les équipements nécessaires sur les sites (ex. : râteliers à vélo).

Le schéma départemental des itinéraires cyclables (2023-2032) intègre la notion de responsabilité environnementale et énergétique.

Il a des impacts sur le plan économique, écologique, sanitaire et social car le vélo a de multiples avantages. Outre le fait de lutter contre

la sédentarité, il est un facteur de préservation de l'environnement et de réduction de gaz à effet de serre.

Ce projet est particulièrement transversal avec une gouvernance cohérente, un accompagnement et un travail collaboratif avec les établissements publics de coopération intercommunale et tous les services du département (Route, Collège, Tourisme, Bâtiments, Communication).

Date de première mise en œuvre :

1996 pour le premier schéma
et 2022 pour le quatrième

Budget :

250 000 euros

B.3.2 Encourager l'écomobilité dans les territoires

Action 42

La Via Allier



Pôle et agent référent :
PIAAT / Laurence FORTUNE

Services concernés :

Direction des Routes (Service Ingénierie et Travaux
Service Ouvrages d'Art – Service Exploitation et Sécurité
Directions routières territoriales) – Mission Tourisme
et Patrimoine Mondial – Direction de l'Aménagement
des Territoires – Direction des Archives Départementales
Direction Accompagnement et Développement Culturel
des Territoires - Direction de la Communication
Mission Transition Écologique.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Département poursuit l'objectif d'aménager la voie verte le long
de l'Allier, l'une des dernières rivières sauvages d'Europe.

Cet itinéraire de randonnée et de découverte cyclo touristique
éco-responsable traverse trois départements en région Auvergne-
Rhône-Alpes.

Les secteurs concernés dans le Puy-de-Dôme par les travaux sont :

- secteur Sud : Authezat – Brassac-les-Mines ;
- secteur Nord : Pont-du-Château – Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Les impacts :

- La Via Allier est une **opportunité de reconnexion à la nature** pour le plus grand nombre et va permettre le développement de l'offre touristique.
- **La concertation** a été une composante incontournable du projet actuel qui s'appuie sur une convention de partenariat Région-Département-EPCI. Les ressources financières complémentaires mobilisant l'État (Fonds Mobilités Actives, Monuments Historiques) et les fonds européens (FEDER et plan de relance).
- Les secteurs Nord et Sud sont soumis à **autorisation environnementale**. Les effets sur l'environnement, leur réduction et leur compensation seront pris en compte, quant au projet global il favorise la mobilité décarbonée.
- La voie verte est un véritable **démonstrateur d'espace de conciliation des usages en matière d'eau** puisqu'elle recoupe plusieurs composantes : la biodiversité, le tourisme, le sport, le patrimoine, les infrastructures, la gestion de l'eau, la cohabitation avec l'activité agricole.

Les différentes étapes :

1 – Lancement des études pour les projets des secteurs Sud et Nord, comportant des inventaires faune/flore/habitats et zones humides (2021 -> 2024). 2022 : décision en comité de pilotage, concernant les tracés finaux. Diagnostic patrimonial et diagnostic de structure pour le pont suspendu de Parentignat, ouvrage inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

2 – Poursuite de la concertation pour les projets Nord et Sud : élus des communes et EPCI, exploitants agricoles, associations et services de l'État.

3 – Maîtrise d'œuvre du Département pour la première phase de travaux sur le secteur centre (2021 -> 2023).

4 – Pour les projets Nord et Sud, élaboration d'une concertation déployée en 2022 (2021--> 2024) avec des animations pour le secteur Sud avec trois balades animées, une journée *Journalistes au fil de l'eau*, une exposition fil rouge et une journée de dialogue et un film sur le tracé pour le secteur Sud.

5 – Projet d'encorbellements sur le pont de Cournon et sur le pont métallique de Dallet, permettant l'amélioration des conditions de circulation des cyclistes (2021 -> 2024). 2022 : consultation des entreprises pour les deux projets d'encorbellement. Début des travaux en 2023. L'encorbellement du pont métallique de Dallet fera appel au béton fibré à ultra-hautes performances, afin de maintenir à l'identique le poids de l'ensemble de l'ouvrage.

6 – Mise en récit du projet par un collectif d'artistes (2021 et 2022). 2022 : restitution itinérante du Laboratoire d'Humanité, présentant le cabinet de curiosités *Le goût de la voie verte*.

7 – Délibération sur l'accompagnement des projets collectifs de valorisation des productions agricoles à proximité de la Via Allier.

8 – Travail collaboratif avec le CAUE pour le recensement des lieux d'intérêt (petit patrimoine, paysages et vues lointaines) et définition du mobilier d'accompagnement. 2022 : restitution par le CAUE des carnets d'enjeux pour les deux secteurs.

9 – Accompagnement des territoires pour les projets de valorisation.

10 – Mobilisation d'une association d'insertion par l'Activité Économique pour la réalisation de prestations d'entretien de la voie verte.

Date de première mise en œuvre :

2023 : achèvement des travaux
sur le secteur centre, Pont-du-Château / Authezat

2026 : études techniques et réglementaires
avec perspective de réalisation
sur les secteurs Sud (Authezat/Brassac-les-Mines)
et Nord (Pont-du-Château/Saint-Sylvestre-Pragoulin).

Budget total : 21 800 000 euros

Visite du chantier
de la RD 58 à Saint-Flour-l'Étang





Favoriser une gestion raisonnée des ressources

L'économie circulaire, le réemploi figurent parmi les premières étapes d'une stratégie de sobriété.

Le Département les expérimente, par exemple, pour ses chantiers routiers, via la Maison de l'Habitat, le fonctionnement de la Médiathèque départementale et/ou en lien avec les associations à but d'emploi. Cette démarche sera étendue en 2023 à l'ensemble de ses achats à travers une obligation réglementaire : le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Sociologiquement et Écologiquement Responsables).

Au-delà de la philosophie qu'il promeut, ce secteur a besoin d'être soutenu pour atteindre sa maturité. La structuration d'une filière demande à être impulsée avec chacun des acteurs du territoire ; le Département pouvant être le connecteur entre les besoins et les initiatives.



Favoriser
une gestion raisonnée
des ressources

Soutenir l'émergence d'une filière
structurée du réemploi

C

1

Action 43

Le réemploi des matériaux dans le département



Pôle et agent référent :

PIRAT / Sébastien DEFIX / MTE Bénédicte PARIS
PEPH / Marine CARIOU et Marie CHIROL

Date de première mise en œuvre :

Juillet 2022 : 1^{er} comité de pilotage
Décembre 2022 : vote d'un bonus FIC réemploi
Pas de budget en 2022
Vote d'un budget sur 2023

L'action vient répondre au Décret du 9 mars 2021
en application de la loi AGECE du 10 février 2020.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Depuis 2021, les élus et les services du Département ont été mobilisés dans le cadre d'un comité de pilotage sur le réemploi.

Le CAUE (Conseil en architecture et urbanisme) a été associé et le but est de finaliser cette approche dans le cadre du futur Schéma de la Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

L'une des premières pistes, est celle d'un bonus réemploi inclus dans les aides du Fonds des initiatives communales (FIC) du Département.

Ce bonus réemploi a été présenté aux élus des collectivités puydômoises pour les sensibiliser. Il montre un premier engagement politique.

Autre axe de soutien : la preuve par l'exemple en expérimentant.

Le Département qui s'attache déjà à faire du réemploi pour ses chantiers routiers, a souhaité au second semestre 2022 bâtir un projet autour de la réutilisation de ses menuiseries extérieures.

Ce projet de longue haleine a permis aux agents de mesurer l'ampleur des freins et des difficultés actuels, de la dépose des fenêtres à la mise en ligne d'un catalogue, aux normes en passant par la législation qui encadre la vente de ces biens.

L'objectif initial était de les donner ou de les vendre à une plateforme spécialisée dans le stockage des matériaux réemployés et d'encourager cette démarche en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Malgré les obstacles rencontrés, qui représentent également une chance pour une définition plus opérationnelle de la filière réemploi, une réelle dynamique a été engagée autour des principaux partenaires sur le territoire : ADEME, Région, CAUE (etc.).

En 2023, le recrutement d'un contrat de projet sur la thématique du réemploi sera effectif.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des collectivités sera lancé en 2023.

Info+

La loi AGECE (votée en 2020)

ou Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire
entrepris d'imposer un cadre juridique pour remettre
l'économie circulaire au cœur de nos modes de production
et de consommation et sortir de l'économie linéaire
(produire, consommer, jeter). Le but étant de recycler 100%
des emballages plastiques à usage unique d'ici 2025.
Au 1^{er} janvier 2023, le principe pollueur/payeur est étendu
au secteur des déchets de chantier /industrie du pneu.

Loi Agec : ce qui change en 2023

1.



Fin de l'impression
automatique
du ticket de caisse
(au 1er avril 2023)

2.



Interdiction de
la vaisselle jetable
pour le service
en salle

3.



Création d'un
fonds de réparation
pour la
filière textile

4.



Pollueur-payeur :
déchets de chantier
et industrie du pneu
sont concernés

WE DEMAIN

Favoriser
une gestion raisonnée
des ressources

Soutenir l'émergence d'une
filière structurée du réemploi

C

1

Action 44



Signature d'un pacte d'engagement volontaire avec la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP)

Pôle et agent référent :
PIAAT / Bruno ESPINASSE

Services concernés :
DSR, Direction des Services Routiers
DR, Direction des Routes
SCDE, Service Chaussées Dépendances et Environnement

Descriptif de l'action et son déroulé :
Le pacte d'engagement a pour but d'augmenter les savoir-faire vertueux dans le cadre des activités de travaux publics qui se déroulent sur le réseau routier, un domaine à fort impact écologique et économique pour le Puy-de-Dôme qui possède le 3^e linéaire routier français avec plus de 7000 km de route en plaine et en montagne.

Depuis plusieurs années, le Département expérimente et met en œuvre de nouvelles techniques moins émettrices de gaz à effet de serre ou basées sur le réemploi (enrobés recyclés, ajout de matériaux externes aux chantiers).

Le secteur routier et le domaine de la mobilité font partie des enjeux stratégiques de la transition écologique. Les objectifs à venir seront aussi de :

- **Développer** une flotte départementale de véhicules électriques ;
- **Participer** au déploiement de bornes de recharge ;
- **Veiller** à l'intégration paysagère des routes et de leurs futurs aménagements ;
- **Favoriser** la résilience grâce à des infrastructures permettant l'adaptabilité au changement climatique (sécheresse, inondation, etc.) et la lutte contre l'artificialisation du territoire ou la préservation/aménagement de puits de carbone ;
- **Améliorer** la sécurité routière, la sécurité des personnels des usagers et riverains ;
- **Réduire** les nuisances liées aux chantiers (bruits, poussières, pollution).

Depuis 2016, Puy-de-Dôme réalise 1 à 3 chantiers expérimentaux par an et a pérennisé certains essais tels que le Retraitement en place, les BBSG (enrobés hydrocarbonés) avec agrégats d'enrobés, l'enrobé montagne.

Le retraitement des matériaux en place est désormais pris en compte pour les chantiers via la performance environnementale précisée dans les accords cadres (SEVE et test ECOSYSTP*).

L'action vient répondre au code de l'environnement, à la loi relative à la transition écologique pour la croissance verte et à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Date de première mise en œuvre :
la convention a été signée
par le Département le 25 octobre 2022
avec l'antenne locale de la FRTP.

*L'EcosystP : est un outil pour aider les maîtres d'ouvrage et valoriser les bonnes pratiques de l'économie circulaire sur les chantiers et ainsi réduire les risques environnementaux, judiciaires (etc.). Il est l'un des axes de l'accord régional BTP/Région/Unicem pour une réduction de l'utilisation des matériaux de carrière.

Favoriser
une gestion raisonnée
des ressources

Soutenir l'émergence d'une filière
structurée du réemploi

C

1

Date de première mise en œuvre :
depuis 2006, avec une accentuation
marquée depuis 2010

Budget consacré en 2022 :
24 400 000 euros

Action 45

Utilisation de matériaux ou de techniques à faible empreinte carbone et réduction d'utilisation des matières premières



Pôle et agent référent :

PIAAT / Bruno ESPINASSE

Services concernés :

DSR / Direction des Services Routiers

DR / Direction des Routes

SCDE / Service Chaussées Dépendances et Environnement

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le but de cette expérimentation est de développer des techniques de renouvellement de chaussées économes en GES, en énergie et en matériaux naturels telles que l'utilisation systématique à différents taux, d'agrégats d'enrobés en remplacement de granulats issus de carrières ou le retraitement en place des chaussées, avec ou sans apport de matériaux extérieurs.

Les tests ont permis l'utilisation des techniques à émulsion de bitume (enrobés froids et enduits superficiels), sur environ 30% des chantiers de renouvellement de couches de surface.

Les liants bio-sourcés ont également été testés.

Permettre aux entreprises d'utiliser la technique des enrobés tièdes leur fait économiser de l'énergie (fuel / gaz) en abaissant la température de fabrication de même que le transport des matériaux en double fret, permet d'optimiser les déplacements des camions.

Le Département recherche systématiquement les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et l'amiante (ils sont hautement cancérigènes) sur tous les chantiers de rabotage afin d'éviter leur réemploi sous forme d'agrégats.

Le Schéma d'Organisation et de suivi de l'Élimination des Déchets de chantier (le SOSED) est demandé à tous les prestataires de travaux. Ce document rédigé par l'entreprise, détaille l'élimination des déchets sur le chantier.

L'action vient répondre à la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Département participe depuis 2017 au Projet National Durée de Vie Des Chaussées (DVDC) en partenariat avec 40 entreprises de travaux publics, industriels, bureaux d'études, organismes de recherche et collectivités territoriales.

En 2023, il participera au Projet National sur les enrobés à l'émulsion.

Favoriser
une gestion raisonnée
des ressources

Le réemploi, point de départ
de nouvelles valeurs

C

2

Action 46



Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement responsables (SPASER) 2023/2027

Pôle et agent référent :

PIRAT / DAP / Direction des Achats Publics – Sophie JAROUSSE

Services concernés :

tous les pôles de la collectivité ayant un besoin en travaux, fourniture ou service.

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables avec des objectifs et actions à atteindre (2023-2027) est une obligation réglementaire pour les collectivités territoriales et certains opérateurs de l'État, dont le volume d'achat annuel est supérieur à 50 millions d'euros HT au 1^{er} janvier 2023 (décret du 2 mai 2022).

Le SPASER doit :

- Faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et développer l'intégration d'une clause sociale d'insertion dans les marchés ;
- Faciliter l'accès aux marchés publics pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'insertion (Structure d'Insertion pour l'Activité Économique SIAE) et les structures du handicap (Établissements ou Services d'Aide par le Travail ESAT, entreprise adaptée) ;

Date de première mise en œuvre :

Schéma sur la période 2023-2027.

Tous les domaines de compétence du Département peuvent être impactés par ce nouveau dispositif d'achat public.

Les réunions concernant le SPASER se sont accélérées en 2022 avec une réunion du Comité des achats en mai suivie d'une délibération du Conseil départemental le 5 juillet.

Le Schéma devrait être adopté au 1^{er} semestre 2023.

Info+

La loi REEN vue du Département

En 2022, le Département s'est engagé à bâtir une feuille de route numérique dont l'un des cinq enjeux est le numérique responsable, une réponse à la loi REEN (Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique). Le numérique serait à l'origine en 2018 de 3,7 % des émissions totales de GES dans le monde et de 4,2 % de la consommation mondiale d'énergie primaire. Ainsi, face à ces constats, la loi REEN contient des dispositions relatives à l'obsolescence programmée des logiciels, à la formation à l'impact environnemental du numérique ou encore à l'information des consommateurs et surtout des acteurs publics locaux.

Favoriser
une gestion raisonnée
des ressources

Le réemploi, point de départ
de nouvelles valeurs

C

2

Action 47

Insertion de clauses sociales dans les marchés

Pôle et agent référent :

PSS / Jérôme DARTIALH / PIRAT / Sophie JAROUSSE

Services concernés :

- la Direction de l'achat public :
 - communication auprès des Pôles
 - repérage des marchés qui peuvent être «clausés»
 - partenariat avec la Métropole pour la mise en œuvre des clauses
- PSS / DSCS / Service insertion :
 - Lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique pour valoriser leurs offres de services
 - Participation au comité de programmation des achats pour repérer les marchés qui peuvent être ouverts aux SIAE*
- Autres Pôles du Département :
 - Commandes de prestations «clausées»

Descriptif de l'action et son déroulé :

Depuis plusieurs années, le Département a choisi d'insérer dans ses marchés de travaux supérieurs à 90 000 euros HT, des conditions d'exécution imposant l'emploi de personnes en insertion pour la réalisation d'une partie de ses marchés.

Pour ce faire, il s'est adjoint les compétences de Clermont Auvergne Métropole et son PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

* SIAE : Structures de l'Insertion par l'Activité Économique

Développement de l'action :

- **2020**, 11 805 heures d'insertion réalisées ;
- **2021**, pour la première fois des heures d'insertion sont intégrées dans un marché de prestations de services ;
- **2022**, des heures d'insertion sont ouvertes pour tous les lots du marché de nettoyage des bâtiments du Département ;
- **2023**, le Département va se doter d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) qui permettra de repérer les marchés susceptibles d'être clausés, d'ouvrir la commande publique aux SIAE.

Sont concernés : les demandeurs d'emploi longue durée, les travailleurs en situation de handicap, les parents isolés, les jeunes de moins de 26 ans, éligibles à l'insertion par l'Activité Économique, les bénéficiaires des minima sociaux, habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville.

Les SIAE pourront également bénéficier de prestations réservées dans le cadre du code de la commande publique.

Date de première mise en œuvre :

lancement de l'expérimentation en 2017
En 2022, 16 marchés ont été clausés représentant
36 028 heures d'insertion réalisées pour 83 bénéficiaires.

Action 48

Action Collecte de vêtements au profit de l'association "La Cravate Solidaire"

Pôle et agent référent :

PSS/ DTS Cournon : Chantal GRADECK, Marie-Hélène SERTILANGE

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'association La Cravate Solidaire a pour objectif de lutter contre les discriminations liées à l'apparence et faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes en insertion professionnelle.

Les professionnels et bénévoles (conseillers en image et spécialistes en ressources humaines) leur proposent des ateliers 'coup de pouce' pour travailler sur la présentation de leurs parcours et transmettre les codes propres au monde de l'entreprise. Elle leur met ensuite à disposition un vestiaire pour leur permettre de se présenter à un entretien avec une tenue appropriée.

Depuis l'ouverture de l'antenne clermontoise en 2017, l'association est subventionnée au titre du Programme Départemental d'Insertion et Retour à l'Emploi. Pour son vestiaire, elle met en place des collectes qui permettent également de sensibiliser les salariés des entreprises et de développer de futurs partenariats avec les employeurs.

Cette action n'a pas de budget spécifique car elle repose sur le don. La subvention de l'association au titre du PDI-RE s'élève à 6000 euros pour 2022.

Date de première mise en œuvre :

en mars 2022, une première collecte organisée avec les services du Département sur Clermont-Fd et les Maisons des Solidarités de Cournon et Chamalières a permis de récolter 200 kilos de vêtements.



Favoriser
une gestion raisonnée
des ressources

Le réemploi, point de départ
de nouvelles valeurs

C

2

Action 49



Pour une médiathèque écoresponsable

Des marchés qui comprennent des clauses environnementales

Pôle et agent référent :
PRAT / Christophe TORRESAN / Christèle BONNY

Services concernés :
Médiathèque Départementale, service des marchés

Descriptif de l'action et son déroulé :
La médiathèque introduit dans ses marchés d'achats de ressources documentaires (livres, CD, DVD) des critères environnementaux comme le type d'emballage utilisé ou les modalités de livraison réduisant au maximum l'impact environnemental.

Date de première mise en œuvre :
le 1^{er} janvier 2022

Budget consacré en 2022 :
284 000 euros

Évolution de la plastification des livres

Pôle et agent référent :
Christophe TORRESAN / Catherine PAUL

Services concernés :
Médiathèque départementale, association INSERFAC

Descriptif de l'action et son déroulé :
Certains documents (bandes-dessinées et documentaires adultes) ne sont plus couverts/plastifiés, en raison de la nature du document (rigide) et donc de la plus-value limitée de la plastification. Cela permet de limiter l'impact environnemental en réduisant la consommation de plastique sur un volume conséquent de plusieurs centaines de documents chaque année.
La plastification est confiée à une association d'insertion par l'activité économique (INSERFAC) qui a recruté 2 salariés en CDI pour la plastification des documents de la Médiathèque Départementale.

Dons de livres et CD

La Médiathèque s'est engagée dans une démarche de dons de documents issus de l'actualisation de ses collections. Ces livres, CD ou supports d'animation n'ont plus leur place dans le fonds départemental, mais leur état ainsi que pertinence de leur contenu, permettent de leur offrir une « seconde vie ». Une délibération portant sur l'élimination et les dons de documents a permis d'en identifier les principaux bénéficiaires, en priorisant les services et structures du secteur social et médico-social, les établissements ou structures prenant en charge des publics « empêchés » (hôpitaux, établissements pénitentiaires), ou œuvrant dans le champ éducatif et culturel, les bibliothèques. Une charte des dons, indiquant les bonnes pratiques et les engagements de chaque partie, est établie et doit être approuvée par les bénéficiaires.

Depuis 2019, une convention a été signée avec Recycl'livre, entreprise sociale et solidaire, en lien avec de nombreuses bibliothèques. Recycl'livre offre aux particuliers, associations et collectivités un service gratuit de récupération et leur donne une deuxième vie en les proposant à la vente à prix réduit sur internet ; 10 % des revenus réalisés sont reversés à des associations pour leurs programmes d'action de lutte contre l'illettrisme, en faveur de l'accès à la culture et de la préservation de l'environnement. Pour le Puy-de-Dôme, 10% des revenus des ventes sont reversés à l'association Kodon, qui porte la librairie-café Le grin à Clermont-Ferrand.

Date de première mise en œuvre : 2016
Pas de budget sur 2022
17 000 documents données en 2022
(Recycl'livre, Maisons des solidarités, EHPAD, etc.)

Info+



“Si on ne le fait pas, qui le fera”
Cet ouvrage paru en 2022 retrace à travers de nombreuses interviews les projets menés dans le Puy-de-Dôme en faveur de la transition écologique et les points de vue de différents acteurs clé de ce défi et des évolutions qu'il nécessite.
Auteurs Damien Caillard, Virginie Rossignaux et Marie-Pierre Demarty.
Editions Tikographie

Date de première mise en œuvre :
le 1^{er} mars 2021

Budget consacré en 2022 :
17 500 euros



planter des haies

recycler le matériel

Créer une expo sur nos habitudes et sur le réchauffement climatique



Créer une œuvre d'art en matériaux recyclés

Créer des zones de repos végétalisées



Fabriquer les produits ménagers

DÉFI COLLÈGE 2022

1^{ER} PRIX

Collège Condorcet de Puy Guillaume

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

ACCOMPAGNER · PROTÉGER · INNOVER

Esra Louette 2022

D

Préserver nos ressources naturelles et notre cadre de vie

Sur le plan climatique, l'été 2022 a été difficile avec un enchaînement de catastrophes naturelles. Le coût des sinistres a été évalué pour la France à 10 milliards pour les assureurs. Un montant jamais atteint par le passé. À l'avenir, ces impacts vont induire des évolutions importantes sur les choix politiques et citoyens pour maintenir notre qualité de vie, au cœur d'un environnement préservé.



Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Intégrer la météo dans le pilotage
des politiques publiques

D

1

D.1.1 2022, une année de sécheresse

2022 est l'année la plus chaude jamais enregistrée en France depuis le début des relevés en 1900.

À l'exception d'un épisode de gel tardif début avril et d'un épisode froid du 8 au 17 décembre, tous les mois ont été plus chauds que la normale.

Durant l'été, la France a par ailleurs connu **33 jours de vagues de chaleur**. L'été 1983, avec 23 jours, détenait le précédent record.

2022 a également été la 2^e **année la moins arrosée** avec un déficit pluviométrique pour les mois de mai de 60% et de juillet de 85% ; un record, ces deux mois étant les plus secs jamais enregistrés à l'échelle de la France.

Tous les départements ont été concernés avec un déficit compris entre 10 % et 40 %, entraînant une sécheresse des sols parmi les plus longues et les plus étendues en France.

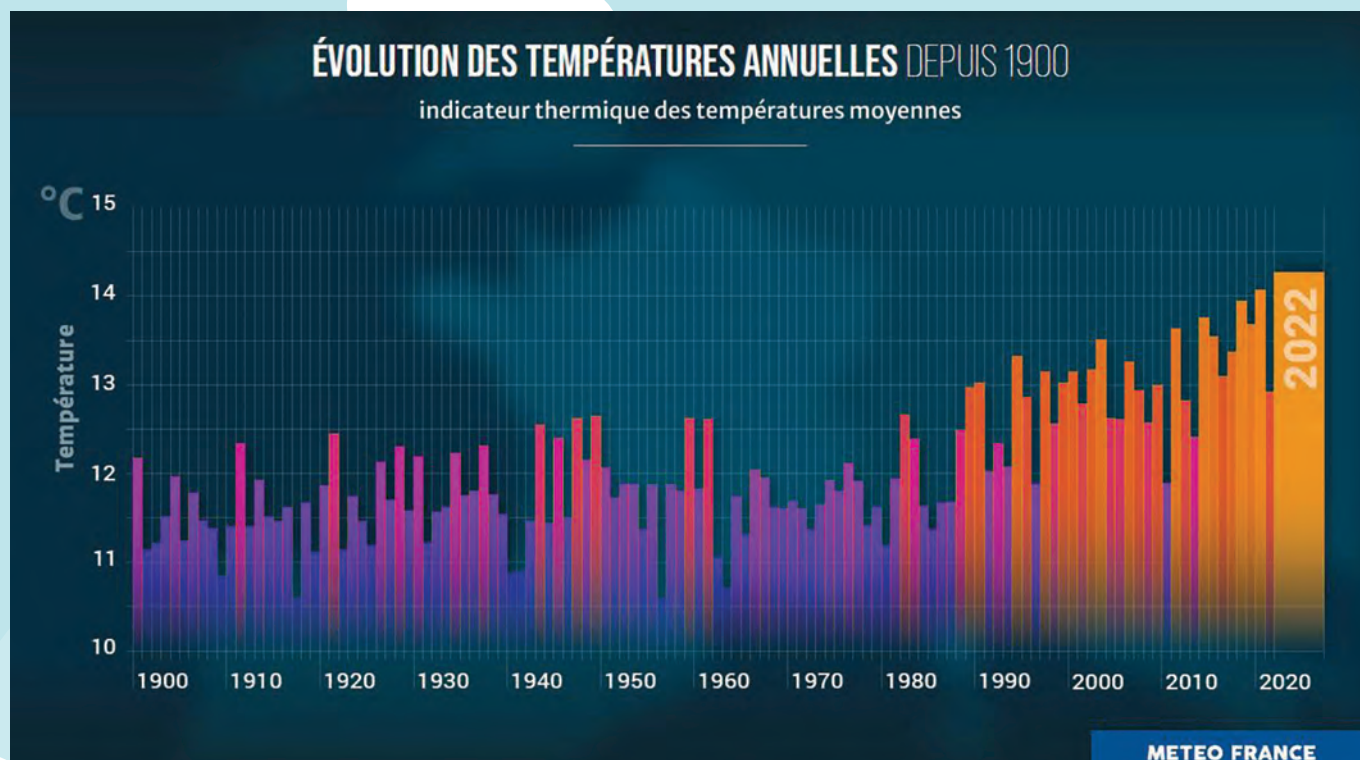
En lien avec le climat, les catastrophes naturelles se sont multipliées cet été avec des impacts importants sur les biens. La question assurantielle pour les acteurs du territoire et ses habitants est devenue prégnante autant que celle de la gestion des risques et des actions de sécurité et de solidarité à mettre en œuvre.

La question assurantielle, un enjeu national

La question des remboursements des sinistres causés par les intempéries est devenue un enjeu majeur, d'autant que le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles français (financé par une taxe de 12% prélevée sur l'assurance habitation) est déficitaire.

Pour le rééquilibrer, de nombreux experts ont préconisé une élévation à 18% et/ou de ne rembourser que les dommages les plus importants. Les captives ou les contrats « paramétriques » pourraient également se multiplier pour couvrir les conséquences financières d'aléas climatiques si un indice (pluviométrie, vitesse du vent, température) dépasse un certain seuil fixé à l'avance.

De fait, si les sinistres ne sont plus remboursés, les assurés qui n'auront pas provisionné le budget nécessaire ne pourront plus pallier aux conséquences engendrées et/ou effectuer leurs travaux de réparation.



Favoriser
une gestion raisonnée
des ressources

Intégrer la météo dans le pilotage
des politiques publiques

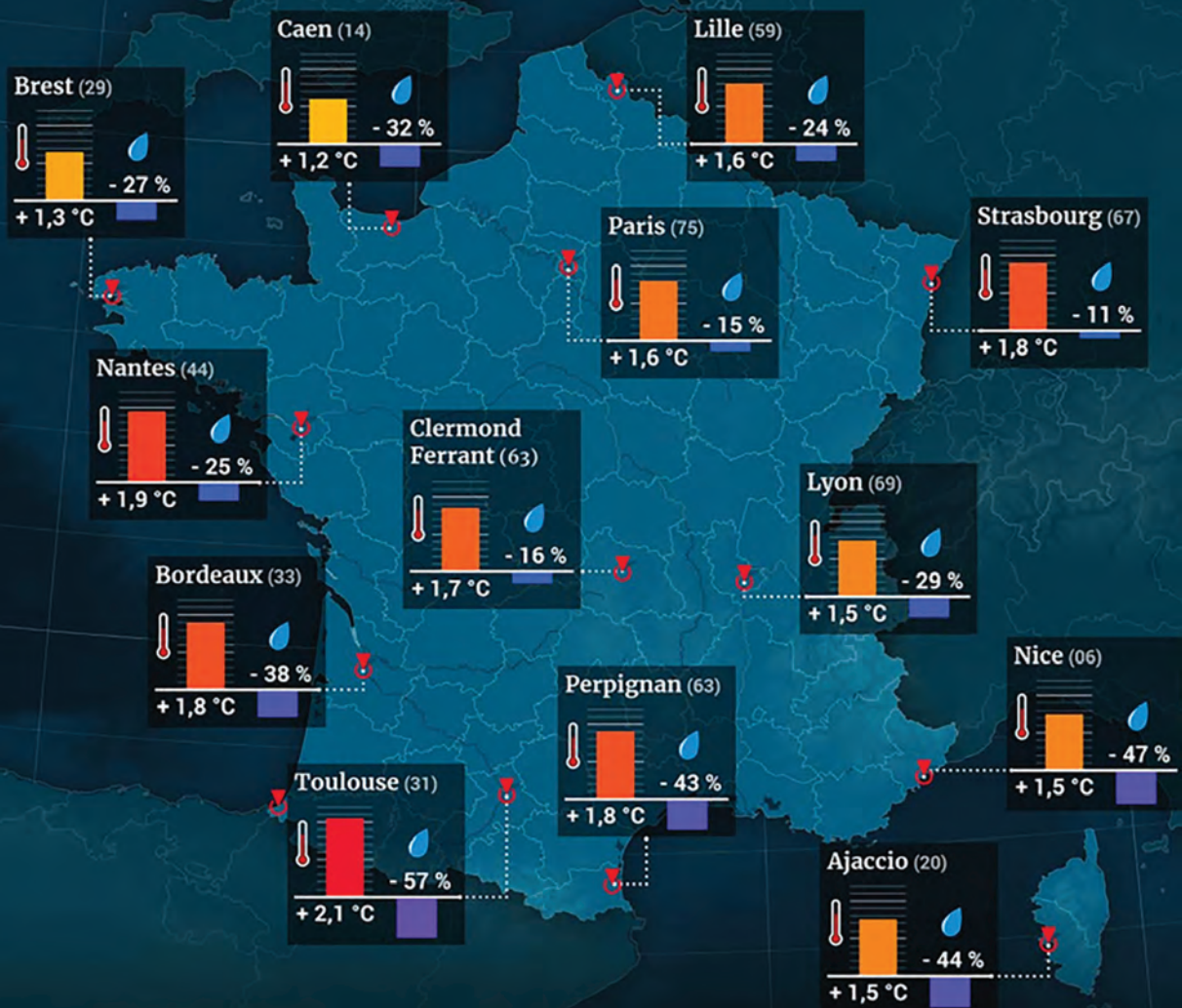
D

1

LE CLIMAT DE 2022 DANS NOS VILLES

Anomalie de températures et déficit de précipitations(*)

— valeurs provisoires au 15 novembre 2022 —



*références 1991-2020

METEO FRANCE

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Intégrer la météo dans le pilotage
des politiques publiques

D

1

D.1.2 Adopter des dispositifs spécifiques aux aléas climatiques

Pour pallier les conséquences du réchauffement,
le Département a d'ores et déjà adopté deux aides :

- L'implantation de cultures fourragères dérobées pour les agriculteurs ;
- Le Fonds d'urgence pour les biens non assurables des communes.

Action 50

L'implantation de cultures fourragères dérobées

Pôle et agent référent :
PIAAT / Annabelle ACHARROK

Service concerné :
Service agriculture et forêts : Nicolas PORTAS

Suite à la sécheresse de 2022, Puy-de-Dôme a été reconnu au titre des calamités agricoles.

L'élevage, le maïs et les pommes de terre avec une baisse de rendement de 20% ont été parmi les secteurs les plus impactés par la sécheresse en 2022.

Les prairies étant dans une situation catastrophique, la production d'herbe a chuté de 21% et les éleveurs ont dû puiser dans leurs stocks de fourrage ou acheter de la nourriture pour leurs bêtes. Certains ont émis le souhait de se séparer de leurs vaches faute de pouvoir les nourrir, le prix des aliments pour animaux ayant progressé de 50%.

Si l'agriculture n'est pas une compétence obligatoire du Département, le Conseil départemental met en œuvre depuis plusieurs années une politique agricole durable via un soutien à une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement et créatrice de valeur ajoutée, basée sur des valeurs de solidarité entre les hommes et les territoires.

Il a notamment initié l'implantation de cultures fourragères dérobées.

Un dispositif qui permet de :

- Combler le déficit fourragé en faisant s'exprimer la solidarité entre céréaliers et éleveurs, entre zones de plaine et de montagne ;
- Favoriser l'autonomie des exploitations agricoles en allégeant les charges des exploitations.

Cette mesure incite l'implantation de cultures dérobées à destination d'éleveurs puydômois via la mise en place d'un contrat de solidarité (mise à disposition gratuite de la récolte) et dans la limite maximale d'une aide de 170 euros/hectares.

Ainsi, depuis 2015, près de 3 500 ha de cultures dérobées ont été implantés pour une enveloppe budgétaire de plus 555 000 euros pour près de 200 contrats de solidarité.

Info+

L'assurance récolte révisée

La loi du 2 mars 2022 d'orientation relative à une meilleure diffusion de l'assurance récolte en agriculture et portant réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture a réformé le système d'assurance récolte face à la multiplication des aléas météorologiques, l'objectif étant de mieux couvrir les agriculteurs par l'instauration à partir de 2023 d'un dispositif de couverture des risques à trois étages : les plus petits sinistres à la charge de l'agriculteur, les dégâts intermédiaires couverts par les assureurs et l'assurance multirisque climatique (MCR) et les dégâts «catastrophiques» pris en charge par la solidarité nationale.

Au 1^{er} janvier 2023, le fonds de calamité agricole a été revu afin d'inciter les agriculteurs à mieux se protéger.

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Intégrer la météo dans le pilotage
des politiques publiques

D

1

D.1.2 Adopter des dispositifs spécifiques aux aléas climatiques

Action 51

Le Fonds d'urgence en direction des communes

Pôle et agent référent :

PIAAT / DAT / SADE / Anne-Pascale AMEIL

Services concernés :

DRAT, Direction Routière et Aménagement Territorial

Descriptif de l'action et son déroulé :

Au titre de sa compétence en faveur des solidarités sociales et territoriales, le Département a souhaité mettre en place un dispositif d'urgence afin de réagir efficacement aux problématiques rencontrées par les communes ayant connu un sinistre après un épisode d'intempérie extrême et/ou des événements géologiques qui peuvent parfois porter atteinte à la continuité du service public.

Dans cette optique, le fonds d'urgence intervient, après étude de la DRAT concernée, pour permettre la sécurisation des équipements sinistrés et la remise en état.

Les communes sinistrées adressent une demande au Département et en parallèle, aux autres financeurs. Sur la base de l'étude de la DRAT permettant d'établir le lien entre l'évènement climatique ou géologique et les dégâts constatés, les élus de la 4^e Commission statuent sur l'attribution de l'aide. Avant 2021, ce dispositif n'existait pas.

Date de première mise en œuvre :
2022

Budget total et budget consacré en 2022 :

Montant total AP : 1 000 000 euros

Montant total des subventions accordées :
482 464 euros

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Faire de la gestion de l'eau
une politique stratégique

D

2

D.2.1 Proposer une approche coordonnée avec un schéma et un observatoire de l'eau

Si le Puy-de-Dôme a la réputation d'être un « château d'eau », l'affaiblissement des réserves en lien avec le manque de précipitations et de neige vient écorner cette image. En 2022, les conflits d'usage entre le secteur économique et les habitants ont pris un tour médiatique jamais connu par le passé. Des situations de stress hydrique* ont invité à plus de solidarité entre communes avec des ravitaillements d'urgence par camion-citerne pour certains territoires du Livradois-Forez. La question de la ressource, de la gestion et de la qualité des réseaux se posent désormais pour le Puy-de-Dôme comme ailleurs en France.

Action 52

Réalisation d'un Schéma départemental d'alimentation en eau potable



Pôle et agent référent :
PIAAT / DAT / SATEA / Loïc ANDRAUD

Service concerné :
SATEA (Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement)

Descriptif de l'action et son déroulé :
La révision du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (le dernier datant de 2003) s'inscrit dans la stratégie impulsée par le Conseil départemental en fin d'année 2019. Avec une étude a été confiée en août 2020 au bureau d'études ALTEREO et à la société locale Géoprojet.

Elle permettra de répondre à 3 enjeux :

- **La sécurisation des ressources en eau** (quantité, qualité), leur utilisation et mobilisation (rendements des réseaux, interconnexions) ;
- **L'établissement d'un programme** de travaux optimisé et priorisé pour définir la politique d'accompagnement du Département en complément des aides des Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour Garonne ;
- **L'accompagnement de la performance** du schéma directeur à l'issue de l'étude (création d'un observatoire départemental de l'eau). Cette étude se déroule en 4 phases. Les trois premières phases ont été présentées en comité de pilotage composé des principales structures gestionnaires et des partenaires institutionnels (DDT, Agences de l'Eau, ARS).

En 2022, 15 rencontres ont été organisées avec le Vice-président Pierre Riol (Vice-président chargé de l'environnement) pour présenter les premières orientations aux EPCI exerçant déjà la compétence sur le territoire.

Il est prévu de réaliser le même exercice avant l'été 2023 avec les communes exerçant la compétence seule et les communautés de communes qui devront prendre la compétence eau potable en 2026.

Ce schéma aura pour vocation de sensibiliser le grand public aux grands enjeux liés à l'eau (évolution des ressources en lien avec le changement climatique et nécessité de moins consommer, nécessité de travaux et impact sur le prix de l'eau, etc.).

Il permet d'anticiper les problèmes majeurs : un scénario bilan/besoin/ressources à l'horizon 2040 avec changement climatique est détaillé dans la phase 2. Le programme d'action est complètement en lien avec ce critère.

La phase 4 et les conclusions sont attendues pour la fin du premier trimestre 2023.

* **Stress hydrique :**
situation dans laquelle la demande en eau, dépasse les ressources en eau

Date de première mise en œuvre :
en cours depuis août 2020.

Budget total :
300 000 euros TTC (pour l'étude)

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Faire de la gestion de l'eau
une politique stratégique

D

2

D.2.1 Proposer une approche coordonnée avec un schéma et un observatoire de l'eau

Action 53



Création d'un observatoire départemental de l'eau

Pôle et agent référent :

PIAAT / DAT / SATEA / Loïc ANDRAUD

Services concernés :

SATEA, Service Juridique, Pôle financier, ADIT

Descriptif de l'action et son déroulé :

La création d'un observatoire départemental de l'eau a pour objectif l'accompagnement de la performance du schéma départemental d'alimentation en eau potable et la facilitation de la mise en œuvre des travaux à travers une offre d'ingénierie à destination des collectivités, la mise à jour permanente du Schéma, la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) ayant vocation à recenser les réseaux du territoire, la gestion des données (suivi des ressources stratégiques, stations d'alerte).

L'observatoire sera un outil pour aider à limiter les conflits d'usage de l'eau.

Il visera aussi à faciliter la mise en œuvre des interconnexions afin de secourir les territoires en difficulté.

La création d'un poste sera nécessaire pour le bon fonctionnement de cet observatoire.

Communication et sensibilisation seront au cœur de ce dispositif qui n'aura de sens que des nouveaux partenariats se créent, à la fois avec les structures compétentes en eau potable, les partenaires institutionnels (DDT, ARS, Agences de l'Eau, DREAL, Universités, etc.) mais aussi sur le plan économique avec les financeurs potentiels (Agences de l'Eau, Banque des Territoires).

Date de première mise en œuvre :
à construire en 2023

Budget total et budget consacré en 2022 :
à prévoir au BS 2023 ou au BP 2024

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Faire de la gestion de l'eau
une politique stratégique

D

2

D.2.2 Prévoir une évolution durable des usages

Action 54

Étude de fonctionnement et de programmation du Lac Chambon

Pôle et agent référent :

Mission tourisme et patrimoine mondial / Nadine MALEYSSON
Binôme eau et mobilité / Loïc ANDRAUD et Marion ROBINET

Services concernés :

Direction des Routes / Service Milieux Naturels
Direction des services juridiques
Pilotes de la transition écologique chargés de l'eau

Descriptif de l'action et son déroulé :

Afin de valoriser les atouts du lac, le Département réalise une étude pour définir une stratégie pour que ce site emblématique devienne une référence en matière de développement durable dans les domaines des loisirs, du paysage, du patrimoine naturel et culturel, tout en assurant la qualité, la sécurité, l'accueil et la sensibilisation des publics.

L'étude de fonctionnement et des liaisons entre les bourgs de Chambon sur Lac et de Murol se divise en 3 phases :

- **L'analyse** de toutes les fonctions du site : nature, tourisme, accessibilité et activités ludiques, pêche, économie, circulation, stationnement, préservation de la ressource en eau, de la biodiversité ;
- **L'élaboration** de différents scénarios de répartition et cohabitation spatiale des différentes fonctions identifiées, ainsi que des propositions d'aménagements et de scénarios ;
- **La définition** du programme (opérations, calendriers, estimation des coûts).

Date de première mise en œuvre :
l'étude a été lancée en 2023

Budget total :
2 millions d'euros

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Faire de la gestion de l'eau
une politique stratégique

D

2

D.2.2 Prévoir une évolution durable des usages

Action 55

Animation d'un groupe de travail « baignade »

Pôle et agent référent :

Rayonnement et Attractivité du Territoire / Nicole BOUDON

Services concernés :

Mission Tourisme et Patrimoine Mondial

Service Milieux naturels

Les pilotes chargés de l'eau / Loïc ANDRAUD et Marion ROBINET
CAUE

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le groupe de travail réunit les communes, communautés de communes dotées de plan d'eau, les différents partenaires qui interviennent sur cette thématique (Pôle Métropolitain, CAUE, État, Agence Régionale de Santé) depuis 2020.

En juin 2022, il s'est réuni sur la thématique des cyanobactéries (interventions de l'Agence Régionale de la Santé, de l'Université Clermont Auvergne, du SATEA, du Service des Milieux Naturels du Département).

Parallèlement, le service suit les projets d'aménagement des plans d'eau à travers des démarches qualité Pavillon bleu, Tourisme et Handicap et "Ma commune au naturel" (notamment dans le cadre du Fonds d'aide exceptionnelle à destination des communes et des intercommunalités qui réaliseront des investissements pour aménager leur plan d'eau et lac dans le cadre d'une stratégie de qualification et de valorisation).

Face à des températures de plus en plus caniculaires, l'objectif est désormais de répondre à la demande croissante des touristes et locaux à la recherche de nature et de fraîcheur tout en maîtrisant la surfréquentation des plans d'eau.

Date de première mise en œuvre :

mise en place du groupe de travail en 2020

Budget total et budget consacré en 2022 :

- Démarche d'animation
- Vote en avril 2021 d'un fonds d'aide exceptionnelle de 500 000 euros à l'aménagement des lacs, zones de baignade et de rafraîchissement (financement des aménagements du plan d'eau de St-Rémy-sur-Durolle)
- Pour 2022 : études en cours : plan d'eau d'Anschald à Bromont Lamotte, Lapeyrouse, Labessette

Info+

Des chariots d'entretien ergonomiques pour économiser l'eau dans les collèges

Une salle de classe lavée avec la méthode traditionnelle consomme 13 litres d'eau contre 1 litre avec le système de chariots d'entretien ergonomiques. 225 chariots d'entretien ergonomiques ont été achetés depuis 2016 par le Département pour plus de 320 agents qui en bénéficient.

Pour répondre aux besoins actuels, il faudrait acheter environ 80 chariots supplémentaires. En 2022, 4 équipements ont été financés par le Département, à Chamalières, La Charme à Clermont-Ferrand, Pontaumur et St-Eloy les-Mines **pour un montant de 1 470 euros TTC l'unité.**

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Faire de la gestion de l'eau
une politique stratégique

D

2

D.2.3 Préserver le patrimoine en lien avec la ressource

Action 56

Préservation des zones humides et convention de Ramsar

Pôle et agent référent :

PIAAT / DAT / SMN / Marie-Josée BRETON

Services concernés :

Service Milieux Naturels / SATEA / Mission Transition Ecologique
Service Agriculture et Forêt / + Direction Départementale
des Territoires et Contrats Territoriaux (contrats de rivière),
associations environnementales.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Préparation d'un plan départemental de protection des zones humides et évaluation des potentialités du Puy-de-Dôme pour une labellisation du site selon la convention de Ramsar, un traité relatif aux zones humides d'importance internationale adopté dans les années 60 dans la ville iranienne du même nom.

Date de première mise en œuvre :

choix du bureau d'étude en novembre 2022

Budget consacré en 2022 :

environ 15 000 euros

Action 57

Protection et gestion du Lac de Guéry

Pôle et agent référent :

PIAAT/ DAT/ SMN / Mathilde ANDRÉ

Services concernés :

Service Milieux Naturels / Direction des Routes
Service Ouvrages d'Art / DRAT Sancy/ Office de Tourisme du Sancy
Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Descriptif de l'action et son déroulé :

Définition d'un plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible et mise en conformité du barrage du lac de Guéry au titre des ouvrages d'art.

Date de première mise en œuvre :

2022

Budget consacré en 2022 :

25 000 euros pour l'ouvrage d'art

D.2.3 Préserver le patrimoine en lien avec la ressource

Préserver nos ressources naturelles et notre cadre de vie

Faire de la gestion de l'eau une politique stratégique

D

2

Action 58

Protection et gestion du Lac de Servières

Pôle et agent référent :

PIAAT / DAT / SMN / Emmanuelle TEXIER

Services concernés :

Service Milieux Naturels / Direction des Routes / DRAT Sancy

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le projet a consisté à réaliser une aire d'accueil du public à proximité de l'Espace Naturel Sensible d'Initiative Départementale Lac de Servières.

Le Département est compétent, au titre de la loi du 18 juillet 1985, pour deux missions : préserver la qualité des sites et les aménager pour être ouverts au public.

La création d'une aire d'accueil du public sur l'ENS du Lac de Servières est destinée à limiter les effets négatifs liés à surfréquentation. Ainsi, l'accueil sera orienté vers une entrée principale, le stationnement des voitures et des autobus sera dirigé et l'information du public sur le patrimoine naturel sera plus visible. Un stationnement pour les personnes à mobilité réduite est prévu.

Date de première mise en œuvre :

le projet a été approuvé par la Commission Permanente du 6 mai 2022.

Montant du projet : 570 000 euros

L'opération n'a pas encore démarré, dans l'attente d'une autorisation administrative.

Action 59

Développer les continuités écologiques trames bleues

Pôle et agent référent :

PIAAT/ DAT/ SMN/ Pierre PEYRARD

PIAAT / Direction des Routes

Service Ouvrages d'Art / Vincent TIXIER

Services concernés :

Service Milieux Naturels / Services Ouvrages d'Art

Direction Départementale des Territoires

et Office Français de la Biodiversité

Descriptif de l'action et son déroulé :

Certains ouvrages d'art qui enjambent des cours d'eau comportent des seuils, des obstacles qui empêchent ou limitent la libre circulation des poissons et des sédiments. L'action de restauration des continuités écologiques permet l'effacement de ces seuils, par une modification des ouvrages existants pour retrouver la trame bleue des cours d'eau.

Date de première mise en œuvre :

action entamée en 2019.

cette action répond à l'obligation pour le Département, en tant que propriétaire des ouvrages, d'effectuer les travaux de mise en conformité, pour répondre à la Directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000.

**Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie**

**Favoriser la résilience
alimentaire**

D

3

Action 60



La mise en place d'une cellule de gouvernance alimentaire

Pôle et agent référent :

PIAAT / Nicolas PORTAS

Services concernés :

Ensemble des Pôles (PIRAT, PSS, PIAT, PEHC)
PIAAT : DG / DAT / Service Agriculture et Forêt
PIRAT : DG / MTE / DSTEP / DRH
PEPH : DG / DEC
PSS : DG / DAPS / DSCS / Direction Autonomie
ensemble des DTS

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'organisation d'une cellule de gouvernance alimentaire à vocation éducative et sociale avec un co-pilotage Préfet, Président du Conseil départemental, Président de la Chambre d'Agriculture a pour objectifs de :

- **Mettre en place une dynamique** au sein du réseau des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) du Puy-de-Dôme, notamment sur leurs volets sociaux et éducatifs ;
- **Fédérer les acheteurs** de la restauration collective et les structures d'aide alimentaire ;
- **Atteindre les objectifs** de la loi Egalim ;
- **Lutter contre le gaspillage** et mieux gérer les déchets ;
- **Éduquer à l'alimentation** et à l'environnement ;
- **Introduire plus de produits locaux** et de qualité en facilitant l'approvisionnement via la plateforme Internet Agrilocal63.

Date de première mise en œuvre :

la cellule a été installée en octobre 2021.
Des rencontres territoriales ont ensuite été organisées.
Statuquo sur 2022 dans l'attente de la nouvelle politique du Conseil départemental adoptée le 13 décembre 2022.
Un Salon Agrilocal63 est prévu le 16 mars 2023.

Action 61



Pour une restauration scolaire responsable et durable

Pôle et agent référent :

Éducation Patrimoine Habitat
Direction de l'Éducation et des collèges / Anne-Sophie CARON
Isabelle DEQUIEDT

Services concernés :

équipement – Restauration – TICE (service gestionnaire)
Agents des collèges (expertise et accompagnement par le référent en charge de la restauration et des personnels de cuisine),
Agriculture et Forêts (expertise par le référent en charge d'Agrilocal,
Direction des Bâtiments et de la Performance Énergétique (conduite de travaux).

Descriptif de l'action et son déroulé :

Pour développer une restauration plus responsable au sein des collèges, le Département agit dans trois directions :

- 1- Lors des travaux de rénovations des restaurants scolaires ;
- 2- Dans le cadre des activités pédagogiques ;
- 3- Pour encourager la consommation de produits locaux.

Installation de self collaboratif

Pôle et agent référent :

Pôle et agent référent : PEPH / Thierry JULIEN

Services concernés :

DBPE / SAAT et SMPE - DEC / SAC

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Département s'est engagé dans l'installation de selfs collaboratifs dans tous les collèges dont la configuration le permet. Grâce à cet équipement et aux actions menées, le gaspillage est réduit de 30 à 40%.

Programme alimentation et lutte contre le gaspillage avec le REEA

Pôle et agent référent :

Direction des collèges / Isabelle DEQUIEDT

Services concernés :

Service Milieux Naturels / Services Ouvrages d'Art
Direction Départementale des Territoires
et Office Français de la Biodiversité

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne (REEA) anime des actions au sein des collèges à travers des actions comme des pesées comparatives suivies par des comités de pilotage du projet et font ensuite l'objet d'un livrable sur la question de l'alimentation et de la lutte contre le gaspillage.

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Favoriser la résilience
alimentaire

D

3

Date de première mise en œuvre :

La lutte contre le gaspillage alimentaire a été initiée par le Département en 2011. Le marché actuel de cette prestation est conclu pour la période 2021 à 2025 avec le REEA.

Le premier self collaboratif a été installé en janvier 2015 au collège la Charme à Clermont-Fd. Aujourd'hui, 13 établissements disposent de cet équipement, et 4 de selfs hybrides.

Budget consacré en 2022 :

236 000 euros pour l'installation d'un self collaboratif au collège de Billom (191 000 euros) et de deux selfs hybrides aux collèges de Pontaumur (18 400 euros) et Murat-le-Quaire (26 600 euros).

Cette démarche génère une prise de conscience du poids des déchets alimentaires générés et implique tous les personnels et usagers, rendus acteurs et responsables.

Le résultat : les collèges sensibilisés génèrent tous moins de déchets et les selfs collaboratifs consomment beaucoup moins d'eau. 3 collèges sont sélectionnés chaque année pour bénéficier de cet accompagnement.

Au total, depuis 2011, 32 collèges ont été sensibilisés.

**Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie**

**Favoriser la résilience
alimentaire**

D

3

Action 62

Convention avec l'association Landestini

Pôle et agent référent :

PIRAT / MTE / Valérie LAHACHE

Services concernés :

PEPH / Direction Éducation et Collèges

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Conseil départemental a passé en mai 2021 une convention avec l'association Landestini une association engagée en faveur de l'éducation et l'accompagnement de jeunes sur les questions d'alimentation saine, d'agriculture durable et de préservation de la biodiversité.

Sur l'année scolaire 2021-2022 4 collèges ont été accompagnés avec le programme pédagogique « Champions de l'alimentation durable et de la biodiversité » :

- Collège Molière à Beaumont ;
- Collège March-Bloch à Cournon ;
- Collège Gordon-Bennett à Rochefort-Montagne ;
- Collège Jean-Rostand aux Martres-de-Veyre.

Au total, ce sont 165 élèves sensibilisés et 10 enseignants ou personnels d'éducation impliqués.

Cette opération a permis de créer du lien entre différentes classes et de fédérer les élèves autour d'un projet commun.

Une équipe collégiens-enseignants a également été accompagnée par Landestini pour participer au Défi Collège Nature organisé par le Département et le Rectorat.

Date de première mise en œuvre :

septembre 2021 jusqu'en décembre 2022

Budget global (2021-2022) :

convention 25 000 euros
avec un avenant en 2022 de 5 000 euros.

Action 63



Les Défis Collège Nature édition 2021-2022

Pôle et agent référent :

PIRAT / MTE / Bénédicte PARIS

Services concernés :

Direction de l'Éducation et des Collèges - Rectorat

Descriptif de l'action et son déroulé :

Ces défis sont organisés en partenariat avec le Rectorat et permettent d'associer les collégiens à la démarche de transition écologique du Puy-de-Dôme. Tous les collèges peuvent participer, qu'ils soient publics ou privés.

La démarche permet de créer du lien entre les classes, entre les élèves et aussi avec les professeurs qui s'impliquent.

Les élèves apportent à leur échelle une réponse aux défis de la transition sur un des thèmes suivants : agriculture et alimentation durables, transition énergétique, gestion durable de l'eau, solidarité et réductions des inégalités, environnement naturel exceptionnel et patrimoine, mobilité durable et qualité de l'air.

Le 5 mai les collégiens ont reçu leur prix :

1^{er} prix (Puy Guillaume), 2^e prix (Aigueperse) 3^e prix (Orcines),
4^e prix (Martres-de-Veyre), 5^e prix (Rochefort Montagne)

Date de première mise en œuvre :

2018

Budget global (2021-2022) :

15 500 euros sur 2022

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Favoriser la résilience
alimentaire

D

3

Action 64

Des ruches installées au château des Quayres

Pôle et agent référent :

PIRAT / MTE / Valérie LAHACHE et Bénédicte PARIS

Descriptif de l'action et son déroulé :

En 2021 le Département a signé un contrat sur 3 ans avec le Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme qui comprenait l'installation de 10 ruches.

Les ruches ont ensuite été peintes par les enfants du Château des Quayres et implantées dans une zone protégée.

En 2022, les apiculteurs ont pu organiser 3 récoltes avec les enfants (fourniture de combinaisons spéciales) et mise en pot. Environ 130kg de miel ont été récoltés, partagés entre le Château des Quayres et le Département.

À l'automne 2022, la Mission Transition Écologique a organisé un quiz sur la vie des abeilles destiné aux agents du Département. 80 d'entre eux ont gagné un pot de 500 g.

Cette action a eu un impact très fort sur les enfants. Ils ont appris le rôle des abeilles, leur importance dans le respect de la biodiversité et pour beaucoup découvert qu'ils aimaient le miel !

Une petite économie circulaire s'est aussi mise en place avec les cuisiniers du château. Les apiculteurs ont créé des liens avec les enfants en les impliquant dans tout le processus.

Date de première mise en œuvre :
2021

Budget total :
2700 euros par an sur 3 ans

Info+

**Un site de compostage alimenté
par la Maison des Solidarités aux Martres-de-Veyre**

Au printemps 2022, le Conseil départemental et le SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) ont signé une convention pour développer un site de compostage sur le terrain de la Maison des Solidarités aux Martres-de-Veyre et impliquer les agents afin qu'ils aient d'autres habitudes sur le tri des bio déchets dans le cadre de leurs repas pris sur place.

Deux composteurs sont utilisés alternativement afin de favoriser la maturation de la matière. Un bac à broyat est installé en complément et sera alimenté par le biais des partenariats locaux organisés par le SBA.

Cette formation a été dispensée à titre gracieux par le SBA.

Deux agents suivront également une formation spécifique pour saisir les données sur la plateforme "Logiprox" afin d'assurer le suivi de la bonne gestion du compost.

Cette opération peut devenir un support de sensibilisation à l'attention des publics mobilisés sur une action collective qui a démarré sur la fin d'année 2021 sur «la transition écologique et les modes de consommation des usagers».

**Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie**

**Favoriser la résilience
alimentaire**

D

3

Action 65

Les Rencontres nationales du retour à la terre et aux territoires

Pôle et agent référent :

PIRAT / Sébastien DEFIX
PAAST / Annabelle ACHARROK
Cabinet /Christine MONTOLOY
Direction de la communication, Damien PESSOT

Services concernés :

Mission Transition Écologique : Rachel CORRE
Service agriculture : Nicolas PORTAS
Communication événementielle : Vanessa MARTIN

Descriptif de l'action et son déroulé :

Les Rencontres nationales du retour à la terre et aux territoires ont été organisées pour la première fois les 9 et 10 novembre 2022 au Polydôme à Clermont-Ferrand par Back to earth.

Cette association a été créée il y a trois ans par Emmanuelle Coratti, auparavant responsable du développement durable de GL EVENTS. Sa vocation est de promouvoir le retour à la terre de jeunes urbains et de retisser les liens entre la campagne et la ville.

Les publics visés pour cet événement : les territoires et leurs élus (qui désirent comprendre les enjeux de la transition), les porteurs de projet (en recherche d'information et d'accompagnement) et les acteurs de l'agriculture qui souhaitent favoriser les installations, la transition, la mise en valeur des circuits courts (etc.).

Durant ces deux jours, le Département a :

- **participé à la table-ronde** sur le « Rôle des territoires dans les enjeux de résilience alimentaire, énergétique » animée par Laurent Rieutort (directeur de l'IADT) avec une intervention de Jean-Philippe Perret, Vice-président du Puy-de-Dôme chargé de la transition écologique et de l'innovation territoriale ;
- **figuré parmi les membres du jury** du hackathon (exercice durant lequel des spécialistes se réunissent sur une durée courte pour construire de manière collaborative un projet innovant) ;
- **proposé un stand** sur l'association Agrilocal ;
- **été associé à la plénière de clôture** avec une intervention de Lionel Chauvin, président du Conseil départemental.

Date de première mise en œuvre :
2022, il s'agissait de la première édition

Périodicité : annuelle

Budget consacré en 2022 :
4500 euros (délibération du 4 juillet 2022)

D.4.1 Avoir une approche durable de la gestion des sites patrimoniaux emblématiques

Action 66

Poursuite des schémas partagés de gestion et de préservation de la Chaîne des Puys

Pôle et agent référent :

PRAT / Équipe Mutualisée de Gestion,
Marie-Cécile BARD, Marie INOCENCIO

Services concernés :

Service Accueil et Gestion des Publics au sein de la DGSP
Mission Tourisme et Patrimoine Mondial
Service Agriculture et Forêt
SMPNRVA, Conseil départemental

Descriptif de l'action et son déroulé :

Dans le cadre du Plan de gestion du site patrimoine mondial Chaîne des Puys-faille de Limagne, les Schémas Partagés de Gestion doivent permettre de concilier les usages et la pérennité des activités traditionnelles (sylviculture, pastoralisme, activités cynégétiques) en préservant les paysages, la biodiversité, la lisibilité des formes volcaniques et l'accueil des visiteurs.

Des actions de sensibilisation sont mises en œuvre à destination des habitants et des visiteurs, pour faire progresser le partage des enjeux d'équilibre entre le développement économique local et la préservation environnementale.

Les 4 schémas développés en 2022 ont permis de réaliser plusieurs aménagements :

Le puy de Côme Création d'un itinéraire de découverte du puy de Côme par un tracé ouvert à son pied permettant de supprimer des tracés et des aires de stationnement anarchiques en les remplaçant par un itinéraire dédié et par une aire de stationnement intégrée dans le paysage. En 2022, à la suite des maîtrises foncières réalisées par le Département, les premiers travaux de terrassement pour le futur parking ont été menés et le tracé pédestre réalisé.

Création du chemin pédestre à partir de novembre 2022

Budget puy de Côme : 344000 euros

Le puy de Pariou Structuration de l'itinéraire de découverte du puy de Pariou à partir du stationnement créé au col des Goules. Suppression des nombreux tracés anarchiques et remplacement par un tracé unique à l'aide d'infrastructures exemplaires en termes d'intégration paysagère. Suppression du tracé descendant dans le cratère qui aggravait l'érosion.

Inauguration du chemin en juin 2022

Budget puy de Pariou : 581 000 euros

Les puys de Jumes et de Coquille Structuration de l'itinéraire de découverte des puys de Jumes et de Coquille à partir du stationnement créé au lieu-dit Beauregard (St-Ours-les Roches). Suppression des nombreux tracés anarchiques et remplacement par un tracé unique avec réouverture paysagère par coupes sélectives de résineux principalement.

Inauguration du chemin en juin 2022

Budget Jumes et Coquille : 120 000 euros

Les puys de la Vache, de Lassolas et de la Mey Réalisation de l'étude de définition du Schéma partagé de gestion.

Date de première mise en œuvre :

Étude initiée en septembre 2021
et menée en grande partie sur 2022.

Périodicité : annuelle

Budget : puy de La Vache Lassolas
et de la Mey : 50 000 euros.

**Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie**

Préserver l'ADN du territoire

D

4

D.4.1 Avoir une approche durable de la gestion des sites patrimoniaux emblématiques

Action 67

La démarche Ambassadeurs Chaîne des Puys-faille de Limagne

Pôle et agent référent :

PRAT / MTPM / Aurélie SAUVANOT

Services concernés :

Direction des Grands Sites Patrimoniaux (DGSP)
et Équipe Mutualisée de Gestion (EMG)
Direction de la Communication

Descriptif de l'action et son déroulé :

La démarche Ambassadeurs est une action visant à mobiliser citoyens et associations dans un engagement bénévole et désintéressé autour de l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Au total, ce sont près de 600 Ambassadeurs qui sont investis sur le terrain et sur les réseaux sociaux pour la valorisation et la préservation de ce site naturel exceptionnel. Des activités leurs sont régulièrement proposées : formations et sorties terrain, ateliers, rencontre avec les acteurs du territoire, conférences, randonnées thématiques (etc.).

Cette action vise à impliquer des citoyens dans un projet de territoire et à les sensibiliser aux fragilités d'un site naturel. En tant que communauté de citoyens réunis autour d'un intérêt commun, cette action a également permis de créer du lien et de la cohésion entre les membres. Enfin, certains ateliers organisés par les Ambassadeurs eux-mêmes (Fresque du Climat par exemple) visent à engager une réflexion commune sur les effets du changement climatique.

Date de première mise en œuvre :
janvier 2019

Budget consacré en 2022 :

entre 5 000 et 10 000 euros par an
(frais relatifs à l'organisation de formations et sorties terrain et à la réalisation d'outils pédagogiques et de communication, dont le kit Ambassadeur).

D.4.1 Avoir une approche durable de la gestion des sites patrimoniaux emblématiques

Action 68

La mise en valeur de Gergovie et des sites arvernes (oppida de Corent, Gondole, camps de César)

Pôle et agent référent :
PRAT / DGSP / Valérie SAFI

Services concernés :
Service des Sites Archéologiques / le SEVE

Descriptif de l'action et son déroulé :

Les aménagements réalisés ont contribué au récent classement du site de Gergovie et des sites arvernes (dont le périmètre s'étend sur 13 communes) au titre du patrimoine historique et pittoresque par la secrétaire d'État chargée de l'Écologie (JO du 30/08/2022).

Le projet de Gergovie et sites arvernes inclut le financement d'un volet de recherches archéologiques et le co-financement avec la Maison des Sciences de l'Homme/UCA d'un poste d'ingénieur de recherche qui travaille en étroite collaboration avec le service des sites archéologiques du Département

Parallèlement, un partenariat avec l'Inrap et l'Université Clermont-Auvergne (UCA)/Maison des Sciences de l'Homme (MSH) a été mis en œuvre pour financer un programme inédit de fouilles archéologiques sur 3 ans à Gergovie.

Ce projet a permis de renforcer le partenariat avec l'État, la Région, Mond'Arverne Communauté et le Musée archéologique de la Bataille de Gergovie, Clermont Auvergne Métropole, l'Office du Tourisme de Clermont, menant à la constitution d'une association de préfiguration dont l'objectif est la création du GIP Gergovie et les sites arvernes.

Gergovie : en 2022, les travaux ont été répartis sur 8 secteurs. L'objectif était d'empêcher le stationnement sauvage et de concentrer le stationnement sur trois lieux identifiés. De plus, au niveau du parking principal au centre du plateau ont été installées des toilettes sèches accessibles aux personnes à mobilité réduite et une aire de pique-nique avec des râteliers vélos.

Les ravines créées par le passage répété des motos, des quads et 4X4 ont été cicatrisées avec des fagots issus du débroussaillage des chemins du plateau et ont été protégées par la mise en place de bi-fils pour empêcher le passage.

Des barrières ont été installées dans les merlons pour permettre à l'agriculteur d'accéder aux parcelles qu'il utilise pour le pâturage de ses brebis.

La route a été réduite en largeur pour limiter la vitesse des véhicules et laisser la place à un cheminement piéton permettant aux promeneurs de profiter du paysage.

Autour du musée, un éclairage a été installé avec des balises directionnelles afin de guider au mieux les visiteurs.

Un sentier passant sous le restaurant a été ouvert pour assurer la continuité du tour du plateau. La fontaine est en cours de réhabilitation. Le préau attenant aux toilettes sèches sera équipé très prochainement d'un panneau de sensibilisation au respect et à la préservation du site, de sa faune et de sa flore.

Corent : Un nouveau parcours d'interprétation du site a été créé. Un accès à la butte au-dessus du théâtre a notamment été aménagé pour permettre un point de vue central à 360° sur le parc archéologique.

L'accès pour les personnes à mobilité réduite a été renforcé et l'aménagement paysager donnant à imaginer la voie antique traversant le plateau a été amélioré.

Les évocations des vestiges ont été réhabilitées (remise à niveau des planchers, lasure des bois des piliers, apports de graviers et sables, désherbage manuel).

Une signalétique a été installée pour présenter les 3 principales périodes d'occupation du site (âge du bronze, période gauloise, époque gallo-romaine).

Les nouveaux belvédères et cartels pédagogiques rendent désormais plus lisibles les évocations grâce à des images 3D.

La signalétique est optimisée par l'application «Puy-de-Dôme Terre d'archéologie» et des visites audioguidées.

L'application gratuite est disponible en 5 langues (français, anglais, allemand, espagnol, néerlandais) et propose une audio-description pour les personnes malvoyantes.

Date de première mise en œuvre :

L'aménagements de Gergovie, le projet est porté depuis 2015 dans le cadre du CPER.

Les aménagements de Corent sont portés depuis plus de 15 ans.

Budget : 1 101 452 euros, dont :

Gergovie :

- Aménagements 2022 : 891 377 euros (CPER)
- Fouilles Inrap / MSH et médiation : 141 160 euros

Corent :

- Travaux, parcours d'interprétation, l'application «Puy-de-Dôme Terre d'archéologie» : 50 915 euros porté exclusivement par le Département
- Recherches scientifiques : 18 000 euros

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Préserver l'ADN du territoire

D

4

D.4.2 Préserver un cadre de vie sain et attractif pour un futur désirable

Action 69

La démarche "Ma commune au naturel"

Pôle et agent référent :

Mission tourisme et patrimoine mondial
Iliana BRUNEL, chargée de mission cadre de vie et patrimoine

Services concernés :

Direction des Routes
Service Milieux Naturels
Service Aménagement DAT

Descriptif de l'action et son déroulé :

Cette démarche fait partie de la Mission Tourisme et Patrimoine Mondial. Elle affiche 3 objectifs :

- Faire du Puy-de-Dôme un département dynamique et fédérateur autour du cadre de vie ;
- Passer de 25 % de communes engagées à 30 % d'ici 2024 ;
- Obtenir la distinction nationale du Conseil National des Villes et Villages Fleuris : «Département fleuri».

Déroulé :

- Envoi des inscriptions aux communes (fin février/début mars) ;
- Organisation des tournées (avril/mai) ;
- Visites des communes (entre juin et septembre) ;
- Établissement du palmarès (septembre) ;
- Cérémonie de remise des prix départementaux (décembre).

4 types d'actions sont identifiés :

- Organiser la démarche et augmenter le nombre de communes inscrites ;
- Accompagner les communes (conseil, sessions de formation, journée de découverte) ;
- Valoriser le travail des habitants ;
- Favoriser la transversalité avec les partenaires et les organismes référents des labels patrimoniaux.

Les habitants sont les acteurs du territoire, les impliquer dans les actions du fleurissement permet de créer du lien entre eux et de les impliquer dans la gestion de l'eau (gestion et récupération), ou de l'électricité (passage aux led, extinction des lumières).

Date de première mise en œuvre :

la démarche existe au moins depuis 2013

Budget consacré en 2022 :

12 000 euros

Nouveaux partenariats et transversalité à développer avec le Parc Naturel Régional Livradois Forez.

Action 70

La marque Tourisme et Handicap

Pôle et agent référent :

Rayonnement et Attractivité du Territoire / Nicole BOUDON

Services concernés :

- Mission Tourisme et Patrimoine Mondial ;
 - Suivant les dossiers : ENS, Gergovie, Musée de Lezoux
- Fort partenariat avec le milieu associatif du Handicap (Association des Malades et Handicapés), Auvergne Rhône-Alpes Tourisme et l'Etat.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Le Département est porteur de la Marque Tourisme et Handicap avec sensibilisation, labellisation, accompagnement des acteurs touristiques dans leur démarche d'accessibilité.

Cette démarche permet de conforter les actions engagées par le Département en faveur des personnes en situation de handicap et notamment dans le domaine des loisirs et du tourisme.

Les aménagements réalisés dans le cadre de la marque bénéficient à toutes les clientèles (personnes âgées, en situation de handicap, familles) et augmentent par là-même la qualité perçue de l'infrastructure et des prestations proposées.

L'accessibilité est l'affaire de tous. Sensibilisation des acteurs touristiques (en décembre 2022, présentation de la marque à la demande de Clermont Auvergne Tourisme) mais aussi des usagers (Semaine bleue).

Date de première mise en œuvre :

lancement de la marque Tourisme et Handicap en 2002 dans le Puy-de-Dôme

Périodicité : annuelle

Budget consacré en 2022 : aucun

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Préserver l'ADN du territoire

D

4

D.4.2 Préserver un cadre de vie sain et attractif pour un futur désirable

Action 71

Déploiement des Centres Départementaux de Santé

Pôle et agent référent :

PSS / Elsa CHAPOT

Services concernés :

Le Centre départemental de Santé, le Dispensaire Émile-Roux, le service de PMI, les directions territoriales des solidarités. Par ailleurs, les partenaires externes sont l'ARS, la CPAM, le Conseil de l'ordre des médecins 63, les communes et EPCI.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Suite au constat partagé sur la situation d'alerte du territoire en matière d'offre de soins, le Département a adopté une nouvelle politique, plus volontariste pour dynamiser la démographie médicale. Cette volonté se traduit autour de trois axes stratégiques :

- **la communication autour de l'attractivité du territoire** pour attirer des professionnels de santé qui souhaiteraient une meilleure qualité de vie dans un environnement quotidien plus harmonieux ;
- **l'accompagnement financier** avec une aide à l'acquisition de matériel spécifique et une aide à l'ingénierie de projet ou à la rénovation / construction de locaux adaptés et dédiés à l'accueil des professionnels de santé. Quatre médecins généralistes ont bénéficié de cet accompagnement en 2022 ;
- **l'innovation avec la création** des Centres Départementaux de Santé conjuguant consultations de médecine générale et temps dédié à la prévention.

Budget consacré en 2022 :

890 000 euros : recettes envisagées en 2022

Fonctionnement 2022 : 887 000 euros

Date de première mise en œuvre : ouverture du 1^{er} CDS à St-Germain-L'Herm le 1^{er} juin 2021 / ouverture du CDS de Clermont Quartier Prioritaire de la Ville « Fontaine du Bac » le 1^{er}/12/2021.

Poursuite du déploiement en 2022 : ouverture du CDS de Thiers Ville Haute le 13/06/2022 et ouverture du CDS de St Gervais d'Auvergne le 7/11/2022.

En 2022, environ 6 800 consultations se sont déroulées dans les quatre centres départementaux de santé qui participent à l'offre de premier recours en médecine générale dans les territoires sous dotés.

Des actions de prévention sont développées à destination du public cible des politiques sociales : prévention de la perte d'autonomie, bilans de santé au bénéfice des publics en situation de précarité et éloignés du système de soin (partenariat Dispensaire Émile-Roux, Centres départementaux de santé, maisons des solidarités), dépistage des cancers (partenariat avec les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers) sur les secteurs où les taux de dépistage sont bas, formation aux gestes de premiers secours favorables à une réduction de la mortalité chez les sujets âgés notamment, alimentation, lutte contre l'obésité, tabagisme/addictions, etc.

Préserver
nos ressources naturelles
et notre cadre de vie

Préserver l'ADN du territoire

D

4

D.4.2 Préserver un cadre de vie sain et attractif pour un futur désirable

Action 72

Développer l'itinérance des services publics : le bus santé (le bus de la Protection Maternelle et Infantile)

Pôle et agent référent :

PSS / DPPE / Sarah KLISNICK / Sylvie DURIEUX

Services concernés :

DPPE / La Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance dont le service de PMI
le Dispensaire Émile-Roux
et la Direction de la Culture du Département.

Descriptif de l'action et son déroulé :

Pour que tous les Puydômois puissent bénéficier des services de la protection maternelle et infantile (PMI), quel que soit le lieu où ils habitent, y compris dans les zones les plus rurales, le Département a créé le Bus PMI qui sillonne le territoire.

Ce véhicule dispose de **toutes les fonctionnalités d'un cabinet médical avec un accès personne à mobilité réduite (PMR)**.

Il permet d'améliorer l'accès aux soins dans les zones où les consultations de gynécologie et de pédiatrie sont à renforcer.

Médecins, sages-femmes, infirmiers, puéricultrices, psychologues et éducateurs de jeunes enfants y accueillent enfants, parents et futurs parents pour des :

- entretiens prénataux précoces et post-nataux ;
- consultations gynécologiques ou de suivi de grossesse ;
- consultations de pédiatrie pour les enfants (de 0 à 6 ans) ;
- vaccinations infantiles ;
- actions de soutien à la parentalité (permanences de puéricultrices, halte-jeux, actions culturelles...).

Sur rendez-vous, ces professionnels de santé évaluent le bon développement de l'enfant (prise de poids, courbe de croissance, alimentation, hygiène, sommeil, etc.) proposent les vaccinations infantiles selon les recommandations en vigueur et accompagnent la relation parent-enfant.

Les consultations se déroulent dans le bus. Elles sont entièrement **gratuites et ouvertes à tous, et s'effectuent uniquement sur rendez-vous**.

Les communes desservies sont actuellement :

Pontaumur, Lezoux, Maringues, Vic le Comte, Randan, La Bourboule, Besse, Bourg-Lastic, Saint Anthème, Champeix, Pionsat, Giat. Doivent également venir s'ajouter les communes de : Pontgibaud, St-Eloy-les-Mines, Brassac les Mines.

Dans le cadre de ses actions en matière de santé publique, le Département a créé ce nouveau service itinérant en direction des populations les plus isolées, les plus précaires et les plus vulnérables en offrant des actions de santé au sens large.

Il concrétise la volonté "d'aller vers", en répondant aux besoins des familles avec de jeunes enfants installées dans les territoires ruraux.

Date de première mise en œuvre :

démarrage le 3 octobre 2022 et inauguration le 19 décembre 2022 à Pontaumur.

Budget consacré en 2022 :

financements répartis comme suit en investissement :
142 128,40 euros du Département,
194 900 euros de l'ARS et 80 210 euros du FNADT* (État).

FNADT* : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

D.4.2 Préserver un cadre de vie sain et attractif pour un futur désirable

Action 73

Réduction des inégalités de santé par le Dispensaire Émile-Roux

Pôle et agent référent :
PSS / Christine BRUGIÈRE

Services concernés :

Le Pôle Solidarités Sociales et le Dispensaire Émile-Roux, les Centres départementaux de Santé, Les Directions Territoriales des Solidarités. Par ailleurs, les partenaires extérieurs sont, l'ARS, la CPAM, le CHU, la médecine de ville, les associations en charge des personnes en situation de précarité sociale.

Descriptif de l'action et son déroulé :

L'OMS défend le principe selon lequel la santé doit être un objectif pour toutes les politiques dans le monde. En France, la politique de santé est définie au travers d'une stratégie nationale dont l'un des axes forts est l'accès au soin en luttant notamment contre le renoncement au soin. Le Dispensaire Émile-Roux a pour objectif de mener des actions de santé publique, de prise en charge médicale des patients, de prévention et de médiation.

Tout au long de l'année, environ 500 personnes ont bénéficié d'un accompagnement du dispensaire.

Cet accompagnement se fait dans le cadre des missions suivantes :

- **La prise en charge de la situation liée aux personnes déplacées d'Ukraine** a conduit à l'évaluation de 493 bilans médicaux en 2022 ;
- **Diagnostiquer et prendre en charge les patients infectés par le VIH et les hépatites virales B et C et les infections sexuellement transmissibles.** En 2022, le service a assuré : 6 350 consultations de dépistage des infections sexuellement transmissibles pour 3 100 personnes accueillies. Environ 100 actions « d'allers vers » ont été également menées. 415 IST ont été diagnostiquées et prises en charge ;

- **Réduction des risques : aider les fumeurs à arrêter le tabac pour améliorer leur santé respiratoire,** en 2022, le dispensaire a assuré 264 consultations de tabacologie, 95 patients suivis (dont 57 nouveaux) ;
- **Dépister et prendre en charge les cas de tuberculose,** en 2022, le service a pris en charge 1 760 consultations de dépistage et prise en charge de la tuberculose, 2 100 radiographies, 28 enquêtes de prophylaxie de la tuberculose, 40 patients pris en charge en Education thérapeutique du patient ;
- **Améliorer la couverture vaccinale,** en 2022, le service a réalisé 3 630 consultations vaccinales pour 3 880 vaccins administrés, dont 783 vaccins contre la variole du singe, campagne vaccinale dans laquelle le service a assuré les vaccinations préventives des populations cibles.

Date de première mise en œuvre :

une nouvelle direction « prévention et réduction des inégalités de santé » (DPRIS) qui regroupe le Dispensaire Émile-Roux et les Centres départementaux de santé a été créée le 1^{er} juillet 2022, permettant ainsi de mutualiser les compétences administratives et médicales tout en maintenant les missions respectives de ces services.

Budget total et budget consacré en 2022

BP 2022 : 808 720 euros (dépenses)
/ 1 019 500 euros (recettes)

Conclusion

Après une année d'observation et un budget dit de «fondation», la collectivité a présenté en 2022 son Plan Stratégique-Horizon 2030 avec une vision renouvelée de l'action départementale autour de 5 axes ; l'axe 5 mettant en exergue la transition écologique «*une ambition collective, équitable, partagée et créatrice de valeurs*».

Cette stratégie a été élaborée dans un contexte de forte instabilité avec : l'invasion de l'Ukraine par la Russie (février), des incertitudes sur les approvisionnements avec une hausse des prix de marché de l'énergie, des pénuries de carburant (grèves dans les dépôts à l'automne), une inflation en moyenne à +5,2% et une remontée des taux d'intérêts.

Sur le plan climatique, les températures ont atteint un niveau jamais égalé depuis 1900, faisant de 2022, l'année la plus chaude après 2020, et provoquant des phénomènes naturels extrêmes (canicules, feux, tempêtes de grêle, sécheresse, inondations) avec des répercussions importantes. Le coût lié aux sinistres a été évalué à 10 milliards pour les assureurs français.

Cette conjoncture a influencé les projections budgétaires pour 2023 qui ont dû tenir compte des fluctuations du marché de l'énergie pour les groupements achats d'électricité

et de gaz ou le fonctionnement de la collectivité qui a mis en œuvre, à l'automne, ses premières mesures de sobriété concernant le chauffage. Des mesures complétées en décembre par l'acte I de son *Plan d'efficacité et de sobriété*, avec l'objectif de réduire de 10% ses consommations d'ici 2024.

Cette volonté d'adopter une approche pragmatique et contextuelle des investissements a amené le Département à accélérer les projets impactant la performance énergétique de son patrimoine immobilier, avec un *Plan Marshall des collèges*, le remplacement des isolations thermiques extérieures de l'Hôtel du Département, le déploiement de nouveaux dispositifs tels que *Renov'actions 63* ou la *SAS Puys d'Énergies*.

Dans le même temps, les déplacements se sont imposés comme le second enjeu de cette planification énergétique. Composante indissociable de l'identité du Puy-de-Dôme qui possède l'un des plus importants linéaires routier avec 7000 km de routes en plaine et en montagne, une industrie automobile de renommée internationale et près de 2500 agents qui réalisent chaque année près de 10 millions de kilomètres en voiture. En tant que deuxième employeur public du département, et bien qu'il n'ait pas la compétence «mobilité», son activité a un «impact» important sur la





quantité de gaz à effet de serre émise par le territoire.

Si ces deux objectifs avaient déjà été identifiés, ils seront amplifiés dès 2023 par le volet opérationnel de l'axe 5 du Plan Stratégique-Horizon 2030, le *Plan Départemental des Transitions Écologiques* qui intègre les données climatiques comme l'une des variables de ses orientations politiques :

- préserver l'environnement,
- déployer un plan d'efficacité et de sobriété,
- accompagner le mix énergétique vert,
- développer l'économie circulaire,
- induire de la mobilité intelligente,
- amplifier l'attractivité du territoire,
- être solidaire face aux impacts du réchauffement climatique.

Point significatif, cette stratégie porte une vision des transitions qui repose sur des partenariats systémiques. La très grande majorité des Puydômois y sera associée. Des citoyens, aux acteurs économiques, aux collectivités, aux élus, aux associations, aux collégiens et aux agents du Département, chacun doit trouver un dispositif départemental qui lui permette de s'investir, que ce soit à travers des écogestes, des projets ou un réseau.

Pour assurer cette stratégie, des jalons ont été posés :

- **à l'échelle internationale**, avec les pays membres du patrimoine mondial ou les 150 territoires de la Mission Adaptation au Changement Climatique de l'Union européenne 2022 /2030 ;
- **au plan national** avec la Fabrique des transitions, la 27^e Région, les JCA (Jeunes Chercheurs Associés), l'association Agrilocal ;
- **localement avec les services de l'État, les élus de la Région, les EPCI, les communes** (CTDD et FIC 2023/2026, Contrat de Plan État Région (CPER), Fonds vert, convention avec l'Aduhme, Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour les projets Scolaeé et Santé), **avec les citoyens** (Budget écologique citoyen), **avec les Universités et les chercheurs** (conventions avec l'UCA, le Cisca), **avec les territoires** (Fabrique départementale des transitions), **avec le monde économique**.

L'ensemble de ces opportunités doit aider le Puy-de-Dôme à structurer sa réponse dans un cadre systémique où l'histoire, le bien être, l'ADN du territoire seront préservés.

C'est la raison d'être du projet de mandat : faire que chaque Puydômois soit fier de son département et heureux d'y vivre.



Hôtel du Département
24, rue Saint-Esprit
63033 Clermont-Ferrand

www.puy-de-dome.fr

